

Notes sur l'épître aux Romains

ME 1879 page 386 – ME 1880 page 3

Notes sur l'épître aux Romains	1
Introduction	1
Chapitre 1.....	5
Chapitres 2, 3 et 4.....	15
Chapitre 5.....	25
Chapitre 6.....	32
Chapitre 7.....	43
Chapitre 8.....	54
Chapitres 9; 10; 11	78

Introduction

Ce petit livre se compose de notes, prises dans des méditations dont le but était entièrement pratique. Ces notes ont été, corrigées, comme il est en général nécessaire de le faire, mais de plus, j'ai cru utile d'y joindre une courte analyse de l'épître, afin d'aider le lecteur à la mieux comprendre.

Quand nous considérons la vérité pleinement révélée, comme elle l'est dans le Nouveau Testament, nous trouvons que l'écriture présente deux grands sujets: l'un est la responsabilité du premier Adam et de ses enfants, et l'autre, les conseils de Dieu dans le second Adam. L'oeuvre que Christ a accomplie dans son amour infini, se rattache à tous deux pour les croyants. En mourant pour eux et en portant leurs péchés, Christ répond à ce que leur responsabilité faisait peser sur eux; et, ayant glorifié Dieu dans cette mort, il pose le fondement de l'accomplissement des desseins de Dieu en leur faveur. L'épître aux Romains ne fait qu'effleurer ce dernier sujet dans le chapitre 8 et dans les derniers versets du 16^e; c'est l'épître aux Ephésiens qui le développe pleinement. De là vient que l'épître aux Romains envisage les hommes comme marchant dans les péchés, tandis que l'épître aux Ephésiens les présente comme morts dans leurs fautes et leurs péchés. Aussi établit-elle la vérité d'une nouvelle création et non la justification du pécheur, bien que mettant son sceau sur cette dernière vérité. L'épître aux Colossiens est entre les deux. Je ne puis développer ici ce sujet; je dirai seulement que les vérités qui s'y rapportent sont mentionnées incidemment dans d'autres parties du Nouveau Testament. Mais la structure

de l'épître aux Romains est très importante au point de vue de la vérité qu'elle renferme, et c'est ce que je vais essayer de montrer.

Les dix-sept premiers versets forment une espèce de préface dans laquelle, en premier lieu, la personne du Seigneur Jésus, le Fils de Dieu, est présentée comme le grand sujet de l'évangile. Il est la semence de David selon la chair et ainsi l'accomplissement de la promesse; de plus, il a été déterminé Fils de Dieu en puissance selon l'Esprit de sainteté. Sa vie a été selon cette puissance et sa résurrection en est la preuve. Ainsi cette puissance a été manifestée et la promesse accomplie dans le lieu même où se montrent la faiblesse de l'homme et la puissance de Satan, là où l'homme avait été tenté.

A la fin de ce passage, Paul déclare qu'il n'a pas honte de l'évangile, parce qu'il est la puissance de Dieu pour sauver quiconque croit; le Juif premièrement, puis aussi le Grec. «Car la justice de Dieu y est révélée sur le principe de la foi, pour la foi», partout où la foi se trouve. Paul était volontairement débiteur, en grâce, envers tous, selon cet évangile. Il montre ensuite pourquoi la justice de Dieu devait être révélée comme le seul fondement sur lequel l'homme puisse subsister. «Car la colère de Dieu, dit-il, est révélée du ciel contre toute impiété et toute iniquité des hommes qui possèdent la vérité en vivant dans l'iniquité»; et il ne s'agit pas ici de jugements exercés selon le gouvernement de Dieu, comme nous le trouvons dans l'Ancien Testament en Israël, ou même lors du déluge, mais du rejet nécessaire et du jugement de tout péché par la nature même de Dieu. Paul expose ensuite cet état de péché qui appelle la colère et qui rend la justice de Dieu nécessaire.

Tous sont sous le péché. La démonstration de cette vérité s'étend du verset 19 du premier chapitre jusqu'au verset 20 du troisième, après quoi l'apôtre revient à la justice de Dieu. Il prouve la culpabilité des gentils (1: 19 jusqu'à la fin); celle des moralistes (2: 1-16), selon la responsabilité et la conscience, et enfin celle des Juifs (de 2: 17 à 3: 20). Dans la dernière section (3: 1-20), Paul admet leur droit à considérer la loi comme étant pour eux, et comme leur étant adressée, mais il fait voir en même temps le jugement qu'elle porte sur eux.

Depuis le verset 21, il traite de la justice de Dieu, manifestée en propitiation par le sang de Christ pour les péchés passés des croyants de l'Ancien Testament, et révélée présentement, de sorte que Dieu est juste, et justifie ceux qui croient. Et ceci ne fait que confirmer la loi quant à ce qu'elle exigeait de l'homme.

Chapitre 4. La résurrection de Christ est appliquée comme sceau de cette oeuvre. Mais la portée de la justice de Dieu ne va pas ici au delà du pardon; tout se rapporte aux péchés et aux offenses, aux choses faites par chacun individuellement.

Le chapitre 5: 1-11, présente la conséquence bénie de ce qui précède, c'est-à-dire la paix avec Dieu pour nos âmes, la faveur dans laquelle nous sommes, et notre espérance de la gloire de Dieu. Ainsi nous nous glorifions même dans les tribulations, l'amour de Dieu nous étant connu par tout ce qu'il nous a donné et a fait pour nous. Enfin nous nous glorifions en Dieu lui-même «par notre Seigneur Jésus Christ, par lequel nous avons

maintenant obtenu la réconciliation». C'est ici que pour la première fois il est fait mention du Saint Esprit comme nous ayant été donné.

Depuis le verset 12, l'apôtre traite, non plus des péchés, ce qui se rapporte à chacun individuellement, mais du péché, et range tout sous deux chefs, Adam et Christ, l'homme désobéissant et l'homme obéissant. Il montre la loi comme introduite en passant, afin que la faute abondât; mais ce qui était vraiment en question, c'était le péché et la grâce, — la grâce régnant par la justice, par l'obéissance de Christ. La question ici n'est pas celle des péchés, mais du péché il s'agit de la désobéissance d'un seul homme, et non des fautes de chaque homme, bien que l'homme obéissant ait dû aussi répondre pour celles-ci.

Mais si l'obéissance d'un seul homme rend juste, nous pouvons donc continuer à vivre dans le péché? Nullement, dit l'apôtre; et ceci le conduit à établir cette vérité que, professer le christianisme, c'est professer d'avoir part à la mort, et par conséquent de ne pas continuer à vivre. Christ est mort une fois pour toutes au péché et il vit à Dieu; nous avons donc aussi à nous tenir pour morts au péché et pour vivants à Dieu en Christ. Ainsi, le vieil homme étant tenu pour mort, comment pourrions-nous vivre en lui? Voilà ce qui nous rend libres; libres pour vivre à Dieu.

Le chapitre 7 applique cette vérité à la loi, parce que la loi n'a de pouvoir sur l'homme qu'aussi longtemps qu'il vit. Nous sommes morts à la loi par le corps de Christ, et nous sommes à un autre mari, savoir à Christ ressuscité.

La fin du chapitre décrit la salutaire expérience que fait un homme dont l'esprit est renouvelé, mais qui est sous la loi. La loi le laisse captif sous la loi du péché qui est dans ses membres. En Christ tout est changé; l'homme est délivré, bien que la chair, comme telle, tende toujours à servir la loi du péché. Mais il n'y a aucune condamnation pour ceux qui sont en Christ; la puissance de la vie en Lui nous a affranchis, et le péché dans la chair a été condamné, quand il est mort en sacrifice pour le péché.

Ensuite il est question du Saint Esprit en nous; d'abord comme puissance de vie dans le nouvel homme et de délivrance dans la résurrection (versets 9-11); puis comme habitant personnellement en nous. Nous sommes fils, et il en rend témoignage avec notre esprit; il nous montre la gloire en espérance, il nous aide dans nos infirmités durant le chemin, et donne dans nos coeurs une voix aux douleurs d'une création assujettie à la vanité, création dont nous faisons partie quant à nos corps.

Depuis le verset 28, nous avons la sécurité et la part qui nous appartiennent à tous égards, découlant du fait que Dieu est pour nous, depuis qu'il nous a préconnus, jusqu'à notre introduction dans la gloire même.

Les onze premiers versets du chapitre 5 nous font connaître ce que Dieu est en grâce pour les pécheurs, et quel en est le résultat; au chapitre 8, nous voyons l'état d'une âme affranchie devant Lui. Nos péchés ôtés en grâce, par la propitiation faite par Christ, voilà ce qui d'un côté nous amène au chapitre 5: 1-11; de l'autre, notre affranchissement du péché par notre mort en Christ et notre vie en Lui, nous conduit au chapitre 8. Dans le premier

cas, les péchés sont pardonnés; dans le second, le péché a été condamné, mais dans un sacrifice pour le péché, et nous, étant morts en Christ, nous sommes délivrés.

Ici se termine la partie doctrinale de l'épître, qui expose le moyen par lequel Dieu, dans sa grâce, a porté remède par Christ à l'état de l'homme, quant aux péchés commis et quant à sa nature pécheresse, c'est-à-dire à toute sa condition en Adam.

Les notes elles-mêmes indiquent suffisamment la place des chapitres 9 à 11, comme conciliant l'abolition en Christ de la distinction entre Juif et gentil, avec les promesses spéciales faites aux Juifs. Il ne m'a point été fourni de notes sur les chapitres suivants qui renferment les exhortations. Je donnerai ici une idée générale de leur contenu; on étudiera les détails dans l'épître elle-même.

Cette partie commence par le principe général de toute la vie pratique, en harmonie avec la doctrine de l'épître, qui présente l'homme comme une créature pécheresse, avec laquelle Dieu agit en grâce. L'épître aux Ephésiens part d'un point de vue plus élevé; les chrétiens y sont envisagés simplement comme une nouvelle création, et ainsi se trouvent associés avec Dieu. Etant de bien-aimés enfants de Dieu, les voies de Dieu et la manière dont il agit, sont le principe et le modèle de leur marche. Les oeuvres du chrétien, aussi bien que sa position, sont préparées à l'avance. Voyez les chapitres 4 et 5, où Dieu, amour et lumière, est la mesure de nos voies. Dans l'épître aux Romains, nous avons l'homme pécheur, objet de la miséricorde; la mort du vieil homme y est l'unique moyen de bien marcher. Les deux épîtres présentent Christ comme le modèle d'un renoncement absolu à soi-même. «Je vous exhorte», dit l'apôtre, «par les compassions de Dieu, à présenter vos corps en sacrifice vivant». Tels sont les deux pivots de tout service chrétien: d'une part les compassions de Dieu; de l'autre, la présentation de nous-mêmes, rendus libres par grâce, en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu. L'unité du corps est ensuite affirmée, bien qu'elle ne fasse pas partie de la doctrine de l'épître, non plus que notre résurrection avec Christ, qui la renferme. C'est sur cette vérité que sont fondés nos devoirs envers ceux de dedans, parmi les saints comme tels.

Au chapitre 13, sont indiqués nos devoirs envers ceux qui nous entourent; ils sont basés sur un motif double: premièrement, l'amour envers le prochain accomplit la loi; et ensuite, la nuit est fort avancée et le jour s'est approché; la pleine délivrance est à la porte.

Puis au chapitre 14, nous trouvons notre relation avec Christ et par conséquent avec tous ceux qui lui appartiennent. En vertu de cette relation, nous devons éviter de placer des pierres d'achoppement devant les pieds de ceux qui, comme nous, sont serviteurs de Christ et sont responsables envers Lui, de ceux pour lesquels il est mort. Cette partie s'étend jusqu'à la fin du verset 7 du chapitre 15. Paul résume ensuite son enseignement concernant les Juifs et les gentils, auxquels il a fait allusion dans ce qui précède en parlant des faibles dans la foi.

Il termine le tout en faisant part aux saints de ses desseins et de ses plans, et en leur envoyant ses salutations, s'adressant à un plus grand nombre de personnes qu'il ne le fait

d'habitude, et formant ainsi comme un lien entre lui et les saints de Rome qu'il n'avait jamais vus.

Les trois derniers versets exposent ce qu'était cette oeuvre qui se poursuivait par le moyen de Paul selon les conseils éternels, et qui maintenant était donnée à connaître par des écrits prophétiques pour l'obéissance de la foi.

Chapitre 1

En étudiant cette épître, je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail de tout ce qu'elle présente; je désire simplement donner une idée générale du dessein que l'Esprit de Dieu s'y est proposé, et montrer la suite du raisonnement de l'apôtre.

J'ai fait remarquer ailleurs la différence qui existe entre les épîtres de Paul et celles de Jean. Le sujet principal de ces dernières est le caractère de la vie divine qui était avec le Père, qui a été manifestée dans le Fils, et qui nous est communiquée par le Saint Esprit, de sorte que la nature divine en nous, nous rendît capables de réaliser les affections de l'enfant de Dieu. Les épîtres de Paul s'occupent essentiellement de l'homme devant Dieu. Ainsi le dessein général des épîtres de Jean est de présenter: 1° la manifestation de la vie divine; 2° la communication de cette vie; tandis que Paul insiste sur la justification, sur les conseils de Dieu, et sur la relation qui en résulte et dans laquelle les rachetés sont placés devant Dieu. Or cela donne à ses épîtres un tout autre caractère.

Le grand sujet du Nouveau Testament, outre la personne bénie du Seigneur et la révélation de Dieu en Lui, c'est d'abord la manifestation et la communication de la vie divine, le fait que nous sommes rendus participants de la nature divine; et, en second lieu, c'est l'homme amené à Dieu selon sa justice et ses conseils en Christ. L'enfant tire sa vie de son père, et de là résulte non seulement la ressemblance de caractère, mais une relation spéciale.

Dans ce qui précède, j'ai fait allusion aux quatre vérités qui prédominent dans le Nouveau Testament. Je veux dire: 1° la manifestation et la communication de la vie; 2° l'accomplissement en Christ de toutes les promesses données depuis Adam, et présentées en Christ aux Juifs, le peuple de Dieu; 3° la miséricorde envers les gentils, comme il est dit au chapitre 15: 8, 9, de cette épître: «Jésus Christ a été serviteur de la circoncision pour la vérité de Dieu, pour la confirmation des promesses faites aux pères, et pour que les nations glorifiasent Dieu pour la miséricorde»; et 4° notre place comme fils, et l'Eglise unie à Christ, sa Tête.

La première de ces vérités, — la manifestation, puis la communication de la vie divine, — se trouve spécialement dans les épîtres de Jean. La seconde et la troisième sont exposées dans l'épître aux Romains, qui présente en outre le fondement de notre position comme fils, ainsi qu'un coup d'oeil sur la seconde partie de la quatrième vérité. Cette dernière est pleinement développée dans l'épître aux Ephésiens; dans les Romains, il n'y est fait qu'une allusion au point de vue pratique, mais elle ne s'y trouve pas enseignée.

La quatrième vérité, révélée dans l'épître aux Ephésiens, est distincte des promesses faites aux Juifs et de la miséricorde envers les gentils. C'est une chose nouvelle, bien que se rattachant aux autres vérités. Ces distinctions facilitent grandement l'intelligence des épîtres et rendent clairs des passages autrement obscurs.

Deux grands sujets sont présentés dans l'épître aux Romains: l'accomplissement des promesses faites aux Juifs et la miséricorde envers les gentils; en même temps, Paul pose le fondement de toute relation entre Dieu et l'homme.

Le commencement du premier chapitre est une introduction à tout ce qui est ensuite développé dans l'épître. Remarquez que, lorsque l'évangile y est présenté, d'abord c'est la personne et non l'oeuvre de Christ que nous y trouvons en grâce; et cela est important comme établissant ses droits comme fils de David et Fils de Dieu en puissance. Ensuite, aux versets 16 et 17, Paul dit qu'il n'a pas honte de l'évangile, qui est la puissance de Dieu en salut à quiconque croit, parce que la justice de Dieu y est révélée. Il est assez naturel que l'épître aux Romains prenne ce caractère de largeur, qui répond bien au fait qu'elle s'adresse à ceux qui habitaient le grand centre de l'empire du monde; en effet, Paul écrivait, comme apôtre des gentils, aux Romains qu'il n'avait jamais vus, et il prend cette haute position d'être celui à qui Dieu a confié ses conseils. C'est ainsi que Pierre, s'adressant aux Juifs déjà dispersés dans le monde, leur montre la résurrection comme une espérance vivante, et leur parlant selon ce nouveau principe de résurrection, les appelle «forains et étrangers, etc». Il poursuit ainsi les conséquences de ce principe pour ceux qui doivent participer à la résurrection.

Dans un grand nombre des épîtres, nous voyons les instructions et les exhortations appropriées aux divers besoins de ceux auxquels elles s'adressaient, et provoquées par leur état. Ainsi, dans les épîtres aux Corinthiens, il est question du mal moral; dans celle aux Colossiens, Paul met en garde contre le danger de ne pas rester attaché au Chef (à la Tête, Christ); écrivant aux Galates, il insiste sur le fait que l'on déchoit de la grâce en se plaçant sous la loi; aux Thessaloniciens, il parle de la venue du Seigneur et combat les erreurs dans lesquelles le trouble de leur esprit les avait jetés à cet égard; mais l'épître aux Romains, adressée à ceux qui habitaient la capitale du monde et dont les circonstances n'étaient pas familières à l'apôtre, traite le vaste sujet de la responsabilité de l'homme, Juif et gentil; elle montre comment la grâce a pourvu à l'état de l'homme et pose le fondement assuré de sa relation avec Dieu.

Il y a deux parties dans l'enseignement doctrinal de cette épître: la première comprend les huit premiers chapitres; les chapitres 9, 10, 11, forment la seconde; les derniers contiennent les préceptes.

La première partie montre les Juifs et les gentils placés sous la commune condition de pécheurs.

Les Juifs objectent et disent: S'il en est ainsi et s'il n'y a aucune différence entre le Juif et le gentil, comment Dieu accomplira-t-il les promesses qu'il a faites aux Juifs Les chapitres

9 à 11 répondent à cette objection et le chapitre 11 en particulier démontre l'infaillibilité des promesses de Dieu. Mais le fondement commun sur lequel Juifs et gentils sont placés, c'est le salut parfait dans le Christ Jésus, et ce principe demeure dans toute sa force. Il est important de remarquer dans cette épître, comment Paul, ayant prouvé que l'homme est un pécheur, pauvre, vil et perdu, le met ainsi de côté pour introduire Dieu. Non seulement il le présente comme étant un pécheur, mais il l'abat complètement, afin de mettre Dieu à la place de l'homme, de sorte que Dieu puisse agir envers lui selon ses propres voies et son propre caractère. Nous trouvons dans le second chapitre des Ephésiens, un exemple frappant de cette manière de présenter la grâce. Après avoir parlé des Juifs et des gentils, comme étant également des enfants de colère, il passe par-dessus tout, et introduit Dieu dans son propre caractère, riche en miséricorde, montrant ce qu'il a fait et ce qu'il est pour de tels êtres. On ne peut avoir de paix assurée ni le repos du coeur, jusqu'à ce que l'on soit sur ce terrain, et l'on ne peut connaître Dieu de manière à avoir confiance en Lui, à se reposer sur Lui, et à l'adorer, avant de l'avoir saisi ainsi. Alors la question est résolue; notre espérance et notre foi sont en Dieu, comme il est écrit: à «vous qui, par Lui, croyez en Dieu» (1 Pierre 1: 21). C'est pourquoi l'apôtre ne dit pas que nous sommes justifiés devant Dieu, bien que cela soit vrai; mais: «c'est Dieu qui justifie» (Romains 8: 33), afin que le coeur soit conduit à se reposer en Dieu lui-même. Paul, quoique juste de la justice légale, était allé jusqu'à l'extrême limite de ce qu'est en réalité le péché. Ce n'était pas par une simple figure de style qu'il se qualifiait de «premier» des pécheurs, car, dans son coeur, il était le plus méchant homme que la terre eût jamais porté. Non qu'il fût coupable d'immoralité; car ainsi qu'il le dit de lui-même: «Quant à la justice qui est par la loi, étant sans reproche» (Philippiens 3: 6), et encore: «Selon la secte la plus exacte de notre culte, j'ai vécu comme pharisien» (Actes des Apôtres 26: 5); mais il était l'ardent ennemi de Christ, et ce fut au moment où il avait atteint le plus haut point de sa méchanceté, où il était «transporté de fureur contre eux» (les chrétiens), qu'il fut «mis à part pour l'évangile de Dieu». Il sut ce que c'était que la grâce.

Sans entrer dans les détails, j'exposerai maintenant rapidement ce qu'est l'homme, tel qu'il s'est montré lui-même. Bien que l'homme eût été chassé du paradis, Dieu usa de support envers lui; mais il le laissa d'abord à lui-même, quoique non pas sans témoignage. Le résultat fut une corruption et une violence telles que l'homme dut être exterminé de dessus la terre. Dieu, par le déluge, mit fin à ses crimes. Après que la promesse eut été donnée comme témoignage que la grâce est la vraie source de la bénédiction, la loi intervint; elle fut violée. Les prophètes suivirent, mais ils furent rejetés, lapidés et tués. En dernier lieu, Dieu envoya son Fils, et le monde le mit à mort. Ainsi, non seulement l'homme avait violé la loi et tué les prophètes, mais quand la bonté de Dieu vient, les hommes haïssent Dieu révélé en bonté. Jésus prie pour ses meurtriers, alléguant leur ignorance. «Père», dit-il, «pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font» (Luc 23: 34). Les Juifs se trouvaient dans le cas de celui qui devait dix mille talents, qui n'avait pas de quoi payer et auquel son seigneur quitta sa dette (Matthieu 18: 23-34). C'est là ce que je crois être le sens de cette parabole, bien qu'elle ait une application générale. Le Saint Esprit rappelle

cette intercession de notre Seigneur, et y répond, quand Pierre prêche à Jérusalem le pardon des péchés, en disant: «Et maintenant, frères, je sais que vous l'avez fait par ignorance, de même que vos chefs aussi... Repentez-vous donc et vous convertissez» (Actes des Apôtres 3: 17, 19). Quel fut le résultat? Se repentirent-ils? Non; ils avaient mis à mort le Prince de la vie, et maintenant ils comblent la mesure de leur iniquité en lapidant Etienne, rejetant ainsi le témoignage que le Saint Esprit rendait à la grâce et à la bonté de Dieu dans l'évangile de Christ glorifié, de même qu'ils l'avaient rejeté dans son humiliation.

C'est alors que paraît Saul de Tarse, tellement transporté de fureur contre les disciples de Christ, qu'on peut dire qu'il était le véritable apôtre de l'inimitié du coeur de l'homme contre le témoignage rendu par le Saint Esprit à la grâce et à la bonté de Dieu. Mais, à ce moment même, Dieu le rencontre sur le chemin de Damas, et la bouche de Paul est fermée quant à ce qu'il peut y avoir de bien en l'homme. En effet, c'est après que Dieu eut employé tous les moyens pour amener le coeur de l'homme à revenir à Lui pour être béni, que Paul se trouve dans l'hostilité la plus active contre Dieu, déterminé à arrêter, s'il le pouvait, ce témoignage de grâce et de bonté. Alors le Seigneur lui apparaît en gloire, en relation avec l'Eglise, reconnaissant tous les saints comme étant lui-même, quand il lui dit: «Pourquoi me persécutes-tu?» car «celui qui est uni au Seigneur est un seul esprit avec lui» (1 Corinthiens 6: 17). Ainsi Paul débute en étant comme le chef de cette active énergie de l'homme contre Dieu, afin de pouvoir être ensuite un témoin parfait de la grâce qui l'a vaincu, et il commence une nouvelle voie en proclamant qu'il y a grâce et pardon même pour un homme tel que lui. Tout ce qui, au point de vue religieux, aurait pu servir d'appui à son coeur, se trouve brisé quand Dieu l'a rencontré sur le chemin. Prenez, par exemple, la conscience: extérieurement, il était sans reproche, quoiqu'il pensât en lui-même qu'il fallait faire beaucoup contre le nom de Jésus de Nazareth; combien donc ce dût être terrible pour lui de reconnaître que sa conscience naturelle, sans reproche comme elle l'était, l'avait laissé dans un complet égarement, comme si elle eût été de nul usage. Nous savons qu'il fut trois jours sans voir, sans manger ni boire, si profond était le bouleversement de son âme. — Prenez maintenant la loi, son orgueil et sa gloire comme donnée de Dieu; elle avait été sa ruine devant Dieu, en les rendant, dans sa propre justice, ennemi de Christ. Les conducteurs religieux auxquels il s'était attaché, — les sacrificateurs et les pharisiens, — et son propre zèle, n'avaient fait que le précipiter dans une opposition et une révolte ouvertes contre Dieu. Tout ce en quoi son coeur s'était confié, le laissait un pécheur, nu devant la présence de la gloire de Dieu; et la confiance même qu'il avait eue en ces choses avait servi seulement à rendre plus grande son inimitié contre Dieu. Ainsi tout manquait à Paul, et le laissait un «enfant de colère», «comme aussi les autres».

C'est là le point de départ de Paul. Il commence non par ce qu'il est, mais par ce qu'est Dieu. Il se présente d'abord comme «esclave de Jésus Christ», soumis au Seigneur ainsi que l'expriment les paroles qu'il prononça quand il fut renversé par terre: «Que dois-je faire, Seigneur?» Puis il continue comme «apôtre appelé, mis à part pour l'évangile de Dieu», non pas simplement l'évangile de Christ, mais l'évangile de Dieu. Expression remarquable;

car l'évangile de Dieu, c'est l'activité de l'amour de Dieu se répandant dans un monde rempli d'hommes aussi méchants et aussi dépourvus d'espérance que Paul l'avait été, et agissant maintenant envers l'homme, par Christ, sur le fondement de ce que Dieu est.

L'évangile de Dieu, c'est la bonne nouvelle venant de Dieu lui-même et proclamant qu'il a donné son Fils pour apporter ce message de miséricorde et de grâce à l'homme perdu, — miséricorde et grâce rendues efficaces par l'oeuvre de Christ.

Les Juifs accusaient le Seigneur de violer le sabbat, signe de l'alliance entre Dieu et son peuple, devant être gardé le septième jour, et repos en rapport avec la première création. C'était le repos de Dieu à la fin du travail. Il était établi en Israël sur le principe de la loi, et montrait que le travail de l'homme, accompli dans la justice, lui donnait à la fin le repos. Mais en fait, quand la vérité divine apparut, nous voyons en Jean 5: 17, qu'il n'y avait pas de sabbat pour Christ dans ce monde. Le péché y était entré, et là où se trouve le péché, il ne saurait y avoir de repos pour Dieu. Voilà pourquoi Jésus dit: «Mon Père travaille jusqu'à maintenant, et moi je travaille». Mais Dieu était descendu où se trouvait le péché, et il agissait dans la perfection de cette grâce qui donne un meilleur repos à l'homme. Paul est introduit ici comme serviteur ou esclave, lié à l'oeuvre qui se poursuit maintenant; il est «esclave de Jésus Christ, mis à part pour l'évangile de Dieu», c'était là son affaire; s'il pouvait servir l'évangile tout en faisant des tentes, certes il devait continuer à en faire; mais avant tout, il était apôtre appelé pour l'évangile de Dieu. Or quand Dieu donne un ministère, le ministre est comme le vase de l'activité de Dieu s'exerçant en grâce, soit pour appeler les pécheurs, soit pour l'édification et l'affermissement des saints.

Il est très important de distinguer entre enseigner ce qui se rapporte à l'Eglise, et présenter au monde le témoignage de la grâce. Bien que l'Ancien Testament soit plein des témoignages de la miséricorde divine, il ne pouvait y avoir alors la proclamation d'une oeuvre de rédemption accomplie. Il n'y est pas non plus question de l'Eglise; d'ailleurs l'Eglise n'est pas le sujet doctrinal traité dans cette épître. Le sujet est ce que Dieu «avait auparavant promis par ses prophètes dans de saintes écritures». L'Eglise n'était pas le sujet de la promesse, mais c'était «l'évangile de Dieu», car dès le commencement il avait été dit: «La semence de la femme écrasera la tête du serpent». Les gentils n'avaient point les promesses; et quoiqu'il y en eût de spéciales pour les Juifs, les promesses de Dieu furent faites au second Adam et non au premier. Ainsi celle que nous trouvons dans la Genèse, savoir que la semence de la femme briserait la tête du serpent, est faite à la semence de la femme, ce qu'Adam n'était pas. De même il est écrit: «C'est à Abraham que les promesses ont été faites et à sa semence... qui est Christ» (Galates 3: 16). Les promesses donc se rapportaient entièrement à Christ, qui est la semence vers laquelle toutes ces promesses convergent. La personne de Christ, comme nous le voyons ici, est le grand sujet de l'évangile, même avant l'oeuvre qu'il a accomplie; bien que, sans son oeuvre, nous ne puissions avoir de part avec Lui. Cela est de toute importance, car Dieu exige maintenant la soumission à son Fils. Il n'y a pas un infidèle ou un rebelle, si grand soit-il, qui ne doive

ployer le genou devant Jésus: en grâce, c'est pour le salut; mais si le coeur ne fléchit pas sous la grâce, les genoux devront se ployer sous le jugement.

Dans le troisième verset, «touchant son Fils, né de la semence de David, selon la chair... Jésus Christ, notre Seigneur», l'apôtre présente le double caractère du Seigneur. En premier lieu, nous avons la personne du Fils comme étant le sujet de l'évangile, puis secondement, comme étant la semence de David selon la chair, en rapport avec la promesse. Ensuite Paul proclame d'une manière précise le caractère du Fils, «déterminé Fils de Dieu, en puissance, selon l'Esprit de sainteté, par la résurrection des morts». Ainsi nous avons le Fils de Dieu avec une puissance divine, quoique revêtu d'humiliation, descendant avec cette puissance au milieu de la souillure, et la traversant selon l'Esprit de sainteté. C'est ce qui a été montré pendant toute sa vie par une absolue séparation de toute souillure. Il a passé à travers toute la scène du mal sans être souillé ni atteint en aucune manière par le péché, bien qu'en contact avec lui, touchant ceux qui l'entouraient et qui y étaient plongés, mais en restant séparé lui-même. Il touche le lépreux qui voyait sa puissance mais doutait de sa bonté, et en fut-il souillé? Non, mais en le touchant il le rend net, sans contracter de souillure. Nul autre que le Fils de Dieu ne pouvait faire cela. En Lui la grâce parfaite descendait jusque dans la souillure pour l'ôter et la détruire sans qu'il en fût atteint.

Mais, outre le péché et la souillure en nous, la puissance de Satan était manifestée en ce qu'il avait le pouvoir de la mort sur l'homme, et cela en vertu du jugement de Dieu lui-même, car Dieu avait dit: «. Dès le jour que tu en mangeras, tu mourras de mort». Ainsi l'homme était sous la puissance de celui qui avait le pouvoir de la mort, c'est-à-dire le diable; et pour que le Fils de Dieu pût délivrer l'homme de cette puissance, il fallait qu'il descendit lui-même jusque dans la mort, cette dernière forteresse de Satan; il devait se placer lui-même sous la puissance de la mort, — bien qu'il ne pût y être retenu, — afin «qu'il délivrât tous ceux qui, par la crainte de la mort, étaient pendant toute leur vie, assujettis à la servitude» (Hébreux 2: 14, 15). Or Lui, le Fils de Dieu, craignait la mort, comme il le devait dans sa piété, parce qu'elle était le jugement de Dieu, mais il fut exaucé quant à l'objet de sa crainte (Hébreux 5). Il l'a subie comme étant le jugement de Dieu, mais en même temps il a brisé tous les liens par lesquels Satan nous retenait, et il nous a mis en liberté. Satan s'est entièrement compromis en portant la main sur la personne sans tache du Prince de la vie qui a porté nos péchés, et qui, en ressuscitant d'entre les morts, a fait disparaître de devant Dieu et pour la foi, tous nos péchés et la puissance de Satan.

La résurrection montre la divine puissance du Fils de Dieu. Quand Pierre disait: «Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant!» le Seigneur répond: «Sur ce roc je bâtirai mon assemblée, et les portes du hadès ne prévaudront point contre elle» (Matthieu 16: 16, 18). C'est-à-dire que toute la puissance de Satan sur le premier homme, puissance manifestée par la mort, ne prévaudra pas contre l'Eglise; car c'est là ce que signifient les portes du hadès. L'homme avait été mis à l'épreuve de diverses manières: sans loi, et il s'était montré inique; avec la loi, et il n'avait porté que des grappes sauvages. Or tout cela dépendait de la responsabilité de l'homme, et non de la puissance de Dieu. Satan avait le dessus sur l'homme par le moyen

des convoitises, et l'entraînait à la seconde mort. Mais quand le Fils du Dieu vivant entre dans la lutte et fonde L'Eglise sur son oeuvre et sa victoire, les portes du hadès, la puissance de la mort, ne sauraient prévaloir contre elle.

L'Esprit de sainteté, toujours caractérisé par la vie, est manifesté par la résurrection des morts, et remarquez qu'ici, c'est *d'entre* les morts, ou du *milieu* des morts. Les douze croyaient, comme Marthe, à la résurrection *des* morts, c'est-à-dire à une résurrection générale de tous les morts, bons et méchants; mais ils se demandaient l'un à l'autre ce que voulait dire «ressusciter d'entre les morts» (Marc 9: 10). C'est l'exercice de la propre puissance vivifiante de Dieu, intervenant dans la mort pour en briser les liens, et prenant du milieu des méchants qui sont morts, ceux qui sont de Dieu pour leur rendre la vie. Cette résurrection, réalisée dans la puissance de l'Esprit, est notre position actuelle, bien que nous attendions encore la rédemption du corps. La même puissance, nous apprend l'épître aux Ephésiens, qui a ressuscité Christ d'entre les morts, a opéré en nous, et «nous a vivifiés ensemble avec le Christ».

Le Fils de Dieu descend en grâce pour nous, là même où le péché nous avait placés; par sa divine puissance il brise les liens de la mort, nous arrache à son pouvoir, et nous introduit, selon l'efficace de son oeuvre, en la présence même de Dieu. Ainsi la puissance divine est venue au-devant de tout ce que mon péché avait opéré, et l'a ôté, rendant impuissant celui qui avait le pouvoir de la mort, c'est-à-dire le diable. Combien la grâce est merveilleuse! La conséquence en est non seulement qu'il doit y avoir de la sainteté en nous, mais une nature sainte, quoique la vigilance soit nécessaire pour maintenir la sainteté en pratique.

Comment Christ est-il sorti du tombeau? Par sa propre divine puissance, aussi bien que par la gloire du Père, et dans la puissance de l'Esprit. C'est la même énergie divine qui est l'Esprit de sainteté dans la marche, me ressuscitant d'entre les morts maintenant en esprit; c'est la puissance de la nouvelle vie en moi, puissance en vertu de laquelle la résurrection même de mon corps aura lieu. Tout ce que Christ a accompli est à moi, mais j'y entre par la vertu d'une vie qui est sainte. Ce n'est pas seulement un devoir d'être saint, mais il y a de la sainteté en nous, parce que nous sommes participants de la justification et de toute l'efficacité de son oeuvre, par le moyen d'une vie qui est essentiellement sainte, car c'est celle de Christ.

C'est ici l'évangile de Dieu, que Lui-même, dans l'activité de son amour, est descendu ici-bas, dans la personne de Christ, qu'il a marché dans la sainteté là où était le péché, et qu'il s'est placé sous la puissance de la mort, bien qu'il ne pût y être retenu, et cela afin de nous délivrer de la puissance de celui qui avait le pouvoir de la mort. Je suis dès à présent ressuscité spirituellement et moralement par la même puissance divine qui ressuscitera mon corps.

«Par lequel nous avons reçu grâce et apostolat, pour l'obéissance de la foi parmi toutes les nations». Tous devront ployer les genoux à la révélation de Christ qui a été mort et qui est vivant aux siècles des siècles.

«Saints appelés» (verset 7), c'est le même principe d'après lequel Paul est «apôtre appelé». Nous sommes des saints appelés dans lesquels se montre ainsi la grâce de Dieu. Cela ne nous appartient point par droit de naissance ou de descendance, comme c'était le cas des Juifs, mais tout est par grâce: c'est ainsi qu'Abraham fut appelé, élu et fidèle. Si nous sommes appelés, ce n'est pas par la volonté de l'homme, ni par la volonté de la chair, mais cela vient de la volonté de Dieu, et nous sommes tenus de rendre grâces de ce que «Dieu nous a sauvés et nous a appelés d'un saint appel» (2 Timothée 1: 9). Combien tout est différent dans nos âmes et combien est différente la pensée que nous avons de Dieu, quand nous croyons à l'activité de son amour! Ce n'est pas seulement que «Dieu est amour», mais que Dieu est actif dans son amour.

«Grâce et paix à vous, de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus Christ!» Hélas! nous passons trop légèrement sur ces paroles pleines de grâce.

L'apôtre sentait dans la puissance de l'Esprit, ce qu'il disait: la faveur et la paix de la part du Père et du Fils. Il n'est parlé de miséricorde que si les épîtres sont adressées à un individu d'entre les saints, mais lorsque ceux-ci sont envisagés collectivement, ils sont considérés comme le fruit d'une miséricorde déjà manifestée à leur égard; le regard de Dieu les contemple comme étant sous l'influence et l'énergie de l'amour et de la grâce qui les a sauvés; mais comme individus, les saints ont, à chaque instant, besoin de la miséricorde. L'apôtre les voit sous le regard d'un Dieu Sauveur, et il souhaite pour eux qu'ils jouissent de la pleine manifestation de ce qui était dans le Dieu qui les avait sauvés; l'effet en étant qu'il n'y eût aucun nuage entre eux et Dieu.

Dieu n'est jamais appelé le Dieu de joie, bien qu'il donne la joie; mais il est nommé constamment le Dieu de paix. L'apôtre désire que la paix dont ils jouissent de la part de Dieu ne soit pas troublée, et qu'au milieu de ce tourbillon où la passion entraîne les hommes, ils aient une paix parfaite en Lui. Il souhaite qu'ils aient la conscience de leur position, tout l'effet qui en découle, toutes les affections qui conviennent à la relation dans laquelle ils sont placés.

Si un enfant a vis-à-vis de son père les sentiments qu'il éprouverait à l'égard d'un maître, il ne connaît pas sa position. Si nous n'avons pas en Dieu une confiance illimitée, nous n'avons pas encore saisi quelle est notre place devant Lui. Les saints, dans l'amour filial, s'adressent à Dieu comme à leur Père. Dans le gouvernement de l'Eglise, c'est au Seigneur Jésus que nous nous adressons; cette distinction devrait toujours se faire. Dans toutes nos requêtes, nos manquements, nos confessions et nos besoins, nous allons comme individus à Dieu notre Père, mais dans tout ce qui a rapport à la marche de L'Eglise, nous allons à Celui qui est le chef de l'Eglise. Si nous n'avons pas en Dieu cette confiance

illimitée qui nous permet d'aller à Lui avec nos folies mêmes, nous ne le connaissons pas comme «le Père».

Si Christ disait: «Ma viande est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé», Paul, par grâce, pouvait dire: «Dieu, que je sers dans mon esprit dans l'évangile de son Fils».

Ce n'est point du tout un service que celui qui est simplement extérieur, à moins que nous ne puissions dire: «Toutes choses viennent de toi, et les ayant reçues de ta main, nous te les présentons» (1 Chroniques 29: 14). Tout vrai service doit découler de la communion avec Celui qui est la source du service. Il n'y a pas de service si nous ne le puisons pas en Christ, et si nous n'avons pas la conscience que nous faisons sa volonté. Si j'entreprends un service sans avoir la confiance que Dieu m'appelle à l'accomplir, il ne saurait y avoir de puissance dans ce que je fais. Ainsi le service, pour être réel, doit découler d'une communion directe avec Dieu. Il est possible, à la vérité, de demeurer pendant assez longtemps dans un courant d'activité qui n'est que la conséquence de la communion où l'on était précédemment. Comparons, par exemple, l'état des Thessaloniens avec celui de l'église d'Ephèse, dans l'Apocalypse. Paul dit aux premiers qu'il connaît leur oeuvre de foi, leur travail d'amour et leur patience d'espérance. Nous voyons ici les trois choses principales, la foi, l'amour et l'espérance, comme sources de l'oeuvre, du travail et de la patience. Il n'en est pas de même dans ce que le Seigneur dit à Ephèse. Il y avait bien des oeuvres, du travail et de la patience, mais il manquait la puissance spirituelle actuelle, qui vient directement de Dieu; c'est pourquoi le Seigneur les menace d'ôter leur lampe de son lieu. Combien souvent nos efforts dans le service ne proviennent-ils pas de la pensée que nous avons quelque chose à faire, plutôt que d'une communion directe avec Dieu. Cela devient alors, ou est en danger de devenir bientôt, uniquement l'activité de la chair, et en tout cas l'accomplissement sans puissance d'un devoir pénible, au lieu d'être un service dans l'esprit. Quelle bénédiction que, durant tout le cours de ma vie, je puisse servir le Seigneur dans mon esprit.

Ce monde est un désert, un labyrinthe; mais Dieu nous y conduit. Quand Israël était dans le désert, y avait-il un chemin pour lui? Non, aucun. Ils traversaient «le désert où il n'y a point de chemin». Or nous lisons que Moïse disait à Hobab: «Ne nous quitte pas, car tu nous serviras de guide». Non, dit l'Eternel, moi, je serai ton guide. Nous voyons, en effet, qu'étant partis de la montagne, les enfants d'Israël marchèrent le chemin de trois jours, et que l'arche de l'alliance de l'Eternel alla devant eux pendant le chemin de trois jours pour chercher un lieu où ils se reposassent, et non pas simplement pour les amener à la fin dans le pays de Canaan (Nombres 11). Or la place de l'arche était au milieu du camp; ils l'avaient là sous leur charge et leur garde, pour ainsi dire; mais quand ils partent de Sinäi, elle marche devant eux. Dieu dit encore d'Israël: «Quoique je les aie éloignés entre les nations, et que je les aie dispersés par les pays, je leur ai pourtant été comme un petit sanctuaire dans les pays auxquels ils sont venus» (Ezéchiel 11: 16). Dieu serait-il moins que cela pour nous? Non; il nous conduit à travers le labyrinthe de ce monde, où il n'y a point de sentier, point de chemin, autre que Jésus. Lui seul est notre voie dans ce désert de péché et de douleur;

mais quelle indicible bénédiction que d'avoir un semblable guide! Seulement il nous faut demeurer dans une parfaite dépendance, afin de pouvoir discerner le sentier parfait où se trouve la trace des pas du Seigneur. Pour cela, la chair doit être mortifiée et la volonté soumise.

«Sans cesse, je fais mention de vous, etc». Voyez la merveilleuse énergie de l'apôtre auprès de Dieu. C'est une marque de puissance spirituelle que de pouvoir s'intéresser à tous les saints en tous lieux; de pouvoir, dans notre âme, intercéder pour eux tous, où qu'ils se trouvent. Et cela nous laisse dans une entière dépendance de la volonté de Dieu, car aucune vraie puissance spirituelle ne nous conduira jamais à ne point nous attendre à Dieu.

Nous trouvons un exemple de cette dépendance chez le serviteur d'Abraham (Genèse 24). Il pria, disant: «O Eternel!... fais que la jeune fille à laquelle je dirai: Baisse, je te prie, ta cruche, afin que je boive... soit celle que tu as destinée à ton serviteur Abraham». Et quand la jeune fille lui eut donné à boire et eut aussi abreuvé ses chameaux, il ne dit pas: «Oh! voici la réponse à ma prière», mais il s'attend encore à Dieu. «Il s'étonnait d'elle, considérant, sans dire mot, pour savoir si l'Eternel aurait fait prospérer son voyage ou non». Et lorsque les chameaux eurent achevé de boire, il demanda: «De qui es-tu fille?» Ayant vu alors qu'elle répondait à ce qui pour lui était la direction de Dieu, comme la parole l'est pour nous, «il s'inclina et se prosterna devant l'Eternel». Le succès nous fait souvent sortir de la communion avec Dieu, parce que nous le considérons comme *notre* succès dès que nous ne reconnaissons pas qu'il vient de Dieu; la foi qui s'attend à Dieu se tourne vers Lui quand la bénédiction arrive, et la joie est d'autant plus grande.

«Je n'ai pas honte de l'évangile, car il est la puissance de Dieu en salut à quiconque croit» (verset 16). Dieu intervenant en puissance, tel est le caractère de l'évangile; il est complet et il est de Dieu: il n'y a aucun mélange. De plus, «la colère de Dieu est révélée du ciel», non seulement la colère de Dieu, dans son gouvernement ici, sur la terre: celle qui amena Ninive contre Israël, ou qui transporta Juda à Babylone; mais la colère révélée du ciel. Elle n'est pas encore manifestée, quoiqu'elle ait été vue jusqu'à un certain point dans le déluge; la foi la voit dans la croix. Or c'est la nature et le caractère de Dieu qui est manifesté pour rencontrer ce qu'est l'homme. Dieu maintenant regarde à ce qu'est l'homme, en présence de ce qu'il est Lui-même, en présence de la perfection même de sa nature, et de l'activité de la grâce qui a manifesté, ce qu'est l'homme. Or cela ne fait que démontrer que l'homme est entièrement pécheur. La justice serait-elle exercée de la part de l'homme? Non, car maintenant sa justice, comme fondement sur lequel il pouvait subsister devant Dieu, est entièrement mise de côté. Mais la justice de Dieu est manifestée, répondant aux besoins que place devant nous la preuve de l'état absolu de péché où l'homme se trouve; et ce n'est pas quelque chose qui nous fasse croître jusqu'à ce que nous ayons atteint la justice, mais c'est une justice parfaite maintenant. Elle est révélée sur le principe de la foi pour la foi, est-il dit; c'est-à-dire que la justice de Dieu, étant une chose parfaite qui existe, et complète en elle-même, est révélée, non sur le principe d'oeuvres accomplies par l'homme, mais sur le principe de la foi et pour la foi, de sorte qu'elle devient

le partage de l'homme quel qu'il soit, qui a la foi. Si elle était donnée sur le principe d'une justice humaine, l'homme juste l'aurait et la loi en serait la règle; si c'était sur un principe de bienveillance, l'homme misérable l'obtiendrait; mais ce n'est ni l'un ni l'autre: c'est sur le principe de la foi.

Oh! que nos coeurs puissent se reposer sur cette merveilleuse vérité, — l'activité de l'amour de Dieu descendant dans un monde ruiné par le péché et placé sous la colère. Dieu lui-même est le repos, de même qu'il est le guide tout le long du chemin. Sa divine faveur, son amour et sa bonté immuables, nous accompagnent et demeurent avec nous durant tout le voyage. Il n'y a de repos que dans le chemin de Dieu lui-même. Toute la peine que Dieu a prise pour redresser l'homme, n'a servi qu'à montrer que l'arbre est mauvais; plus on cultive un mauvais arbre, plus il produit de mauvais fruits. Tout doit être l'oeuvre de Dieu et la justice de Dieu, non l'oeuvre et la justice de l'homme; et cette oeuvre de Dieu produira seule des fruits de justice dans l'homme.

Chapitres 2, 3 et 4

La fin du chapitre 3 me semble être le sommaire et l'application de l'argument, tiré par l'apôtre, de l'état de péché où se trouvent les Juifs et les gentils. Au chapitre 4, il passe à un autre principe, qui ressort de l'exemple d'Abraham et du témoignage de David. Mais dans toute cette première partie de l'épître, l'apôtre met à nu les besoins de l'homme, et montre comment il y a été satisfait par la rédemption, comme étant la seule chose sur laquelle l'homme puisse s'appuyer.

Depuis le verset 18 du chapitre 1, l'apôtre trace le tableau de l'effroyable corruption des gentils et de l'homme en général par toute la terre; et il montre que puisque les hommes, sans aucune révélation subséquente, par le moyen de la connaissance de Dieu possédée par Noé, et par Ses voies envers eux dans la création, ont pu, par l'intelligence, discerner Dieu dans sa puissance éternelle et sa divinité par les choses qui sont faites, ils sont inexcusables, la conscience elle-même leur enseignant ce qui est bien et mal (chapitre 2). En conséquence, n'ayant pas aimé garder la connaissance de Dieu, Dieu les a abandonnés, dans les convoitises de leurs coeurs, à l'impureté; car si Dieu laisse un homme à lui-même, l'homme se livre toujours aux convoitises de son coeur. Ainsi le jugement de Dieu qu'ils ont attiré sur eux-mêmes consiste en ce que, n'ayant pas discerné l'honneur qu'il convenait de rendre à Dieu, ils sont devenus incapables de discerner ce qui était selon l'ordre moral relativement à l'homme. Telles sont les voies de Dieu: si l'on rejette la lumière qu'il donne, il abandonne à l'aveuglement, et c'est un jugement de sa part. Ainsi ces gentils, n'ayant pas aimé garder la connaissance de Dieu, ont été livrés à un esprit réprouvé. Il en a été de même des Juifs: ils rejettent le témoignage que Dieu leur donne, et Dieu dit par la bouche du prophète: «Engraisse le coeur de ce peuple, et rends ses oreilles pesantes, et bouche ses yeux» (Esaïe 6: 10). Des gentils il est dit: «Qui ont changé la vérité en mensonge»; et de l'église professante, déchue de la lumière, il est écrit: «Dieu leur envoie une énergie d'erreur pour qu'ils croient au mensonge» (2 Thessaloniens 2: 11). Ainsi, qu'il

s'agisse de Juifs, de gentils, ou de chrétiens de nom, nous voyons l'effet produit sur l'homme abandonné de Dieu, ce qu'il devient quand il est livré à lui-même, et le jugement de Dieu sur lui quand il néglige la lumière qu'il a reçue, ou qu'il en abuse.

Au commencement, la lumière naturelle fut donnée par le témoignage de la création; c'est ainsi que l'homme a eu d'abord la connaissance de Dieu; mais il n'a pas aimé garder cette connaissance. De plus, il y avait aussi en lui la voix de la conscience, car tout homme a une conscience, qui est distincte de la grâce. Or la conscience ne peut nous amener à Dieu; elle est le sentiment de la responsabilité, uni à la connaissance du bien et du mal, — connaissance acquise par la chute. Si la conscience est réveillée, cela ne donne pas la vie et la paix, et en conséquence cela ne fait que nous chasser loin de Dieu, comme nous en avons un exemple chez Adam qui cherchait à se cacher parmi les arbres du jardin.

Les gentils ne s'étant pas souciés de garder la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à un esprit réprouvé. De même les Juifs, ayant refusé de recevoir le témoignage de Dieu, la sentence est prononcée sur eux par Esaïe sept cents ans avant son accomplissement: «Engraisse le coeur de ce peuple». Telle est la patience de Dieu. Etienne le leur dit aussi: «Vous résistez toujours au Saint Esprit; comme vos pères (dans la dispensation passée), vous aussi» (dans la dispensation présente): ils furent coupables les uns et les autres du même péché, et selon ce que Pierre rappelle du témoignage que Dieu a rendu à Jésus, les choses mêmes qui attestaient que Christ était venu de Dieu, seront celles qui, aux derniers jours, conduiront les Juifs à recevoir l'Antichrist. «Hommes Israélites», dit Pierre, «écoutez ces paroles: Jésus le Nazaréen, homme approuvé de Dieu parmi vous par les miracles et les prodiges et les signes que Dieu a faits par lui au milieu de vous, comme vous-mêmes vous le savez» (Actes des Apôtres 2: 22); comparez ces paroles avec celles de Paul: «Alors sera révélé l'inique... duquel la venue est selon l'opération de Satan en toute sorte de miracles et signes et prodiges de mensonge» (2 Thessaloniens 2: 8, 9).

Ainsi les Juifs, ayant rejeté ce que Dieu a fait au milieu d'eux par Jésus de Nazareth, recevront ce que Satan opérera par le moyen de l'inique, et cela «parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité».

Dans les chapitres 1: 18-32 et 2: 1-16, l'apôtre démontre la culpabilité de tous les gentils; puis il fait voir qu'il en est de même du Juif, malgré ses privilèges réels. Depuis le verset 17 du chapitre 2, puis au chapitre 3, du verset 9 au 18, nous voyons que tous sont «sous le péché», les Juifs sous la loi, aussi bien que les gentils sans loi. Les uns et les autres sont également coupables; car si les gentils sont livrés à un esprit réprouvé, les Juifs sont convaincus d'être aussi mauvais, par leurs propres écritures, dont ils se vantent comme n'ayant été données qu'à eux. Ainsi il n'y a point de juste, non pas même un seul; il n'y a personne qui ait de l'intelligence, personne qui recherche Dieu. La volonté s'est pervertie; ils sont aveugles dans leur entendement, pervers dans leur volonté, coupables devant Dieu. Non seulement coupables comme pécheurs par nature, mais comme méprisant le témoignage de Dieu et rejetant la lumière qu'à diverses époques Dieu leur avait révélée. Mais le Dieu qui juge était là, et maintenant il est démontré que «nulle chair ne sera

justifiée devant lui par des oeuvres de loi, car par la loi est la connaissance du péché». Par là nous voyons comment il se fait que ceux qui ont la loi se trouvent sous la condamnation, tout aussi bien que les païens qu'ils méprisaient. Il est inutile à un Juif de chercher à s'appuyer sur sa qualité de Juif, car la loi dont il se glorifie, le condamne. Si elle s'adresse à lui, elle condamne celui à qui elle s'adresse. Les gentils n'ont aucun droit de se placer sous la loi, cependant nous le faisons tous plus ou moins. Comme moyen de produire la conviction de péché, cela peut tourner à bien, mais comme position, si nous en restons là, voyez où cela nous amène: «L'Eternel a regardé des cieus sur les fils des hommes, pour voir s'il y en a quelqu'un qui soit intelligent et qui cherche Dieu». En est-il un? Non; ils se sont tous égarés, et les Juifs apprennent par la loi, qu'ils réclament avec raison comme appartenant à eux seuls, que, sur leur propre terrain, ils sont absolument coupables, bien que l'apôtre n'allègue pas contre eux la dureté de coeur dont ils ont fait preuve en rejetant Christ. Juifs et gentils sont donc entièrement coupables, et toute bouche est fermée: telle est la fin de la justice de l'homme.

Mais maintenant, par la grâce, tout est changé. Sans loi, la justice de Dieu est manifestée, et l'apôtre développe complètement cette vérité, aussi loin que s'en étendent les principes. Ce verset 21 du chapitre 3, se joint en fait au verset 17 du premier chapitre; toute la partie intermédiaire de l'épître, démontrant ce qui a rendu nécessaire la justice de Dieu. L'apôtre établit la nature de cette justice d'une manière directe et absolue, et en contraste avec celle de l'homme. Elle repose sur un principe tout à fait différent. Quoiqu'elle soit le fruit de la grâce, c'est une *justice*, non pas la miséricorde; mais c'est une justice absolument sans loi; c'est la justice de Dieu, et qui pourrait imposer à Dieu une loi? Si c'eût été la justice de l'homme, la loi en aurait été la mesure et le principe; mais comme c'est la justice de Dieu, elle est sur un principe tout autre que la loi. Comme l'homme est pécheur, la loi ne peut que le condamner; elle ne saurait lui donner la vie. Placez l'homme sous l'obligation d'être juste, et c'en est fait de lui, parce qu'il est un pécheur. L'homme a une volonté (je ne parle pas métaphysiquement, mais de ce qui a lieu en pratique), et la loi met en évidence cette volonté. Or la volonté de l'homme ne se soumet jamais, sans cela elle cesserait d'être une volonté; elle ne se soumet donc pas à la loi de Dieu, et aussi elle ne le peut pas. Dieu n'a jamais voulu dire que la justice fût par la loi; le proposer à l'homme qui est un pécheur, aurait été une cruelle dérision. La loi a été donnée afin que l'offense abondât, — non pas afin que le péché abondât, car le péché était là avant que la loi ne fût donnée; mais il n'y a pas d'offense ou de transgression jusqu'à ce qu'il y ait une loi. C'est ainsi que «la loi produit la colère», car là où il n'y a pas de loi, il n'y a point de transgression.

Il n'est pas dit qu'il n'y a pas de péché; mais il est évident qu'il ne saurait y avoir de transgression, là où il n'y a rien à transgresser. Ainsi toute bouche est fermée, et tout le monde est coupable devant Dieu. Et maintenant, sans loi, la justice est manifestée; non seulement elle existe, mais elle est manifestée. Elle existait longtemps auparavant dans les conseils de Dieu; jamais personne n'a été justifié autrement: mais elle n'a pas été manifestée jusqu'à ce que l'évangile ait été prêché et mis en lumière. C'est pourquoi

l'apôtre dit: «Afin de montrer sa justice dans le temps présent». Aucun pécheur, à partir d'Adam, n'a jamais subsisté et ne pouvait subsister devant Dieu, si ce n'est dans la justice de Dieu, mais celle-ci n'avait pas été manifestée jusqu'à «*maintenant*». «Mais maintenant, sans loi, la justice de Dieu a été manifestée, témoignage lui étant rendu par la loi et par les prophètes». Ainsi la loi et les prophètes ne faisaient que montrer ce que Dieu allait faire, mais, en eux-mêmes, ne l'introduisaient pas. L'Eglise de Dieu au contraire est fondée sur la justice de Dieu, qui par conséquent est manifestée dans le temps présent, témoignage lui étant rendu par la loi et par les prophètes. Le témoignage lui a été rendu avant qu'elle fût manifestée.

Ce troisième chapitre montre d'abord que nous sommes tous coupables et ensuite comment nous sommes introduits en la présence de Dieu. L'homme pécheur peut-il s'approcher de Dieu? Non; et il ne peut arriver par la loi à une justice qui le lui permette. C'est alors qu'à la place de cette justice apparaît la justice de Dieu. Christ a été fait victime pour nous; il a répondu pour tout ce que nous avons fait étant dans le vieil homme, et, comme nouvel Homme, il est en la présence de Dieu pour nous, et nous, nous sommes là en Lui, dans toute la faveur où il se trouve lui-même, agréés de Dieu comme Lui; toujours là comme il est. Voilà comment l'homme obtient la justice de Dieu; mais la première partie de ce qui vient d'être dit, est seule distinctement établie dans le troisième chapitre. Les justes exigences de Dieu à l'égard du vieil homme ont toutes trouvé leur satisfaction dans le Christ Jésus, et nous sommes devenus justice de Dieu en Lui. La justice de Dieu, bien qu'en fait elle renferme tout est particulièrement envisagée ici comme répondant à la culpabilité du vieil homme. Nous trouvons à la fin du chapitre la réponse à ce que Dieu exige d'une manière parfaite. Le péché, du Juif ou du gentil, est ôté par le sang que Jésus a versé, et la justice de Dieu se manifeste en pardonnant. Cette justice est maintenant le point de départ de la foi; c'est là que nous avons rencontré Dieu. Mais en même temps nous voyons la justice de Dieu lorsque, dans sa patience, il supportait et pardonnait les péchés des croyants de l'Ancien Testament. La patience s'était montrée depuis longtemps, et l'oeuvre de Christ montre le juste fondement de cette patience. Nous ou eux, nous sommes tous pleinement justifiés par le sang de Christ.

Au chapitre 4, nous avons une autre chose; c'est la résurrection en principe. Abraham crut Dieu; voilà la foi dans son acte fondamental: on croit Dieu. Ensuite nous la voyons dans son objet; non seulement il croyait dans la résurrection, mais en Dieu qui ressuscite. Il en est de même pour nous: nous ne croyons pas seulement en Jésus qui a été ressuscité d'entre les morts, mais en Dieu qui l'a ressuscité; nous croyons en la puissance qui est intervenue pour donner à Christ, comme homme, une place devant Dieu, témoignage évident de la valeur de l'oeuvre qu'il a accomplie pour ôter nos péchés.

Chez Abraham, qui n'avait rien à faire avec la loi, nous trouvons, comme chez le chrétien, le double caractère de la foi: sa nature et son objet particulier. Relativement au second caractère, celui de la justification, l'apôtre dit: «Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté pour justice». Il n'est pas dit qu'il crut *en* Dieu, mais qu'il crut Dieu. Telle est la foi

dans son caractère subjectif, élémentaire; nous scellons que «Dieu est vrai», et voilà comment Abraham obtint la justice. Ce n'était pas par des oeuvres d'homme, mais comme quelqu'un qui ne fait pas d'oeuvres. Or la parole de Dieu révèle Dieu lui-même, Dieu en grâce; c'est pourquoi, bien qu'il puisse y avoir d'abord beaucoup de luttes, dès que nous croyons simplement Dieu, nous croyons en Celui qui justifie l'impie; c'est d'un tel homme que David décrit la béatitude.

Mais le caractère de notre foi est encore plus développé dans la suite du chapitre; son objet est Dieu qui ressuscite les morts. Notre confiance a un juste fondement: nous croyons en Dieu qui a ressuscité d'entre les morts Celui qui avait été livré pour nos offenses, — et qui a été ressuscité pour notre justification. Mais voici la différence entre la foi d'Abraham et la nôtre. Il crut que Dieu était puissant pour accomplir sa parole; nous croyons que Dieu a ressuscité Jésus après que Jésus se fut mis à notre place, à nous, pécheurs. La résurrection de Christ est donc appliquée à notre justification. Mais, dans toute cette partie de l'épître, la justification ne va pas plus loin que le pardon, ainsi que le montre clairement ce chapitre 4. La justice va plus loin, mais non pas ce que nous avons ici. Dans ce chapitre, nous voyons que toute la culpabilité, résultant des actes du vieil homme, est enlevée. Cela complète l'oeuvre de la grâce pour nous, comme créatures responsables. L'effet en est que nous avons la paix, que nous sommes dans la faveur divine, et que nous nous réjouissons dans l'espérance de la gloire de Dieu. En attendant, nous nous glorifions même dans la tribulation, car elle est pour notre bien, et nous avons la clef de tout dans l'amour de Dieu qui est versé dans nos coeurs par le Saint Esprit qui nous a été donné. En outre, nous nous réjouissons en Dieu lui-même, qui s'est ainsi révélé dans la perfection de sa grâce envers nous, alors que nous étions pécheurs.

Après avoir ainsi montré, au commencement du cinquième chapitre, le résultat de la grâce, dans la manière dont Dieu justifie individuellement chaque pécheur, en passant par-dessus les péchés, l'apôtre en vient aux deux Adam, chefs de deux races, et montre où la loi est intervenue. Notre place n'est pas dans le premier Adam, ni sous la loi, mais dans le second Adam, selon l'efficacité de l'oeuvre qu'il a accomplie. Ce qui précède s'appliquait à nos péchés; maintenant l'apôtre va parler de notre nature et de notre position.

Avant d'entrer dans les détails, je passerai rapidement en revue les raisonnements de l'apôtre, fondés sur ce que je viens de dire. Par la désobéissance d'un seul, plusieurs ont été constitués pécheurs; l'obéissance d'un seul constitue justes ceux qui sont en relation avec Lui, et ainsi nous sommes justes par l'oeuvre d'un autre. Au chapitre 6, l'apôtre va au-devant de ce que quelques-uns pourraient dire: «Oh! puisque Christ a tout accompli, peu importe ce que je ferai; s'il s'agit de justice sans les oeuvres, nous pouvons marcher comme il nous plaît». La réponse n'est pas: «Cela ne doit pas être», mais: «Cela ne se peut pas», car nous parlons de la mort: j'ai part à la justice par la mort. Si c'est une réalité je ne puis pas vivre dans la chose à laquelle je suis mort; l'une de ces choses rend l'autre impossible; si je vis, étant ainsi mort, c'est en étant vivant à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur. Une vie nouvelle et sainte (car c'est Christ dans la puissance de la résurrection) apporte avec

elle, non seulement la haine du péché, mais la délivrance; le même principe est appliqué à la loi dans le chapitre 7. Si je suis mort à la loi par le corps de Christ, je suis délivré de ce qui avait puissance sur moi pendant que je vivais; et je suis délivré afin de pouvoir servir en nouveauté de vie.

Ainsi, au commencement du chapitre 5, la mort et la résurrection de Christ sont appliqués à l'homme pour sa justification; au chapitre 6, nous le voyons comme mort au péché et menant une vie sainte; au chapitre 7, il est mort à la loi. La loi, comme nous l'enseigne aussi l'épître aux Galates, nous a mis à mort, c'est pourquoi elle ne peut plus rien faire; sa plus grande oeuvre, si l'on peut parler ainsi, a été de mettre à mort Christ, qui en grâce avait pris sur lui la malédiction prononcée par la loi. Mais Christ est ressuscité et nous sommes en Lui, au delà de la puissance de la loi, en Lui qui en a porté la malédiction. En conséquence, le chapitre 8 montre le chrétien dans une parfaite liberté, dans le second Adam du chapitre 5, en vertu de ce qu'il est ressuscité. Il n'y a point de condamnation pour celui qui est en Christ; le chrétien est nécessairement vu en Christ, mais la résurrection avec Christ n'est pas développée comme doctrine dans l'épître aux Romains. La puissance d'une nouvelle vie dans l'Esprit est établie dans le verset 2; puis nous voyons à la croix la condamnation de la chair, de sorte que, pour la foi et devant Dieu, elle trouve là sa fin, et en conséquence nos affections montrent notre vie en Lui. Etant ainsi pleinement et gratuitement justifiés et acceptés en Christ, nous n'attendons plus qu'une chose, — la rédemption de nos corps.

Ce n'est donc pas la justice de l'homme; s'il y en avait une, elle serait par la loi et pour ceux qui ont la loi. C'est la justice de Dieu pour tous, et elle est sur tous ceux qui croient; et nul homme ne peut arriver par un autre chemin. Puisque c'est la justice de Dieu, il n'accepte pas un Juif de préférence à un gentile; c'est sa justice «pour tous», de sorte qu'elle est aussi gratuite pour les pécheurs d'entre les gentils, que pour les Juifs. Pour ce qui concerne notre position et la paix de l'âme, il est de la plus haute importance de saisir que, tandis que nous nous efforçons toujours d'avoir quelque chose avec quoi nous puissions nous présenter devant Dieu, c'est au contraire Dieu qui, dans l'évangile, vient à nous avec sa justice, comme étant seule la nôtre; elle est envers tous, mais seulement sur ceux qui croient. Remarquez encore une autre chose qui a rapport à la paix de l'âme. Plusieurs pourraient dire: «Je ne nie pas sa justice divine, j'y crois; mais comment puis-je savoir que j'y ai part? M'est-elle appliquée? J'ai besoin qu'elle soit appliquée à mon âme». Eh bien, Dieu vous l'a appliquée, si vous croyez; si, dans la conscience de votre état de péché, vous avez cru le témoignage que Dieu a rendu de son Fils, alors elle a été appliquée à votre âme, car elle est «sur tous ceux qui croient»: vous êtes justes. Si vous continuez à pratiquer le péché, ou à marcher avec le monde, Dieu devra agir, il est vrai, pour vous tirer hors de cela; il en sera de même s'il y a l'orgueil de la propre justice. Mais l'objet de la foi, c'est ce qu'est le Fils de Dieu, et ce qu'il a fait. Si nous tolérons le péché ou le monde dans nos âmes, cela nous empêche de saisir la vérité; et si même nous avons trouvé la justice divine, nous ne pouvons avoir, dans ce cas, la joie du Saint Esprit dans nos coeurs, car Dieu doit être une réalité pour nous. Mais

la chose sur laquelle nous devons nous reposer, c'est Christ mourant pour nos péchés, et la personne de Christ parfaitement acceptée de Dieu.

Plus d'un chrétien serait heureux de trouver le repos, et comme ils le pensent, de le trouver là. Mais en fin de compte ils s'abusent eux-mêmes. Ils cherchent en eux-mêmes quelque chose de mieux que ce qu'ils ont trouvé; or cela n'est pas se soumettre à la justice de Dieu, ni se reposer sur ce que Christ est. Ils n'ont saisi ni la valeur, ni la portée de la croix de Christ. S'ils en connaissaient la valeur, ils ne trembleraient pas de crainte. Comment pourraient-ils craindre, s'ils savaient que leurs péchés sont ôtés? Et comment chercheraient-ils quelque chose de bon en eux-mêmes, s'ils savaient que la croix était la condamnation finale de la chair tout entière en elle-même? Vous dites que vous n'avez point d'autre confiance qu'en la croix. Cela se peut quant à votre conviction de la vérité. Vous pouvez aussi sentir, dans un certain sens, le besoin que vous avez de la croix, et comprendre que vous ne pouvez vous tirer d'affaire sans elle. Je suppose qu'il en est ainsi, sans quoi vous ne regarderiez pas à la croix; mais vous n'en avez pas encore appris la valeur; vous ne savez pas encore qu'elle purifie la conscience en ôtant absolument le péché. Et la clef de votre état, c'est que vous cherchez encore en vous-même quelque chose, outre le péché; c'est-à-dire qu'il y a encore quelque recherche, quelque secret désir de trouver du bien en vous; vous êtes comme aux aguets pour le découvrir. Vous ne vous pensez pas aussi entièrement mauvais que la croix a démontré que vous l'êtes; car vous êtes ce qui l'a rendue nécessaire; vous êtes péché dans votre nature aussi bien que dans vos actes. Dieu, dans la croix, «a condamné le péché dans la chair», comme étant ce qu'il a en horreur, et c'est là tout ce que vous êtes en vous-même. Vous avez encore à apprendre que c'est l'impie que Dieu justifie; vous aurez plus que cela, sans doute, mais vous devez commencer par là. En effet, nous lisons: «Etant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus». Ce n'est pas simplement la justification des péchés, mais une délivrance effective, — l'entière rédemption. C'est ce que nous trouvons comme type en Israël; la question était entre Dieu et Pharaon: «Laisse aller mon peuple». C'est une rédemption réelle, positive, non pas simplement le pardon. Christ nous a libérés de tous les droits que Satan pouvait faire valoir contre nous, et de la puissance qu'il avait sur nous, et il l'a fait selon la justice de Dieu et pour Dieu. Si j'achète un esclave, il est à moi, et personne ne peut avoir aucun droit sur lui. Or cela est vrai même par rapport à nos pauvres corps; ils doivent être affranchis de la puissance de Satan. Dieu nous aura entièrement pour lui-même à cause de l'oeuvre de Christ, et cela selon sa nature sainte, selon sa propre vie et sa justice divine en jugement. Pas même la moindre parcelle de notre poussière ne restera dans le royaume de Satan. Voilà pourquoi la rédemption est mentionnée en dernier lieu dans 1 Corinthiens 1: 30, et nous en avons aussi un type dans la sortie d'Israël du pays d'Egypte. C'était une chose pour eux d'être mis à l'abri du destructeur en Egypte, par le sang placé sur les poteaux et le linteau de leurs portes; c'en était une autre et très différente pour eux d'être entièrement sortis d'Egypte par le passage de la mer Rouge, et de se trouver ainsi entièrement affranchis de la puissance de Pharaon. Christ a fait plus que cela; il a brisé et détruit toute la puissance de la mort par laquelle Satan nous retenait; il a

fait captif celui dont nous étions captifs, et de nous, captifs de Satan, il a fait les vases de la puissance de Dieu et de son témoignage contre Satan.

«Lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en son sang, afin de montrer sa justice, etc». Nous avons ici la relation qui existe entre le sang de Christ et la justice de Dieu. Elle avait été montrée dans la promesse et reposait uniquement sur cette promesse jusqu'à ce que Christ vint en chair. Elle n'avait pas été manifestée jusqu'alors, de sorte que, comme Adam, Abel ou Job on s'appuyait seulement sur les promesses de la justice, parce que le sang n'avait pas encore été versé. Mais maintenant elle est montrée comme ayant été accomplie en ce que Christ est assis à la droite de Dieu, ou plutôt, pour nous en tenir à l'enseignement de notre épître, en ce qu'il est ressuscité. Or il y a une immense différence entre s'appuyer sur la promesse (quoique ce soit déjà très précieux), et s'appuyer sur l'accomplissement de la promesse. Un homme en prison est sans doute heureux de savoir que sa dette sera payée, mais ce n'est pas la même chose que de marcher en liberté avec la certitude que la dette a été payée.

Ce n'est pas maintenant le temps du support, mais celui d'un salut accompli, de la justice de Dieu manifestée. Y a-t-il lieu à support pour Dieu en cela? Le temps du support était celui des saints de l'Ancien Testament. Alors Dieu supportait à cause de ce qu'il allait faire, et, par la mort de Christ, il a prouvé sa justice en supportant. Mais telle n'est pas notre condition: nous avons la justice de Dieu en ce temps-ci, dans le temps présent. Dieu ne parle pas ici de ce qui s'est passé avant la mort de Christ, mais du fait de la justice et de notre état de conscience actuel, cette chose meilleure que Dieu avait en vue pour nous (Hébreux 11: 40), quant à notre position devant Lui. En effet, si j'ai péché, je n'ai pas besoin qu'un prophète vienne me dire que mon péché sera ôté; je puis dire: Je sais que le sang a été répandu, par conséquent je sais comme étant une chose actuelle que tout péché est ôté. C'est une question réglée. Nous pouvons ajouter que nous sommes en Christ; je dis: «nous pouvons ajouter», parce que, bien que le fait que nous sommes en Lui soit admis, et que sa résurrection soit mentionnée au chapitre 8, cependant cette épître nous présente la mort et la résurrection de Christ comme nous justifiant et nous délivrant, en ajoutant que nous sommes morts avec Lui. L'épître aux Ephésiens nous envisage comme morts dans nos péchés, vivifiés *avec* Lui, et assis en Lui dans les lieux célestes. L'épître aux Colossiens réunit les deux, seulement elle ne va pas jusqu'à nous montrer assis dans les lieux célestes en Lui; mais elle nous présente comme ressuscités et regardant vers le ciel où il est.

C'est une justice telle, que Celui qui a accompli ce qui devait la révéler et la rendre efficace, s'est assis, en vertu de son oeuvre, à la droite de Dieu, et notre vie se trouve là, en Lui. Abraham ne pouvait pas dire: «Je suis un avec un homme qui est à la droite de Dieu», car Christ n'était pas encore là comme homme; mais celui qui maintenant croit en Christ peut le dire, car, aussi vrai que le premier Adam a été chassé du paradis, aussi vrai est-il que le second Adam est entré comme homme dans le ciel, dans la gloire qu'il avait auprès du Père avant que le monde fût; et pour moi, je suis aussi sûr de ma place en Christ comme croyant, que de ma place en Adam comme pécheur.

Voilà donc l'oeuvre que Dieu a reconnue en justice et qui l'a pleinement satisfait; bien plus, qui l'a glorifié, comme il fallait que cela fût pour le satisfaire en justice divine. Oui, nous pouvons dire que cette oeuvre l'a glorifié (voyez Jean 13: 31, 32; 17: 4, 5). En ce qui concerne le sang, il est juste pour pardonner. C'est sa propre justice qui est sur le croyant, et il doit la reconnaître; et c'est là aussi que la foi trouve son lieu de repos. C'est là la justice, mais ce qui fait épanouir mon coeur, c'est de me trouver dans les rayons du soleil de sa grâce, dans le courant de l'amour qui déborde. Nous voir nous-mêmes parfaitement purifiés, nous fait haïr le péché; il en est comme d'un homme qui est tout à fait propre, et qui n'aime pas voir une tache sur son vêtement, tandis que celui qui est déjà souillé, ne se soucie pas de l'être un peu plus. Le sang mis sur le linteau et les poteaux de la porte, tenait le jugement dehors. Dieu passait par-dessus, car s'il était entré, il aurait dû juger les Israélites comme ils le méritaient; or ils méritaient le jugement tout autant et même plus que les Egyptiens, car ils avaient plus de connaissance. C'était donc la grâce qui empêchait Dieu d'entrer comme juste Juge, et cela selon sa justice. Mais à la mer Rouge, ils devaient demeurer en repos et voir la délivrance de l'Eternel. C'était Dieu passant par-dessus toutes les barrières et intervenant pour les retirer complètement du lieu du jugement et de la servitude et les amener à lui-même. Tandis que, dans le premier cas, Dieu était tenu dehors, dans le second, Dieu venait à eux, ou plutôt les amenait à Lui.

Comme impie, je suis justifié par le sang; comme chrétien, je suis accepté en Christ. Mais un grand nombre de chrétiens se tiennent en dehors et regardent à la croix uniquement comme à un objet d'espérance. Ils ne sont pas entrés par elle en la présence de Dieu. La croix m'a-t-elle donc laissé dehors? Non; elle m'a sauvé du jugement, et par elle je suis entré dans la présence de Dieu, et c'est pourquoi j'en apprécie la valeur. Combien d'âmes nous voyons tremblant à cause de leurs péchés au pied de la croix, sentant le besoin qu'elles ont d'elle, mais n'allant pas plus loin!

Nous ne sommes pas sous la loi comme des créatures innocentes, car l'homme est un pécheur, et la loi ne permet pas même une convoitise; pourquoi donc donner la loi à l'homme pécheur? A quoi sert une règle de justice à quelqu'un d'injuste? A quoi me servira-t-il de donner une mesure exacte à celui qui use de fraude en vendant sa marchandise, si ce n'est pour lui montrer en quoi il fait mal? Ainsi Dieu n'a nullement donné la loi à l'homme dans le but de le rendre juste, mais pour le convaincre de péché et lui montrer où est son péché. L'homme peut abuser de la grâce, afin de continuer à vivre dans le péché; mais cela n'altère point la nature de la justice de Dieu. Si la loi est donnée à un homme déjà pécheur, cela ne peut être qu'afin de lui donner la connaissance qu'il est un pécheur.

«Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs, etc.?» Il justifiera la circoncision sur le principe de la foi de même que l'incirconcision; c'est-à-dire que les Juifs, qui cherchaient la justice, ne l'obtenaient que sur le principe de la foi, et que les gentils, puisque c'était sur ce principe, la possédaient par la foi qu'ils avaient. Annulons-nous donc la loi (littéralement: *loi*)? Non; nous établissons la loi; non seulement la loi de Moïse, mais le principe de loi. Si l'on pend un voleur, annule-t-on la loi? Loin de là; on l'établit. Mais si, après avoir subi le

châtiment, le coupable se relevait, la loi lui aurait appliqué la pénalité, et il serait hors de son atteinte. Ainsi Christ est mort et il a établi la loi. La foi vient donc et dit: Bien loin d'annuler la loi en mourant pour mes péchés, Christ l'a établie; mais cela ne me met point sous la loi. Si je suis sous elle, je suis perdu, non seulement comme pécheur, mais par la loi elle-même. Rien donc n'établit la loi comme la mort de Christ.

L'iniquité des gentils ayant été démontrée, le chapitre 3 nous montre les Juifs sous la loi et condamnés par elle. Christ a été sous la loi; il l'a gardée et il est mort sous sa malédiction. Est-il encore sous la loi? Non; il est mort à la loi, et il est ressuscité d'entre les morts. Je suis le pécheur pour lequel il est mort, pour lequel il a porté la malédiction. Elle est entièrement ôtée et a perdu toute puissance de m'atteindre, parce que je suis un avec Christ. Je suis en Lui, dans la présence et la faveur de Dieu, comme étant mort et ressuscité en Christ. Il a donné à la loi toute sa sanction; il l'a subie, si vous voulez.

Au chapitre 4, après avoir mentionné Abraham et David comme ayant cru Dieu, l'apôtre montre sur quel principe Abraham a obtenu les promesses. La bénédiction m'appartient dans l'incircision, tout comme la justice lui fut imputée avant qu'il ne fût circoncis, et c'est sur le principe de la foi. La bouche des Juifs est ainsi fermée, et la bénédiction s'étend aux gentils. La même chose se trouve en David: «Bienheureux l'homme à qui le Seigneur ne compte point le péché»; la loi, au contraire, produit la colère. C'est donc «sur le principe de la foi, afin que ce soit selon la grâce», non seulement pour celui «qui est de la loi», mais pour celui aussi «qui est de la foi d'Abraham», lequel est le père des croyants, «devant Dieu qu'il a cru, qui fait vivre les morts». La différence entre nous et Abraham est celle-ci: il crut que Dieu était puissant pour accomplir ce qu'il avait promis; nous, nous croyons que Dieu a ressuscité Christ d'entre les morts. La délivrance a été effectuée, la puissance manifestée, et nos péchés ont été ôtés. Il a été livré pour nos offenses; était-ce efficace? Il a été ressuscité pour notre justification; — tout est complet, tout est accepté: Christ, homme, est sorti d'entre les morts, il est en dehors, au delà de toutes les conséquences du péché, car il a subi lui-même le jugement pour nous.

Bien-aimés, dans un temps tel que celui-ci, quelle pensée pour nous que celle d'être dans la justice de Dieu, devant sa face. Sa justice a mis de côté tous les raisonnements de l'homme, comme le soleil levant dont la splendeur non seulement dissipe les ténèbres, mais éclipse la lumière des étoiles. Quand Christ est pour la première fois révélé à l'âme, elle se trouve toujours humiliée, parce que son état réel devant Dieu lui est manifesté; la conscience est ainsi mise en exercice et le cœur s'afflige d'avoir méprisé et rejeté un tel Sauveur. Je ne dis pas que, hors de cela, il ne se puisse trouver d'affections pour Christ; mais, tôt ou tard, il doit y avoir une révélation de ce qu'est Christ, telle qu'elle nous dévoile ce que nous sommes, et c'est là ce qui brise ce qui est au dedans de nous: les désirs vains et frivoles, la propre volonté, les pensées et les sentiments coupables; en un mot, tout ce qui est contraire à Christ. C'est là ce qui nous montre, non seulement que nous avons commis des péchés, mais que nous sommes péché. Alors il nous révèle cette faveur de Dieu

sans nuages, dans laquelle nous sommes introduits selon l'amour qui nous a cherchés, l'amour de Dieu qui a donné son Fils pour nous, et nous a amenés à Lui en justice.

Chapitre 5

Combien le coeur a sujet de se réjouir de ce que l'Écriture est si claire quant aux choses les plus importantes pour nos âmes! Tandis que nos esprits s'étonnent et raisonnent sur quantité de choses qui pourraient être, l'Écriture est simple et précise sur ce qui est, bien qu'elle renferme des profondeurs que nous ne pouvons mesurer. Toutes les vérités simples, nécessaires pour que nous trouvions le pardon et la joie, étant en paix avec Dieu, sont contenues dans ce chapitre, comme résultat de ce que nous avons vu jusqu'ici. Le grand sujet de l'épître est de nous montrer comment Dieu et l'homme peuvent se rencontrer; comment l'homme peut venir en paix vers Dieu; l'objet de l'apôtre n'est pas de développer les vérités relatives à l'Église comme telle, mais les relations individuelles des âmes avec Dieu.

Nous avons vu, dans le troisième chapitre, comment le sang a satisfait à la justice de Dieu, pour nous garantir du jugement. Christ est venu il a fait propitiation pour nos péchés par son sang, et, après avoir passé par tout ce que le péché méritait, il est ressuscité d'entre les morts, est entré, homme agréé de Dieu, en sa présence, et maintenant tout ce qui de droit était à Lui est devenu nôtre en Lui.

Avec la fin du chapitre 3 se termine l'enseignement relatif au sang de Christ comme fondement de l'acceptation; ce qui suit en montre le résultat, puis la résurrection de Christ, comme le sceau que Dieu appose publiquement sur son oeuvre.

Le chapitre 4 nous présente la justice imputée par la foi, mais jusque-là elle est identifiée avec le pardon. Abraham crut Dieu qui *pouvait* accomplir ce qu'Il avait dit; nous croyons en Dieu qui *a* ressuscité Jésus. Après avoir montré la puissance de Dieu, intervenant dans son amour pour ramener Christ du sépulcre où il était descendu pour nous, et nous placer ainsi devant Dieu en justice, selon l'efficace de l'oeuvre qu'il a accomplie, efficace démontrée par sa résurrection, nous avons la paix avec Dieu. Il est bien vrai que nous sommes assis ensemble en Christ dans les lieux célestes, mais c'est là une vérité qui se trouve dans l'épître aux Ephésiens, et dont il n'est pas question ici; il est seulement dit que nous vivons par Lui, et il est supposé que nous sommes en Lui. Nous sommes dans la parfaite faveur de Dieu, et nous nous réjouissons dans l'espérance de la gloire.

Le cinquième chapitre poursuit le sujet de notre acceptation fondée sur la mort et la résurrection de Christ, tout en montrant pleinement notre condition devant Dieu. Basé sur ce qui précède, ce que nous venons d'indiquer se termine au verset 11; alors commence un sujet entièrement nouveau, c'est le contraste entre notre relation avec le premier et avec le second Adam. Cette dernière partie traite du péché et non des péchés; de la désobéissance d'un seul homme et de l'obéissance d'un seul homme. Le verset 25 du

chapitre 4 se rattache proprement aux onze premiers versets du chapitre 5. Or remarquez qu'il n'est pas dit dans ce verset: «ressuscité ; *de* notre justification», comme on l'affirme souvent, ce qui dans un certain sens est une vérité, mais: «pour notre justification». Le verset suivant le montre, car Dieu ne sépare jamais la justification de la foi. Nous ne pouvons être justifiés sans avoir nos âmes amenées dans une relation vivante avec Dieu par l'exercice d'une foi individuelle. Le premier résultat de cette foi est la paix avec Dieu; en second lieu, nous avons accès à la grâce, à cette faveur divine dans laquelle nous sommes actuellement; et, troisièmement, nous nous réjouissons dans l'espérance de la gloire de Dieu.

Tout le passé qui se rattache au vieil homme, est mis de côté, tous nos péchés et toutes nos fautes sont effacés, une nouvelle position nous est donnée devant Dieu, au lieu du jugement que nous méritons; voilà ce qui nous appartient, et là, il y a une paix parfaite. Secondement, nous sommes, dès à présent, personnellement introduits dans la pleine faveur de Dieu, mais nous ne sommes pas encore entrés en possession de tout ce qui nous appartient, c'est pourquoi nous nous réjouissons *dans l'espérance*. Christ a porté tout ce qui méritait le jugement et a entièrement laissé nos péchés derrière Lui, pour ce qui regarde le croyant. Celui-ci ne peut jamais venir en jugement devant Dieu à cause de ses péchés, bien que sans doute il doive y avoir le châtiment du Père sur lui quand il pèche. Mais il est impossible que le jugement soit le partage de ceux dont Christ a complètement porté et ôté les péchés, de ceux qu'il a fait entrer et qu'il a placés, en vertu de cette oeuvre, dans une nouvelle position de justice devant Dieu. De même qu'il est impossible que l'oeuvre de Christ soit imparfaite, ou que Dieu puisse punir deux fois le même péché, il est tout aussi impossible que Dieu punisse les péchés de ceux qui croient. Si quelqu'un, par manière de parler, devait être exclu du ciel, ce serait Christ, puisqu'il a pris sur Lui les péchés; mais il a été accepté et il a été reçu dans la gloire, c'est pourquoi la question est aussi réglée pour moi, si je crois (Hébreux 9: 27, 28). Il ne s'est point retiré en arrière; nos péchés, dans tout ce qu'ils ont d'odieux, ont été mis sur Lui, comme lorsqu'au jour des expiations, le souverain sacrificateur confessait les péchés du peuple sur la tête du bouc Hazazel, et il a subi pleinement le jugement. Le jugement de mes péchés est une chose qui a été parfaitement réglée entre le Dieu qui voit tout, et son Fils sans tache, de sorte que nous n'avons pas seulement une espérance, mais une paix assurée. «Ayant fait par lui-même la purification des péchés, il s'est assis»; il aurait dû faillir pour que je n'eusse pas une paix parfaite; or je sais qu'il n'a pas failli.

Verset 1. La mention de la foi que nous trouvons dans ce verset trompe souvent ceux qui voudraient faire de la foi leur objet, et qui cherchent ainsi en eux-mêmes quelque chose qui leur donne la paix. La paix ne repose jamais sur l'expérience. Il doit y avoir des expériences, mais la paix est la réponse de Dieu à tous les exercices de ma conscience. Je ne puis avoir de confiance en mon propre coeur, mais je puis me confier au coeur de Dieu; c'est en croyant ce qu'il est que je trouve la paix. Plus Christ est digne d'être aimé, plus mon propre égoïsme doit être en horreur à Dieu, si je l'apporte là où Christ est tout: «Comme

les mouches mortes font puer et bouillonner les parfums du parfumeur». Je ne puis me fier à mon propre coeur, ni à ses sentiments, car il est rusé par-dessus toutes choses; mais je puis me fier au coeur de Christ, — il ne m'a jamais trompé. Il est vrai que je ferai des expériences, cela est nécessaire, mais je ne suis pas justifié par elles; c'est la réponse de Dieu à ces expériences qui donne la paix. Il peut y avoir de la joie par moments, même là où la paix n'est pas établie, mais cette joie repose sur des sentiments. Il y a une joie qui découle de la connaissance du pardon des péchés, et qui, à juste titre, est appelée paix. Mais la sécurité ferme de l'âme repose sur le second sujet traité dans cette épître et qui commence au verset 12. Ce n'est pas que Christ est mort pour nos péchés, mais que nous sommes morts avec Lui. Avoir la paix signifie avoir une chose fermement établie. La foi regarde à son objet, non à elle-même, et cela par notre Seigneur Jésus Christ.

Nous ne sommes pas appelés à croire que nous croyons, mais que Jésus est le Fils de Dieu, par qui nous avons accès et sommes introduits actuellement dans la parfaite faveur de Dieu, tout nuage qui pourrait nous voiler son amour étant enlevé, et nous pouvons nous réjouir dans l'espérance de la gloire de Dieu. «Ta faveur est meilleure que la vie, c'est pourquoi je te bénirai durant ma vie», de sorte qu'au milieu de la fatigue du désert nous pouvons nous réjouir.

Il y a, au chapitre 4 de l'Apocalypse, une description frappante de ce qui se passe dans le ciel. Les vingt-quatre anciens sont assis sur leurs trônes, en la présence de Dieu révélé comme il le fut sur Sinäi. Au moment où de terribles jugements vont tomber sur la terre, ils sont assis dans une paix parfaite, et lorsque les animaux disent: «Saint, saint, saint, Seigneur, Dieu, Tout-Puissant», au lieu de trembler et de craindre, ils adorent «celui qui vit aux siècles des siècles».

«Nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu». Comment pourrais-je penser à me trouver là, si tout n'était pas grâce? Non seulement Dieu a répandu sur nous des bénédictions, mais il nous a associés à Celui qui bénit. «La gloire que tu m'as donnée, moi, je la leur ai donnée», dit Jésus. Voici quelle est la position du chrétien, comme tel: pour le passé, c'est-à-dire quant aux oeuvres du vieil homme, j'ai la paix; pour le présent, je jouis de la faveur de Dieu; pour l'avenir, j'ai la gloire. Que puis-je désirer de plus? Que puis-je avoir de plus? Oui, il y a plus; «et non seulement cela», mais le saint a aussi à apprendre les réalités présentes dans le désert; il y a la tribulation. Plus le saint est fidèle, plus il rencontrera de difficultés; plus il possède de bénédictions, plus il aura d'épreuves, parce qu'il y a beaucoup de choses à ôter qui empêcheraient la jouissance de la bénédiction quand elle est donnée. Quel besoin n'ai-je donc pas au milieu de toutes les tribulations d'avoir ma paix bien établie, et de savoir que ma justification est une chose accomplie? Autrement, quand l'épreuve surviendra, je serai tenté de penser: «Comment puis-je supposer que je suis dans la faveur de Dieu, puisque tout semble contre moi?» et je ne serai pas capable de me glorifier «dans les tribulations».

Voyez, au contraire, quel est le résultat de la tribulation: «La tribulation produit la patience».

J'ai besoin que ma volonté soit brisée; je puis m'attendre à avoir une chose, et ne jamais l'obtenir; il me faudra, comme Daniel, jeûner et crier à Dieu durant trois semaines: j'ai à apprendre la patience, et, en l'apprenant, à reconnaître la précipitation de mon coeur qui voudrait avoir tout immédiatement, et ainsi «la patience produit l'expérience». Un homme qui désire sérieusement de bien faire, et chez lequel la propre volonté est en activité, se pressera d'agir; mais il lui faudra apprendre qu'il doit attendre l'aide de Dieu. C'est ce qui arriva à Moïse. Dans sa précipitation, il tue l'Egyptien sans avoir reçu d'ordre de Dieu; Pharaon l'apprend et Moïse doit fuir. Avec un vrai dévouement de coeur, il avait préféré de laisser la cour de la fille de Pharaon, où il avait été élevé, pour prendre sa place avec les faiseurs de briques maltraités et affligés. Mais quoique sincère et dévoué, avec une intention droite et renonçant à la haute position dans laquelle la Providence l'avait placé, sa chair devait être brisée, et cela se fit par quarante années de tribulations dans le désert, en gardant les troupeaux de son beau-père. Il apprenait l'expérience, et l'expérience produit l'espérance. En effet, par l'expérience, ce qui empêchait et obscurcissait l'espérance, se trouve brisé et disparaît; l'espérance terrestre est morte, et l'espérance céleste devient plus réelle et plus brillante, parce que, dans l'expérience, j'apprends aussi ce que Dieu est.

Moïse savait beaucoup mieux ce dont le peuple devait être délivré quand, envoyé de Dieu, il vint vers Pharaon; quand il tua l'Egyptien, il ne savait rien de ce pays de Canaan où le peuple devait entrer.

«L'espérance ne rend pas honteux». En apprenant l'expérience, il se peut que je lutte contre Dieu, mais on découvrira qu'il ne sert à rien dans la tribulation de lutter contre la main de Dieu; car il nous tiendra là jusqu'à ce que nous nous soumettions, mais, à la fin, l'espérance sera produite en nous, «parce que l'amour de Dieu est versé dans nos coeurs». C'est là ce qui me donne la clef de toute la tribulation et me rend capable de me glorifier en elle. C'est le fruit de l'amour même de Dieu; je me confie en Lui. Comment est-ce que j'obtiens cela? Par le Saint Esprit qui est au dedans de moi; «l'amour de Dieu est versé dans nos coeurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné». Ce n'est pas mon amour, mais le sien; «l'amour *de Dieu* est versé dans nos coeurs». Dieu qui est *amour*, est en *moi*, c'est l'amour même de Dieu. Cela nous conduit à une puissance d'espérance que rien ne saurait ébranler. Remarquez qu'il est versé dans nos coeurs par l'Esprit Saint qui intercède pour nous.

Malgré tout cela, quelqu'un dira peut-être: «Mais supposez que je ne le sente pas». Eh bien, vous vous détournez de la foi pour regarder à vos sentiments. «Mais comment puis-je savoir que je le possède? Suis-je parfait?» Non; on jouit intérieurement de l'amour, c'est vrai; mais Dieu a mis hors de moi la preuve de cet amour. Je le connais, parce que je crois que Christ est mort pour des impies. Je ne suis pas autre chose qu'un impie, sans aucune force, sans aucun sentiment, et Christ est mort quand je n'avais point de sentiment du tout. Christ est mort quand j'étais sans force, et que je ne pouvais absolument rien faire. La plus grande chose qui fût dans le ciel a été donnée pour la pire chose sur la terre, — pour un pécheur. Je suis un pécheur, c'est pourquoi Christ est mort pour moi.

Verset 7. «Car à peine, pour un juste, quelqu'un mourra-t-il»; c'est là ce qui distingue l'amour de Dieu de celui de l'homme; tandis que l'homme a besoin d'un motif qui le fasse agir, de quelque chose qui appelle son amour, l'amour de Dieu, au contraire, jaillit de Lui-même; en effet, Dieu ne pouvait trouver de motif en nous; nous étions haïssables.

Combien le raisonnement du Saint Esprit diffère de celui de l'homme naturel, on même peut-être de celui d'une âme réveillée qui, jugeant de Dieu par elle-même, dirait: «Il doit me juger, car je sais que je le mérite». Mais «Dieu constate son amour à Lui envers nous... Beaucoup plutôt donc, ayant été maintenant justifiés par son sang, serons-nous sauvés de la colère par Lui». Le Saint Esprit raisonne en partant de ce que Dieu est en grâce, jusqu'au plein effet de cette grâce, et non en remontant, comme le fait l'homme, de sa responsabilité à ce que Dieu sera pour lui. Le Saint Esprit développe ce que Dieu est, pour répondre aux besoins de mon âme.

Il est vrai que le pécheur mérite le jugement il n'a pas simplement besoin de devenir meilleur, cela ne suffirait pas; il lui faut un Sauveur. C'est là le raisonnement que Dieu admet, et qu'il admettra jusqu'à ce que vous ayez trouvé un Sauveur; mais ici, où le Saint Esprit raisonne d'après ce que Dieu a fait pour le pécheur, c'est une tout autre chose.

Il est beaucoup plus difficile et pénible d'apprendre que nous sommes sans force, que d'apprendre que nous sommes des impies. Si un Christ mort devient un Sauveur, un Christ vivant sera pour vous un ami. Un Christ qui est mort pour vous (chose la plus faible, quant à la nature, bien que ce fût la puissance de Dieu), comment ne fera-t-il pas, maintenant qu'il vit, tout ce que vos besoins réclament de Lui? S'il est mort pour vous lorsque votre péché était sur vous, combien plus prendra-t-il soin de vous maintenant que votre péché est ôté.

Christ vivant ne peut pas vous faire périr, si Christ en mourant vous a sauvé. Remarquez non seulement la force de cet argument, mais la grâce qui s'y trouve, puisqu'ainsi le coeur est déchargé de tout ce qui pourrait le tourmenter, car «la crainte porte avec elle du tourment».

Verset 11. «Et non seulement, cela, mais nous nous glorifions en Dieu». Non seulement nous avons de la joie et du bonheur pour nous-mêmes dans la sécurité où nous sommes placés et dans ce qu'il nous a donné, mais nous pouvons nous glorifier en Dieu. D'abord nous nous réjouissons dans les choses qui nous sont données, mais nous n'en restons pas là, nous nous réjouissons en Celui qui nous les a données, et nous faisons nos délices de ce que Dieu est en lui-même. Il est saint, il est amour, il est grand en bonté. Je puis me glorifier en Celui qui nous a tant aimés, et dire: «Quel Dieu est le mien! Quel Dieu il est pour moi!» La sainteté devrait naturellement nous terrifier, mais nous sommes dans la lumière, et nous pouvons demeurer avec joie en la présence de Celui qui est la source de toutes nos bénédictions.

Il est vrai que si ma volonté n'est pas brisée, je ne puis pas me réjouir en Dieu; je ne le puis même pas dans les tribulations, parce qu'il doit agir envers moi de manière à briser

ma volonté; or c'est ce que nous n'aimons jamais. Mais ensuite, quand nous marchons avec Dieu, quand il a brisé cette volonté, nous pouvons nous réjouir en lui. Si donc, dans ma marche pratique, je viens à m'écarter, je ne douterai pas de mon salut, mais je ne pourrai me réjouir en Dieu, bien que nous sachions que la joie est là. Nous ne pouvons nous réjouir en Dieu, qu'en marchant avec Lui. Si je m'égare, je puis me ressouvenir de cette joie, mais j'aurai deux pas à faire en rebroussant chemin. Je devrai juger le péché, selon le jugement des péchés à la croix, là où le péché que j'ai commis a été ôté; ensuite j'aurai à retourner à la grâce immuable de Dieu, avant de pouvoir de nouveau me réjouir en lui.

Ceci termine tout ce qui se rapporte à nos péchés et à la manière dont Dieu nous en justifie par la mort et la résurrection de Christ, ainsi que l'exposé des résultats précieux qui en découlent. Ceux-ci, pour ce qui concerne la révélation de Dieu même, vont au delà du tableau de notre état en Christ, décrit jusqu'à la fin du chapitre 8. Le Saint Esprit va nous montrer en qui nous avons notre place devant Dieu, et établira le contraste entre notre position dans le premier et dans le second Adam. Il pose ainsi une large base pour les principes qu'il va développer et dans lesquels, ayant déjà précédemment traité la question de nos péchés et de notre responsabilité individuelle, il traitera celle du péché et de la nature qui nous est commune à tous.

En remarquant que les versets 13 à 17 forment une parenthèse, le passage devient clair. Il faut alors lier le verset 18 au verset 12, et l'on voit que le Saint Esprit renferme tout sous deux chefs, l'homme obéissant et l'homme désobéissant. Il n'est plus question de distinction entre Juifs et gentils comme familles, ni même entre homme et homme, chacun desquels a ses propres péchés et sa propre responsabilité, mais les croyants sont tous renfermés en Christ; et les non-croyants en Adam seulement. (Nous n'avons pas ici d'allusion à l'épouse, ni à une union qui porte ce caractère; mais nous avons des individus envisagés collectivement dans leur chef). Les versets 12 à 18 nous présentent la doctrine touchant ces deux hommes, desquels tous ceux qui leur sont unis tirent leur vie, l'obéissance de l'un et la désobéissance de l'autre nous constituant justes ou pécheurs, bien que, dans ce dernier cas, chacun de nous puisse avoir ajouté à son état ses propres péchés.

Mais avant d'entrer dans les détails, considérons le contraste entre la grâce et la loi, dont traite tout ce passage. «Jusqu'à la loi, le péché était dans le monde», mais Dieu a supporté ces temps d'ignorance, en tant qu'il n'a pas traité comme des transgresseurs de la loi, ceux qui vivaient alors qu'il n'y avait pas de loi. Mais quand la loi eut été donnée, ceux qui l'avaient furent gouvernés par la loi, et c'est pourquoi la verge était levée sur Israël. Il devait être châtié pour avoir violé la loi, et finalement il fut banni et emmené en captivité. Mais les gentils ont péché sans loi, et Dieu jugera les secrets des hommes par Jésus Christ. La loi n'a jamais produit le péché; le péché était dans le monde depuis Adam jusqu'à Moïse; mais la loi a produit la transgression. Le signe du péché était là quand il n'y avait pas de loi, car la mort régnait. Mon enfant peut avoir la mauvaise habitude de vagabonder dans les rues; si je lui ordonne de ne pas le faire, c'est une désobéissance, tandis que sans cela c'est une chose fâcheuse qui a besoin d'être corrigée. Lors même que ce ne serait pas «selon la

ressemblance de la transgression d'Adam», c'est-à-dire par une désobéissance à un commandement positif (*), les hommes sont cependant pécheurs, quoique n'ayant pas transgressé une loi donnée. Le péché a toujours été là, la mort y était aussi pour le prouver, mais il n'y a pas toujours eu la loi. Le mot «imputé» ou «mis en compte», dans la phrase «le péché n'est pas mis en compte quand il n'y a pas de loi», n'est pas le même que lorsqu'il s'agit de la justice, ou des fautes, comme dans Romains 4, Galates 3: 6, 2 Corinthiens 5: 19. Ici, il signifie un acte positif, existant, mis au compte d'une personne, comme en Philémon 18.

(*) C'est une allusion à Osée 6: 7: «Mais ils ont transgressé mon alliance, comme Adam».

L'argument dans ce passage est le suivant: Vous ne devez pas limiter Dieu aux Juifs. Le péché était dans le monde avant Moïse, et le péché n'est pas plus grand que Dieu. Où le péché a été, Dieu doit y aller. Christ n'est pas venu seulement pour ceux qui sont sous la loi; nous devons remonter aux deux chefs, Adam et Christ, et, ainsi compter aussi ceux qui ont péché sans loi, même ceux qui ont été entre Adam et Moïse. La grâce s'élève au-dessus de tout; «la loi est intervenue afin que la faute abondât»; vous, Juifs, vous avez ajouté offense à offense; plus que n'importe qui, vous aviez besoin de la grâce, car vous vous êtes rendus coupables d'une transgression positive, mais «le don de grâce vient de plusieurs fautes».

Verset 17. Si Dieu intervient, vous régnerez en vie. Ce n'est pas seulement que le péché ayant régné, maintenant la vie règne; mais vous régnerez en vie. Le coeur de Dieu intervient, et ce qu'il effectue est plus grand que tout le mal qu'il y a eu.

Verset 18. Voyez la généralité de tout cela: «envers tous en condamnation» quant à ce qu'ils méritaient, mais non quant au résultat final, car la grâce est intervenue.

«Par une seule justice» le don de grâce est envers tous, non pas quant à l'application, car dans chaque cas le sens du mot employé (en grec $\epsilon\upsilon\delta\iota\kappa\alpha\iota\omega\sigma\iota\varsigma$) est envers ou pour tous, et non sur tous ($\pi\alpha\sigma\iota\varsigma$). Comme la «seule faute» a eu son effet non sur Adam seul, mais sur toute sa race, ainsi l'effet de la «seule justice» ne se termine pas en Christ, mais est envers tous. «A moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure, il demeure seul; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit».

Verset 19. Quand il s'agit de l'application, il est dit «plusieurs», et non «tous»; ces «plusieurs» sont ceux qui se trouvent respectivement en relation avec chacun des chefs de race. Je puis donc, d'une part, aller prêcher l'évangile à toute créature, disant au pécheur: «Le sang est sur le propitiatoire», et, d'un autre côté, dire au croyant: «Tu es juste». Ainsi, «par l'obéissance d'un seul, plusieurs seront constitués justes».

Quelle consolation il y a dans la simplicité de l'Écriture!

Le chapitre suivant fait ressortir, comme effet certain de cette nouveauté de vie, le principe de la mort et de la résurrection. Mais si vous ne voyez pas la nécessité d'avoir la justice en Christ, vous ne vous connaissez pas vous-même, vous ne connaissez ni la sainteté du coeur de Dieu, ni l'impiété du vôtre. La mort de Christ peut être considérée comme

glorifiant Dieu en elle-même, à part de ses résultats. Nous voyons ce double effet, ces deux aspects de la mort de Christ dans les deux boucs présentés au grand jour des expiations (Lévitique 16); l'un était le lot de l'Eternel, l'autre emportait les péchés du peuple au pays d'oubli; le premier était pour la gloire de Dieu, le second pour les péchés du pécheur, dans la conscience de ce qu'il avait fait. Tous deux étaient nécessaires. «J'ai péché», dit la conscience réveillée; «tous mes péchés ont été mis sur Christ», dit le croyant.

Verset 20. «La loi est intervenue afin que la faute abondât»; pourquoi donc la loi? Non pour faire abonder le péché, mais pour rendre «le péché excessivement pécheur» (7: 13) et pour que la *faute* abondât. «Mais là où le péché abondait, la grâce a surabondé», et l'abondance de la grâce a été manifestée en ce que Dieu a donné son Fils bien-aimé. Il a été permis au péché de se montrer dans toute la plénitude de sa perversité, en ce qu'il a poussé l'homme à faire mourir Christ, mais alors, pour faire voir l'impuissance du péché en présence de la grâce de Dieu, cette chose même en quoi le plus grand mal du péché, la haine contre Dieu, s'était manifestée, est précisément ce qui ôte entièrement le péché. La grâce de Dieu s'élève au-dessus de tout, mais cependant, en justice, Dieu a ainsi montré l'absolue impuissance du péché en sa présence.

Il n'est pas dit que la justice règne; s'il en avait été ainsi, ç'aurait été pour l'éternelle condamnation de tous. La justice régnera quand Christ viendra en jugement, mais maintenant la grâce règne par la justice; la grâce continue à agir en dépit de toute la négligence du coeur des hommes à son égard: elle règne. Elle n'abandonne pas ses voies et ses desseins; la grâce règne au-dessus du péché; l'homme est incapable de l'emporter sur l'amour de Christ, mais l'amour de Christ remporte la victoire sur l'homme, il a vaincu tout ce qui s'opposait à ce qu'il accomplît la volonté de son Père, et son obéissance l'a emporté sur toutes choses. La grâce a régné sur la croix, toutefois la justice était là. La grâce règne en soumettant nos coeurs: là où le péché régnait, la grâce règne. La grâce, c'est l'amour agissant là où se trouve le mal. Comment cela? Par l'obéissance d'un seul. Voilà pourquoi c'est par la justice.

Si donc la grâce règne dans le coeur, il doit y avoir la sainteté pratique; une justice en accord avec elle. Si l'amour de Dieu opère dans le coeur, c'est pour y produire quelque chose qui Lui ressemble. Jamais auparavant un tel déploiement de son amour n'a été vu ni dans le ciel ni sur la terre. Son amour parfait, sa grâce et sa justice mettent en évidence ce que Dieu est; Christ est la grâce qui règne, et Dieu a la haute main même quant à nos péchés; il les a ôtés.

Chapitre 6

Nous trouvons, dans ce chapitre, l'application pratique du grand principe dont l'apôtre a parlé à la fin du chapitre précédent, c'est-à-dire la relation où nous sommes avec le second Adam, comme auparavant nous l'étions avec le premier. Nous verrons que c'est une chose pratique dans sa nature, et nous ferons bien d'en considérer le double aspect: la puissance pour la pratique, et le vrai fondement de cette puissance. La liberté est

toujours le terrain sur lequel nous place la grâce, et la liberté est le seul terrain de la puissance du Saint Esprit. Nous sommes appelés à la liberté et non à l'esclavage, même pour la sainteté. C'est toujours la liberté, mais dans la mort au péché. L'apôtre pose d'abord simplement et clairement le principe, puis il en vient aux fruits, car il y a une justice actuelle qui porte du fruit. Ainsi qu'il le dit: «Mais maintenant, ayant été affranchis du péché et asservis à Dieu, vous avez votre fruit dans la sainteté et pour fin la vie éternelle».

Il y a, dans ce chapitre, une profondeur merveilleuse et une immense valeur, comme cela doit être dans ce qui vient de Dieu. Cette justice pratique ne produit pas simplement un fruit ici-bas (ce serait la pensée de l'homme qui rapporte toujours tout à lui-même), mais découlant de la vie qui est dans le chrétien, comme nous le verrons, et marchant dans le sentier qui convient ici-bas à cette vie, elle affranchit des convoitises qui obscurcissent l'esprit, et tend à purifier pratiquement le coeur, de sorte que nous voyons Dieu. Elle a son fruit dans la sainteté. Les détails journaliers de la vie du chrétien ont ainsi la plus profonde importance, non seulement pour bien agir, mais pour produire un fruit qui monte en sainteté vers Dieu, en conduisant à un état d'âme où Dieu est connu, où l'on jouit de Lui, l'âme étant mise à part pour Lui.

Tout ce qui vient de Dieu, doit retourner à Dieu. Ainsi tout l'encens pur mis sur le gâteau était brûlé, et le parfum en montait tout entier à Dieu. Le sacrificateur pouvait bien manger de l'offrande du gâteau, mais tout le parfum d'agréable odeur s'élevait vers Dieu. Il en fut ainsi de Christ descendu ici-bas d'auprès de Dieu; sa vie entière fut un parfum montant continuellement vers Dieu, et à la fin il s'offrit lui-même en sacrifice agréable à Dieu. La réalité du fruit de justice consiste en ce que l'on vit à Dieu, comme le dit l'apôtre: «Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme de bien-aimés enfants, et marchez dans l'amour, comme aussi Christ nous a aimés et s'est donné lui-même pour nous, comme offrande et sacrifice à Dieu, en odeur de bonne senteur». Voilà la morale chrétienne; c'est la nature de Dieu dans l'homme. Ici, cependant, elle n'est vue que comme un fruit ou un effet; la vie divine descendant de Dieu, doit retourner à lui, et où cela manque, il n'y a rien.

Toute la valeur d'une action gît dans le motif qui l'inspire. Le fruit sera manifesté, mais il s'agit moins de ce qu'un homme fait, que du motif qui l'engage à agir. Même dans la vie naturelle, deux hommes peuvent faire la même chose pour des motifs très différents; le mobile de l'un étant soi-même et son propre plaisir, sera mauvais, tandis que l'autre, bon père de famille, faisant la même chose pour le bien des siens, aura été conduit par un bon motif. C'est dans le motif de nos actions ordinaires, que nous avons à nous juger continuellement nous-mêmes, afin que nous ne soyons pas jugés par le Seigneur. Le saint, en se jugeant lui-même, ne peut qu'être affligé de voir tant d'autres choses venir se mêler à ce qu'il offre à Dieu; le moi s'introduit, et, comme les mouches mortes, gâte le parfum de l'encens. Il se peut que d'autres ne s'en aperçoivent pas, mais nos propres coeurs devant Dieu savent combien il est entré du «moi» dans ce que nous faisons, ce qui ôte à l'encens sa bonne odeur. Toutefois nous savons que Dieu, dans sa grâce et son amour, accepte tout notre service au nom de Christ, lui-même discernant les pensées et les intentions du coeur.

Le grand principe posé dans le chapitre 3, c'est que le sang répond à nos péchés.

Le chapitre 4 montre la foi en un Dieu qui est intervenu en puissance pour ressusciter Celui qui était sous la mort, et l'a ressuscité d'entre les morts. «Nous qui croyons en Celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus, notre Seigneur». Christ a été mis à mort dans la chair; envisagé comme homme, nous le voyons descendre dans la mort, puis une puissance divine intervient qui le ressuscite.

Il est précieux pour nos âmes de remarquer dans l'Écriture que la même puissance divine est attribuée aux trois personnes, nous démontrant ainsi que la Trinité a été engagée dans l'oeuvre de la résurrection. Le Seigneur Jésus a dit: «Détruisez ce temple, et en trois jours je le relèverai... Mais lui parlait du temple de son corps». Autre part nous lisons: «Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père», et encore: Il a été «vivifié par l'Esprit».

Dans la première partie du chapitre 5, la foi est appliquée à la justification; nous y voyons les conclusions et les résultats du fait que Christ a été livré pour nos offenses et qu'il est ressuscité pour notre justification: nous avons la paix, nous jouissons de la présente faveur de Dieu et de l'espérance de la gloire; nous nous glorifions dans les tribulations, parce que l'amour de Dieu est versé dans nos coeurs, et, finalement, nous sommes rendus capables de nous glorifier en Dieu.

Puis vient, à partir du verset 12, la question du péché dans notre nature. Tout est placé sous les deux chefs: Adam et Christ; puis nous voyons la loi introduite comme en passant, quand l'homme était déjà un pécheur, non pour produire la justice, mais afin que l'offense, en abondant, manifestât ainsi le péché de l'homme. La loi est juste, et intervient pour convaincre d'injustice ceux, à qui elle était donnée, puisqu'ils ne pouvaient pas la garder.

Les seuls moyens par lesquels l'homme peut subsister devant Dieu, c'est d'être innocent ou d'être sauvé. Si un homme est innocent, il n'a pas besoin de la loi; Adam n'aurait pas su ce qu'elle voulait dire. Si l'on avait dit à Adam: «Tu ne convoiteras pas; tu ne déroberas pas» comment en aurait-il pu faire l'application? A qui aurait-il dérobé quelque chose? Mais la loi suppose que la convoitise est là; en conséquence elle dit: «Tu ne convoiteras pas». Le commandement qui défend une chose, suppose l'existence de la chose défendue ou la tendance à s'y adonner si, dans sa nature, cette chose est un péché.

Le fruit de l'arbre dans le jardin était la chose défendue à Adam; mais jusqu'à ce que Satan se fût emparé d'Eve, la convoitise d'en manger n'existait pas. «Tu n'en mangeras pas», était simplement l'épreuve de l'obéissance, mais même alors l'objet était devant eux. Une règle juste ne sert qu'à démontrer si une chose est juste ou non; elle ne la rend pas juste.

Il est impossible à un homme d'être sauvé par la loi, car la loi suppose la présence du péché. Une personne innocente ne sait pas ce que c'est que le péché; mais la loi s'adresse à l'homme pécheur, afin qu'il puisse être sauvé par la grâce. Or Dieu étant maintenant intervenu ne pouvait se borner à agir envers ceux-là seulement qui étaient sous la loi; il

étend sa grâce, à tous, — la grâce est le seul terrain sur lequel il puisse agir. Outre cela la loi ne fut donnée que quatre cents ans après la promesse; la promesse est venue la première.

Nous avons, au chapitre 5: 19, le résultat provenant de la position des deux chefs de race. «Par la désobéissance d'un seul, etc.»; remarquez qu'ici tous sont sur le même pied. Ce ne sont pas les péchés individuels qui sont considérés ici, bien qu'ils soient comptés en jugement, puisque nous sommes jugés selon nos oeuvres. Ici la désobéissance d'un seul homme nous constitue pécheurs, et l'obéissance d'un seul nous constitue justes.

Il semblerait alors que la manière dont nous vivons, importe peu. Le chapitre 6 vient répondre à cette pensée. La perversité de la chair voudrait faire servir la loi à un dessein tout autre que celui pour lequel Dieu l'a donnée, et la grâce à une fin différente de celle pour laquelle Dieu l'a accordée. La loi fut donnée à l'homme pour le convaincre de péché, mais lui veut se faire par elle une justice qui lui soit propre; et la grâce qui lui a été accordée en réalité pour le rendre saint, il la tourne en licence. Bien qu'il soit vrai que des âmes ont été vivifiées avant la venue de Christ en vertu de ce pouvoir divin par lequel il vivifie qui il veut, cependant nous avons ce grand fait qu'Adam était un homme déchu, un pécheur perdu, avant de devenir le chef d'une famille déchue; de même Christ a accompli l'oeuvre qui apporte la justice, avant de devenir le chef d'une famille rachetée.

Non seulement nous sommes dans la position d'Adam déchu, mais nous avons une nature qui aime le péché; or, là où se trouve la vie de Christ, il y a une nature qui aime la sainteté: tel est l'argumentation de l'apôtre. Mais si l'homme, par nature, aime l'iniquité, de quelle manière sera-t-il délivré? La réponse est: «Nous qui sommes morts au péché, comment y vivrons-nous encore?» Ce n'est pas un argument qui prouve ce que nous devrions être. Le fondement de la vie chrétienne, c'est que nous sommes morts avec Christ. Il n'est jamais dit à l'homme: «Tu dois mourir au péché». Le croyant est placé en Christ; en un Christ qui est mort et qui est ressuscité. La vie que j'ai en Christ, est celle de Christ après sa mort et sa résurrection; ainsi j'ai la vie en un Christ qui est mort (c'est là que j'existe), en qui je suis mort au péché, car si nous sommes faits participants de la justification par Lui, c'est parce que nous sommes faits participants de sa mort. Mais si, pour ce qui regarde le vieil Adam pécheur, nous sommes faits participants de la mort, si nous avons notre part en elle et par elle, nous ne pouvons plus continuer de vivre.

Suivons de plus près le raisonnement de l'apôtre. Si je suis un chrétien, justifié par Christ, c'est que j'ai part dans sa mort. C'est ma profession même. J'ai été baptisé pour sa mort. Mais si je suis mort au péché pour être fait juste, puisque je suis juste, je ne puis vivre dans le péché. Vous êtes morts au péché en Christ. Il y a plus que cela quand nous y regardons de plus près, quand nous entrons dans les détails. Le sang de l'expiation était mis sur l'extrémité de l'oreille droite, sur le pouce de la main droite, sur l'orteil du pied droit du sacrificateur, pour nous montrer que nous ne sommes pas sauvés seulement par le sang, mais que rien ne doit être permis, en pensée, en parole, ou en acte, qui soit en désaccord avec les saintes exigences de ce sang.

C'est là ce qui convient à un chrétien. Toutefois, ce n'est pas ce qui est mis en évidence, mais bien la vérité que nous avons part dans sa mort, de sorte que nous avons à nous tenir pour vivants à Dieu par Lui, et non par le premier Adam en sa chair.

Comment avez-vous obtenu votre position, votre vie, votre caractère en Christ, si ce n'est par un Christ mort et ressuscité? Si donc je suis mort, je ne suis plus vivant. Voilà pourquoi nous ne sommes jamais exhortés à mourir, puisque nous sommes morts en Christ. Comment un homme peut-il vivre dans ce à quoi il est mort? C'est impossible. Si je suis mort au péché, je ne puis pas vivre dans le péché; Dieu m'en préserve. Il y a bien quelque chose à mettre à mort, car, en pratique, nous avons à mortifier nos membres; il s'agit alors de puissance, mais jamais il ne vous est dit de mourir au péché. Vous pouvez essayer d'y mourir, mais cela n'ira pas. Le péché est toujours là. Mais en saisissant le fait par la foi, la croix de Christ a tué votre péché, lorsqu'il a ôté vos péchés.

Nous recevons d'abord une nouvelle vie et une nouvelle nature, et alors nous pouvons commencer à mettre à mort les membres de la vieille nature, nous tenant nous-mêmes pour morts, sans cela il n'y a aucun espoir. Je puis maintenant traiter cette vieille chose comme n'étant pas «moi» car j'ai une chose nouvelle qui est «moi»; c'est pourquoi je n'admets plus du tout que cette ancienne chose soit moi, j'en ai fini pour toujours avec elle, ayant reçu la chose nouvelle par laquelle l'ancienne est vaincue.

Dans ce sixième chapitre, l'apôtre parle de notre liberté, puisque l'Écriture s'adresse toujours au croyant comme étant mort avec Christ.

A quel Christ avez-vous part? Non pas à un Christ vivant sur la terre avant sa mort, mais vous avez part avec Christ dans sa mort, quoiqu'il vive de nouveau maintenant.

«Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême pour la mort, afin que comme Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie». — Ainsi nous voyons la gloire du Père engagée tout entière dans la résurrection de Christ, et, comme résultat, la gloire est la mesure de notre marche ici-bas.

«Par la gloire du Père». J'insiste sur cette expression, parce que c'est là ce qui peut nourrir le cœur. En effet, Christ, comme homme, est donné à connaître par la pleine gloire du Père et dans cette gloire, et c'est là ce qui répond à la subtilité des prétentions du monde (car le monde l'a rejeté), et aussi à la subtilité de nos propres cœurs; car tout ce qui tend à obscurcir cela, provient du vieil homme qui voudrait avoir ce qui est du monde et non ce qui est du Père.

Le chrétien est nourri et affermi par ce qui montre la perfection de Christ, en tant que ressuscité par la gloire du Père. Il n'y a rien qui se rattache à la gloire du Père, qui n'ait été maintenu par la mort de Christ et scellé par sa résurrection. Prenez la mort, par exemple. Elle est l'effet du juste jugement de Dieu, mais, en même temps, la ruine de sa créature, et par elle se déploie actuellement la puissance de Satan. Nous étions tous tombés sous le pouvoir de la mort. La puissance divine intervient et ressuscite Celui qui, dans sa grâce

envers nous, s'était assujetti à la mort, et, en le ressuscitant, elle maintient le jugement tout en mettant de côté ce en quoi il s'exerçait, et détruit celui qui avait le pouvoir de la mort, c'est-à-dire le diable. Il y avait là en même temps la puissance de Dieu et l'amour du Père, car le Fils était là; il y avait aussi la justice de Dieu, car Christ avait pleinement glorifié Dieu là où la chose semblait, impossible, c'est-à-dire lorsqu'il était fait péché pour nous et subissait la mort, gages du péché. L'amour du Père fut-il jamais manifesté comme dans la résurrection de Christ? Non, jamais. Il y avait dans la mort de Christ un nouveau, motif pour l'amour du Père; c'était le Fils s'offrant lui-même pour faire ressortir la gloire du Père.

La gloire du Père était donc engagée dans cette oeuvre, parce que Celui qui se trouvait là dans la mort, était son propre Fils; c'est pourquoi le Père devait intervenir et le ressusciter pour sa propre gloire.

Mais la justice de Dieu y était aussi engagée. Il fallait que le monde fut convaincu de justice; aussi Dieu ne pouvait laisser l'âme de Christ en hadès, ni permettre que son saint vit la corruption. Christ était Dieu manifesté en chair, justifié en esprit, vu des anges, élevé dans la gloire. Les anges devaient être les témoins de cette grande oeuvre de la résurrection du Fils de Dieu; il y aurait eu dans le ciel un vide que rien n'eût pu combler, s'il eût été possible (ce qui ne l'était pas, car il ne pouvait être retenu par la mort) que Christ ne ressuscitât pas d'entre les morts, et ne fût pas placé à la droite de Dieu.

Nous voyons donc — je ne dis pas que nous réalisons — mais nous voyons ce que cette nouveauté de vie doit être. Son caractère consiste en ce que je connais le Père; ne dois-je pas voir en elle une justice divine? Ne dois-je pas y voir l'amour divin, et la gloire de sa personne? Quand je le vois Lui qui descendit dans les parties les plus basses de la terre, je vois, pour ainsi dire, la gloire du Père descendant là pour le ressusciter et l'élever à sa droite, et c'est là ce qui associe mes pensées avec la gloire du Père et m'en donne la connaissance.

L'âme, entrant par la puissance du Saint Esprit dans la connaissance de la personne de Celui qui descendit dans le tombeau, ne peut qu'être remplie d'admiration, d'adoration et de louanges; car le coeur s'élève jusqu'à la gloire du Père, en le voyant ainsi occupé de Christ.

Quand Dieu a ainsi fait comprendre à l'âme que Christ, qui a été mort, est monté auprès de Dieu, c'est tout pour elle. En effet, comment vous ou moi, pourrions-nous monter en haut pour voir la gloire du Père? C'est impossible. Mais cette gloire m'est montrée de près, quand je vois le Père ressusciter un Christ mort; sachant que Christ, quoique Fils de Dieu, a été dans le tombeau, à cause du péché, et que, maintenant, il est avec Dieu dans le ciel.

Ainsi quand je vois qui est Celui qui pour moi descendit jusque dans la mort, mes affections sont réveillées et attirées. En effet, pourquoi y est-il descendu? Parce que j'étais un pécheur, et, en le faisant, il a glorifié son Père en tout ce qu'était le Père. Et pourrais-je ne pas voir que Celui qui gisait là dans le tombeau, méritait d'être ressuscité? Car qui était-

il? Le Fils béni de Dieu, qui avait pris la forme d'un esclave et fut trouvé en figure comme un homme. Pensez-vous qu'un pauvre pécheur inconverti puisse voir qu'il fallait que le Père ressuscitât Jésus, et cela pour sa propre gloire, en considération de ce que Jésus était et de ce qu'il avait accompli? Non. Voyez, par exemple, ce qui a lieu avec la femme samaritaine. Quand le Seigneur lui a dit: «Si tu connaissais le don de Dieu, et qui est Celui qui te dit: Donne-moi à boire», elle répond: «Donne-moi cette eau»; il n'y avait aucune intelligence de ce qu'était Celui qui se tenait devant elle. Alors il parle à sa conscience: «Va, appelle ton mari»; cela ouvre l'entendement de cette pauvre femme. «Je vois», dit-elle, «que tu es un prophète».

Mais lorsque Jésus lui dit: «Je le suis, moi qui te parle», alors la divine connaissance de la personne du Fils de Dieu se découvre à son âme. La personne du Seigneur, remplissant son coeur, elle s'en va parler de lui à d'autres. La révélation de la personne du Fils de Dieu à l'âme de cette femme, fut le moment décisif de sa vie. Il en est ainsi pour nous. Lorsque nous avons reçu avec intelligence la personne du Fils de Dieu, non pas comme doctrine seulement, mais comme l'objet et la puissance d'une nouvelle vie dans nos âmes, alors nos coeurs suivent Christ et montent pour ainsi dire après lui en esprit dans cette nouvelle vie, et toutes choses ici-bas sont mortes pour nous. C'est là la victoire qui a vaincu le monde, savoir notre foi. Je ne dis pas qu'il n'y aura point de luttes, mais le coeur en a fini avec tout ce qui n'est pas Christ. Combien alors nous saisissons, et même combien se trouve réalisé en nous ce que dit l'apôtre: «Car si nous avons été identifiés avec Lui dans la ressemblance de sa mort»; c'est-à-dire qu'ici-bas, nous entrons, nous sommes associés avec Lui dans la mort. La grâce descend ici jusqu'à nous et Christ descend jusque dans la mort pour nous.

L'amour divin était-il moins grand parce qu'il était ici-bas et non en haut? Non; il a atteint même jusqu'à mon état de péché, car Christ est mort au péché, aussi bien que pour mes péchés.

La *puissance* était-elle mondaine? Non, au contraire, il a détruit le pouvoir de la mort et celui qui l'avait entre ses mains. C'est là que j'apprends que le Fils de Dieu a dû passer par la mort pour me délivrer du péché, et comme son coeur m'a suivi ici-bas où lui-même a été fait péché, ainsi mon coeur maintenant doit le suivre dans la résurrection; en effet, si j'ai part dans sa mort, je l'aurai aussi dans sa résurrection, car je ne puis avoir un demi-Christ. Ce n'est pas seulement que mes péchés sont ôtés, car la justification renferme plus que le fait que Christ est mort. Elle comprend aussi ce fait que Christ est personnellement agréé de Dieu; et, s'il est ressuscité, c'est dans la puissance d'une vie nouvelle, de sorte que notre vieil homme a été crucifié avec Lui, afin que le corps du péché fût détruit pour que nous ne servions plus le péché. Plus littéralement il faut lire: Afin que vous ne soyez plus esclaves du péché, car vous l'étiez, mais maintenant vous êtes justifiés du péché. L'apôtre ne parle pas simplement des péchés. Personne ne peut mettre le péché, c'est-à-dire l'activité de la convoitise et de la volonté, à la charge d'un homme mort. A proprement parler, vous étiez esclaves, sous la domination d'un autre, car l'esclave doit aller où il plaît à son maître; il ne sait pas le soir ce qu'il aura à faire le matin. Nous sommes par nature

esclaves du péché. Ce que dit le Seigneur en Jean 8: 35, est bien digne de remarque. Il montre que sous la loi il y avait un esclavage du péché, car s'adressant aux Juifs qui étaient sous la loi, il dit: «L'esclave ne demeure pas dans la maison pour toujours, le Fils y demeure pour toujours. Si donc le Fils vous affranchit, vous serez véritablement libres». Ainsi nous sommes affranchis de l'esclavage dans lequel nous étions retenus, et mis en parfaite liberté, tout ayant été laissé derrière nous dans la mort, car pour en avoir fini avec le péché, il faut être mort au péché. Une fois qu'un homme est mort, rien ne peut plus être mis à sa charge; il a cessé d'exister; il est hors de la scène de la vie. Si vous dites: Comment se peut-il que je sois affranchi du péché, puisque je le trouve encore en moi? je répondrai: C'en est fait de ce à quoi le péché était attaché. Il ne nous est pas dit de mourir, car nous *sommes* morts; or, si vous êtes morts, le péché ne peut pas être mis à votre charge et vous ne pouvez non plus être sous sa puissance. «Comment cela peut-il être», demanderez-vous, «lorsque je trouve que je ne suis pas mort?» C'est parce que c'est en Christ que vous êtes morts. Christ a été mis à votre place. Christ est-il dans le tombeau? Non; la chose à laquelle le péché est attaché n'est plus; c'en est fait d'elle, car Christ est mort. Ne dites pas qu'il n'en est rien; êtes-vous plus sage que Dieu, qui dit qu'il en est ainsi. L'arbre et son fruit sont jugés tous deux aux yeux de Dieu. Christ est mort pour l'arbre et pour son fruit, comme étant ce qui pouvait être mis à votre charge, et il est mort au péché, de sorte que vous pouvez vous-même vous tenir pour mort au péché. Christ a pris le péché sur lui à la croix, et c'en est fait du péché pour toujours; pour la foi le péché a entièrement pris fin, le péché, cette chose vile que j'abhorre. Suis-je troublé à cause de mes mauvaises actions? C'est précisément ce que la mort de Christ a ôté. Suis-je dans la détresse à cause du péché dans la chair? Je ne suis pas dans la chair; je suis mort à la chair, car ma vie est en Christ qui mourut. «Tenez-vous vous-même pour morts au péché». Les mots «tenez-vous pour» ne seraient pas nécessaires, si actuellement le péché dans la chair n'existait plus. Je suis appelé à mortifier les actions du corps par la puissance de vie, qui est en Christ; je ne le suis pas à mourir au péché, mais à me *tenir* pour mort. Ce que nous avons, c'est le saint affranchissement du péché, et non la liberté de pécher. J'ai à me tenir moi-même pour ce que la foi me montre que Christ est à ma place, et j'ai à marcher en nouveauté de vie (*) alors il y aura du fruit en sainteté.

(*) Le verset 1 du chapitre 6 parle de *demeurer* dans le péché à cause de la grâce. Mais je ne le puis pas, puisque l'obéissance d'un homme me sauve, car j'ai ma part dans la mort. Cela, n'est pas vivre dans le péché. Le verset 15 suppose que je suis libre dans la puissance d'une vie nouvelle. Dois-je pécher dans cette liberté, ou bien me donner à Dieu? Quelle est la signification de ce caractère, de cette nouvelle vie que j'ai par Christ?

Je ferai ici deux remarques: d'abord, les fruits sont produits cependant, la grande doctrine du christianisme est que je suis sauvé par un médiateur. Si je dois répondre pour moi-même, je suis perdu. «N'entre point en jugement avec ton serviteur», est-il dit: Si Dieu entre en jugement avec moi, c'en est fait de moi. Toute la doctrine de la grâce consiste en ceci: sauvé par un médiateur, car «si je me lave dans de l'eau de neige, et que je nettoie mes mains dans la pureté, alors tu me plongeras dans un fossé, et mes vêtements m'auront

en horreur». Dès l'instant où je vois l'oeil de Dieu sur moi, je me vois aussi comme quelqu'un qui sort de la fange, mes vêtements m'auront en horreur. Job avait besoin de quelqu'un qui intervînt. Pour que je puisse venir à Dieu, il me faut aussi quelqu'un qui soit entre Lui et moi.

La conscience doit être sensible à la moindre approche du mal, seulement que ce soit dans la liberté. Plus la conscience est délicate relativement à la plus petite souillure, plus le besoin d'un médiateur se fera sentir.

Mais, direz-vous, je trouve que ce qui en moi devrait être mort, est encore vivant. Bien, mais Christ est-il mort pour le péché que vous n'avez pas en vous, ou pour le péché qui y est? Ce péché même que vous trouvez journellement en vous, est le péché pour lequel Christ est mort.

Il est bon et juste que la conscience soit en éveil à l'égard du péché; plus elle le sera, mieux cela vaudra; seulement, rappelez-vous en même temps la grâce qui a ôté le péché. Christ m'a placé dans une vie nouvelle par lui-même, ressuscité d'entre les morts. La mort ne saurait porter atteinte à cette vie, parce que Christ vit au delà de la puissance de la mort; le jugement ne peut non plus la toucher, parce qu'il a subi le jugement et qu'il est mort; il n'y a pas une seule chose qui puisse venir contre moi, que ce précieux Sauveur n'ait consenti à rencontrer. Oui, il a tout pris sur lui, et nous sommes tout à fait hors de la mer Rouge, sur l'autre bord. La vie dont nous vivons maintenant, nous la vivons par lui. Nous nous tenons pour morts au péché, parce que lui y est mort. Il n'est pas mort pour lui-même, mais au péché, afin d'entrer comme homme dans un nouvel état d'existence, et nous vivons par lui. Voyez quelle est la sainteté de Celui qui a été «fait péché». Il a passé au travers de tout, il a été mis à l'épreuve de toutes manières, afin de voir si en quoi que ce fut il n'aurait pas la volonté d'obéir. A-t-il même hésité? Non, sa nature sainte et bénie repoussait toute espèce de mal. Il a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes. Il a passé à travers tout, il a subi le mépris du monde, la puissance de Satan, et même la colère de Dieu. Il a été tenté comme nous en toutes choses, à part le péché, Satan n'a rien trouvé en Lui. Faire la volonté de son Père était sa viande et son breuvage.

Mais il n'est jamais dit qu'il a mis ses délices à souffrir pour le péché, au contraire, lui-même disait: «S'il est possible, que cette coupe passe loin de moi». Il ne pouvait faire ses délices de voir la face de son Dieu détournée de lui, lorsqu'il portait le péché; mais il avait dit auparavant: «Je prends plaisir à faire la volonté de mon Père». Quant à cette coupe, il demandait qu'elle passât loin de lui, ce qu'il n'avait jamais demandé d'aucune autre, mais aussitôt il ajoute: «Toutefois, non pas ce que je veux, moi, mais ce que tu veux, toi!» Il préférerait endurer ces souffrances pourvu seulement que Dieu fût glorifié.

Nous pouvons participer aux souffrances pour la justice, mais non aux souffrances pour le péché. Christ les a entièrement subies, c'en est fait à cet égard; maintenant il vit en résurrection, au delà de ces souffrances et de la mort. Il avait l'Esprit de sainteté, durant toute sa vie ici-bas; cela a été vrai de lui, et tout l'a pleinement démontré. Or, maintenant,

nous le voyons vivant, ressuscité, d'entre les morts et ainsi «déterminé Fils de Dieu en puissance, selon l'Esprit de sainteté»; il n'est donc pas un demi-Sauveur, étant mort au péché et maintenant vivant à Dieu, et c'est pourquoi nous devons nous tenir pour morts au péché et vivants à Dieu.

Ceci est une question tout à fait pratique; ce n'est pas que vous ayez à dire: «Si je ne réalise pas cela, je ne puis avoir la valeur du sang de Christ pour moi»; non, d'abord vous devez connaître la valeur du sang, et puis vous avez tout en Christ.

Le fondement sur lequel nous pouvons vivre à Dieu, c'est d'être morts au péché; or nous avons à nous tenir pour morts au péché en Christ.

Vous exhorter à vivre à Dieu ne sert de rien, si vous n'avez pas la vie de Dieu en vous. Il y a deux choses: la position dans laquelle Dieu vous a placés, et le fait que l'on s'attend à voir manifesté ce que vous êtes réellement.

Il n'est pas dit: «Faites l'expérience que vous êtes morts au péché», mais «tenez-vous pour morts». Il n'est pas dit non plus: «Vous vous tiendrez pour morts, lorsque vous verrez que vous marchez avec Dieu», ni, «quand le péché ne régnera plus dans votre corps mortel». Non, cela ne serait pas la grâce; mais le Saint Esprit tire les conséquences pratiques, de tout ce que la foi enseigne. C'est là le seul moyen de vivre pieusement devant le monde.

La justice, telle qu'elle est établie à la fin du chapitre 5, me montre comment je suis rendu capable par elle de vivre devant Dieu: je ne puis donc être vivant devant le monde que comme appartenant à Dieu. De même je ne puis être vivant devant Dieu dans le sens de mon acceptation, qu'en étant justifié de mes péchés par le sang de Christ, et maintenant mort au péché me tenant pour tel parce que Christ, qui est ma vie, est mort au péché et que, par conséquent, j'en suis affranchi. Dès lors combien est précieux ce qui suit: «Livrez-vous vous-mêmes», non pas seulement à la justice, bien que ce soit vrai, mais à Dieu, ne laissant jamais Dieu de côté. Si je fais une chose bonne et que je ne la fasse pas pour Dieu, elle manque quant à sa vraie fin et son caractère; mon coeur n'est droit ni dans son but, ni dans son motif. Je dois donc en réalité me livrer à Dieu. Christ a-t-il jamais fait quelque chose pour lui-même? Non; dans les évangiles, nous voyons que sa vie fut une vie d'amour. Il n'avait pas même le temps de manger, toujours il vivait pour les autres. Non seulement il faisait les choses qui étaient commandées, mais il les faisait parce qu'elles étaient commandées. La volonté de Dieu n'était pas seulement son guide, mais son motif en tout ce qu'il faisait. Il s'est livré lui-même pour nous, mais comme offrande et sacrifice à Dieu.

Eh bien, donc, si vous êtes délivré du péché, vous êtes délivré de vous-même. Que c'est précieux d'avoir le droit d'en avoir fini avec soi-même. C'est la meilleure chose du monde. «Le péché ne dominera pas sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce». Si nous étions sous la loi, nous serions sous la domination, aussi bien que sous la malédiction du péché. Mais vous dites: «Oh! le péché a de l'empire sur moi, voilà pourquoi je crains que Dieu ne m'accepte pas». Que faites-vous donc de la grâce? Comment

osez-vous venir devant Dieu pour quoi que ce soit, si vous n'êtes pas établi dans la paix? C'est uniquement comme étant sous la grâce que vous pouvez avoir quelque puissance sur le péché. Si vous êtes établi dans la grâce, vous êtes dans la faveur de Dieu, parce qu'il est bon. Vous êtes libre, mais vous êtes sous la grâce. C'est pourquoi le chapitre 5 des Romains vient avant le 8^e, la justice avant la sainte liberté dans la vie; et si vous essayez de renverser cet ordre, vous tombez dans l'état décrit au chapitre 7.

Aimer Christ est quelque chose de bien plus élevé que la loi; or si, parce que je ne l'aime pas comme je le devrais, je me mets à douter que je sois à lui, je suis encore sous la loi; seulement, c'est en me proposant une mesure plus élevée que la loi, Christ étant pour moi la loi, au lieu des dix commandements. Cela n'est pas réaliser la grâce. Dieu aime les saints anges, mais, à proprement parler, cela n'est pas la grâce. La grâce, c'est l'amour s'exerçant envers ceux qui ne le méritent point. «Mais», direz-vous, «si un homme est délivré de la loi, il devient insouciant». Il est tout à fait vrai que l'on peut abuser de la grâce: telle est la ruse du coeur de l'homme! La loi est donnée pour convaincre de péché; l'homme l'emploie pour s'en faire une justice qui lui soit propre; la grâce vient pour lui donner puissance sur le péché en l'en affranchissant, et il abuse de la grâce pour vivre dans la licence. Mais on ne vit pas dans la licence, parce que l'on est affranchi de la loi: «Vous êtes», dit l'apôtre, «asservis à la justice».

Si nous sommes conduits par l'Esprit, nous ne sommes pas sous la loi, mais nous serons conduits dans la sainteté. Nous sommes en liberté, et non sous la servitude, mais c'est une délivrance divine de la puissance du péché. Nous nous livrons entièrement à Dieu, parce que nous sommes libres de le faire; or si Dieu vous a mis en liberté, voulez-vous être encore esclaves du péché? «Mais maintenant, ayant été affranchis du péché et asservis à Dieu, vous avez votre fruit dans la sainteté». Qu'est-ce que la sainteté? La séparation et la haine du mal, et pour nous cela est produit par la séparation du coeur pour être à Dieu. Je ne puis dire qu'Adam fût saint, il était innocent: Dieu est saint, car il a en horreur le mal qu'il connaît parfaitement, et il se complaît dans le bien; Christ est saint; nous aussi, nous le sommes, car dans le nouvel homme que nous avons revêtu, nous haïssons le mal et nous aimons le bien, quoique nous ne puissions le faire comme Dieu. La sainteté, en nous doit nécessairement avoir Dieu pour son objet. En marchant dans la justice, le coeur a affaire à Dieu dans l'obéissance la volonté propre n'est pas en activité, les convoitises ne sont pas à l'oeuvre. L'effet en est, par la grâce, une croissante séparation du coeur pour Dieu, et une intimité toujours plus grande avec lui. Ainsi «vous avez votre fruit dans la sainteté». Quel fruit le péché porte-t-il? Aucun; il ne fait que conduire à la mort. Je marche dans ce qui plaît à Dieu, et ainsi, le nouvel homme étant en activité, il aime ce que Dieu aime. Et quelle en sera la conséquence? Dans l'activité morale de cette nouvelle vie, je suis séparé de l'influence du mal, croissant dans la connaissance de Dieu. Non seulement des fruits réels sont produits (bien que cela soit vrai, car on connaît l'arbre à son fruit), mais cette production pratique de fruits intérieurs se lie à la justice selon la volonté de Dieu, et à une marche avec Lui dans la lumière.

Le secret de l'Eternel est pour ceux qui le craignent; je me trouve ainsi détourné de l'esprit du monde. Cette marche pratique avec Dieu qui se lie à la croissance dans la connaissance de Dieu, me conduit à lui ressembler; se rapporter constamment, chaque jour de sa vie, à la volonté de Dieu, amène pratiquement dans la lumière. «Si ton oeil est simple, ton corps tout entier sera plein de lumière». On apprend à connaître Dieu, on marche avec lui, et cela n'est pas glisser toujours pour se relever ensuite. Ce n'est pas simplement désirer de vivre pour Christ, mais nos coeurs sont toujours plus retirés de tout ce qui nous entoure; c'est une entière consécration du coeur, l'esprit et le coeur croissent dans la connaissance de Dieu; et cela aura lieu, si notre vie est livrée à Dieu, si nous sommes des serviteurs de Dieu, ayant sa volonté pour notre plus précieux privilège. La volonté de Dieu, découlant de sa nature, sera notre volonté. Qu'y a-t-il de plus précieux ou de plus élevé? C'est là ce que Christ avait. Christ a estimé qu'il valait la peine de quitter le ciel pour faire la volonté de Dieu, afin que nous puissions être attirés en haut, et rendus capables de porter du fruit en sainteté, tandis que nous sommes ici-bas.

Il y a une joie positive à être agréable à Dieu c'est là la liberté parfaite. Le don de Dieu est la vie éternelle, et il est doux de voir que, tandis que la grâce nous conduit par le sentier de la justice, tout est encore grâce. J'aime mieux avoir la vie éternelle comme don de grâce de Dieu, que dix vies venant de moi-même, parce que ce don que Dieu me fait est la preuve qu'il m'aime.

Que le Seigneur nous accorde d'avoir nos coeurs tellement établis dans la grâce, que nous puissions en vérité nous livrer nous-mêmes à Dieu et croître dans l'accomplissement de sa volonté, nous souvenant que cela est fondé sur le fait que nous nous tenons pour morts au péché et vivants à Dieu; qu'ainsi nous vivions hors du monde quant à la séparation du mal, comme Christ lui-même est hors du monde.

Chapitre 7

Jusqu'à la fin du chapitre 3, le sujet traité par l'apôtre est celui-ci: tous les hommes sont sous le péché, et la propitiation a été faite pour nos péchés par le précieux sang de Christ. Il y est question de toute notre culpabilité effective, nous pouvons donc voir aisément la haute importance de ce sujet. Au chapitre 4, l'apôtre développe la grande doctrine de la résurrection, — la foi en Dieu comme Celui qui ressuscite les morts. Il ne s'agit pas simplement d'ôter le péché de dessus le coupable; nous y voyons Dieu agissant sur la personne même qui a été livrée pour nos offenses, et qui, pour un peu de temps, est descendue dans la mort.

Cette puissance qui ressuscite les morts, a d'abord été exercée sur la personne de Christ, qui nous est présenté ici comme livré pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. Ainsi l'application ne va pas au delà de l'effet justifiant de la résurrection, c'est-à-dire de la nouvelle position de Christ, qui, ayant été livré pour nos offenses, a été ressuscité par la puissance divine, en témoignage de l'efficacité de son oeuvre, et est entré ainsi comme homme dans cette nouvelle position. Dans l'épître aux Ephésiens, nous

apprenons ce qu'est, en nous qui croyons, l'exercice de la même puissance divine, de sorte que nous sommes envisagés comme ressuscités avec Lui. Là nous voyons les saints vivifiés par l'Esprit de Dieu, par l'action de la même puissance qui a ressuscité Christ d'entre les morts; ils sont vivifiés ensemble avec Christ, et ainsi associés avec Christ dans la résurrection.

Dans le chapitre 5: 1-11, se trouvent les résultats de la résurrection de Christ: la justification du pécheur par la foi, les péchés étant ôtés par le sang; et une pleine justification par la résurrection de Christ, la paix, la faveur actuelle de Dieu, l'espérance de la gloire, la joie dans les tribulations, la joie en Dieu lui-même.

Du verset 12 à la fin du chapitre, nous avons notre relation avec le premier et avec le second Adam; de sorte qu'il n'est pas simplement question des péchés que chacun a commis, mais de l'acte d'un seul chef, acte dont les conséquences s'étendent à ceux qui sont en relation avec lui et qui participent à sa vie ou à sa nature. L'un de ces chefs constitue une famille de pécheurs; l'autre, une famille de justes.

La chair dit: Si l'obéissance d'un seul homme me constitue juste, je puis continuer à vivre dans le péché selon ma vieille nature. Non; vous êtes morts au péché, et vous ne pouvez pas vivre dans ce à quoi vous êtes morts.

Le chapitre 6 répond à toutes les objections que l'homme naturel présente au fait que l'obéissance de Christ nous constitue justes. En effet, l'apôtre relie la justice pratique et la sainteté de la vie à ceci: qu'étant morts avec Christ, la réception d'une nouvelle vie pour Dieu par Christ en est le résultat nécessaire. Il nous faut examiner d'un peu plus près ce point important. Le Christ en qui nous avons part comme étant ainsi intéressés dans son obéissance, est un Christ mort et ressuscité. Et si nous sommes associés avec lui, nous le sommes dans la mort. La profession publique de christianisme, c'est que l'on était baptisé *pour sa mort*. Nous avons été identifiés avec lui dans la ressemblance de sa mort; nous ne pouvons pas vivre dans ce en quoi nous sommes morts. Il s'agit du fait de continuer à vivre dans le péché, principe provenant de notre nature en Adam et condition qui en résulte pour nous.

Mais de plus, si nous avons été identifiés avec Lui dans la ressemblance de sa mort, nous le serons donc aussi dans la ressemblance de sa résurrection, c'est-à-dire que la puissance de sa vie se montrera en nous. L'apôtre ne dit pas que nous sommes ressuscités avec lui; cela supposerait en soi-même une pleine rédemption, avec une vie, une position et une condition devant Dieu. Ici, il s'agit d'une chose pratique, c'est un nouveau caractère de vie; nous avons à marcher en nouveauté de vie. J'ai donc à me tenir moi-même pour mort, et vivant à Dieu, par, ou dans Jésus Christ notre Seigneur. Mais ce n'est pas comme ressuscité avec lui; c'est comme vivifié par Lui, ou dans la puissance de sa vie. Quand il est dit «vivifiés ensemble avec lui», il est envisagé comme mort et l'union avec lui y est comprise; ici nous n'avons pas *avec* lui, mais *par* lui. C'est pourquoi je suis libre, car je tiens la vieille nature pour morte. Ici vient le second point traité dans le chapitre. A qui me

livrerai-je moi-même, si je suis ainsi libre et vivant? Sera-ce encore au péché? A Dieu ne plaise. Je suis esclave, pour parler à la façon des hommes, dit l'apôtre, de celui à qui je me livre; en conséquence, ce ne sera pas certes au péché, mais à Dieu; je livre mes membres à Dieu, comme instruments de justice. Je ne suis pas sous la loi; ses exigences s'adressent à moi comme vivant en réalité dans la chair, mais l'absence des exigences de la loi ne me conduit pas au péché: ma liberté consiste à servir Dieu, à être obéissant. Telle est la vie en Christ.

Mais il y a plus: «Quel fruit donc aviez-vous alors des choses dont maintenant vous avez honte?» Aucun; leur fin est la mort. Mais maintenant, dans le sentier de l'obéissance, nous avons du fruit dans la sainteté. «Fais-moi voir ton chemin», dit Moïse, «afin que je te connaisse». Dans le sentier de l'obéissance, la volonté propre n'agit pas, les convoitises ne sont pas à l'oeuvre, nous sommes avec Dieu, nous avons sa pensée, nos coeurs sont séparés pour Lui, nous le connaissons mieux. C'est pourquoi, dans un discernement spirituel croissant du bien et du mal, et dans une connaissance consciente de Dieu, il y a du fruit en sainteté, une séparation intelligente du coeur pour ce Dieu toujours mieux connu.

Le commencement du chapitre soulève cette question: «Demeurerons-nous dans le péché» alors que l'obéissance d'un autre nous rend justes? La fin du chapitre nous montre à qui nous nous livrons *nous-mêmes*, quand nous sommes affranchis, et quel en est le fruit béni. Toutefois tout est grâce. Le don de grâce de Dieu est la vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur. Et remarquons que, bien que ce soit pour la justice et l'obéissance (car la nouvelle nature aime l'une et l'autre), cependant c'est à Dieu que nous nous livrons. Quelle heureuse liberté de coeur et de position que celle qui nous rend capables de nous donner nous-mêmes à Dieu, dans la connaissance que nous avons de Lui!

Le chapitre 7 montre comment, étant morts, nous ne sommes pas sous la loi, qui exige, mais qui n'est pas la liberté et qui ne délivre point du tout, de sorte qu'elle ne peut nous rendre libres de nous donner à Dieu.

Ce chapitre applique donc la doctrine de notre mort avec Christ à notre position relativement à la loi. Si je ne suis pas affranchi de la loi, l'effet pratique de la nouvelle nature en moi est de me donner, de ce que Dieu est et de ce qu'est le moi, un tel sentiment, que j'en deviens tout à fait misérable. Elle me donne le sentiment du bien et du mal, mais du bien auquel je ne puis atteindre et du mal dont je suis l'esclave. Ce chapitre 7 me fait voir le résultat de ma mort, quant à ma relation avec la loi; j'en suis délivré. Non seulement nous sommes justifiés, non seulement nous avons une nouvelle nature, mais nous sommes affranchis de la loi. L'apôtre prend bien soin de dire qu'il n'y a rien de mauvais dans la loi, mais il montre que nous en sommes délivrés.

Tous ceux qui ont la prétention de s'appuyer sur la loi pour subsister devant Dieu, sont sous la malédiction, «car tous ceux qui sont sur le principe des oeuvres de loi, sont sous la malédiction» (Galates 3: 10). Ce n'est pas que les oeuvres soient mauvaises, mais si l'on est sous la loi, l'effet produit est de placer sous la malédiction. Il est inutile pour vous de

prétendre vous servir de la loi, non pour votre justification, mais pour votre sanctification, c'est-à-dire comme règle de vie. Vous ne pouvez pas vous servir de la loi pour telle ou telle chose, suivant vos fantaisies. C'est elle au contraire qui usera de ses droits sur vous comme il lui plaît. Dieu, par la loi, dit à ceux qui sont sous elle: «Vous ne m'avez pas obéi, par conséquent vous êtes sous la malédiction». Vous ne pouvez pas user de la loi de Dieu comme vous l'entendez. Si vous vous placez sous elle, vous devez la prendre avec toutes les conséquences que Dieu y a attachées.

Il n'y a dans la loi aucune puissance de sanctification. Il n'est pas en son pouvoir de sanctifier un pécheur. Elle est sainte, juste et bonne, mais dès qu'elle est appliquée au pécheur, elle le condamne: elle doit condamner tous ceux qui sont sous elle; elle requiert d'eux l'obéissance. Rien n'a jamais si pleinement établi les droits de la loi que la mort du Fils de Dieu qui s'était placé sous elle (*) (Galates 4: 4). De fait, si nous sommes sous la loi, son effet positif sera de nous placer sous la malédiction. Mais nous savons que la loi est bonne, si l'on en use légitimement.

(*) Il a pris notre place, et a été fait malédiction (Galates 3: 13).

Assurément la loi est bonne; ce serait un blasphème de penser autrement. Mais voici la question: Quel en est l'usage légitime? Il n'est jamais dit qu'il soit bon d'être sous la loi, bien que la loi soit bonne en elle-même. La loi est bonne pour dévoiler l'état du coeur. Où est-il celui qui n'a jamais violé la loi? qui n'a pas convoité? qui aime Dieu de tout son coeur? Non, vous vous aimez vous-même plus que Dieu. Et quel est celui qui aime réellement son prochain tout autant que lui-même? Pas un de nous; nous sommes donc tous sous la malédiction, si nous sommes sous la loi. «La loi est bonne, si quelqu'un en use légitimement, sachant ceci que la loi n'est pas pour le juste, mais pour les iniques et les insubordonnés».

La loi est utile comme arme; mais c'est une arme qui n'a pas de poignée, car, si moi, homme dans la chair, je veux m'en servir contre d'autres, elle me transperce tout aussi bien que ceux contre lesquels je la dirige. Elle est aussi tranchante pour moi que pour les autres. Voyez le commencement du chapitre 8 de Jean. Les scribes et les pharisiens amènent à Jésus une femme surprise en adultère; leurs méchants coeurs espèrent trouver de quoi accuser Jésus, soit qu'il la condamne ou qu'il l'épargne. S'il la condamnait, il n'était pas un Sauveur, la loi pouvait en faire tout autant; s'il l'absolvait, il mettait la loi de côté. Quelle profonde iniquité de leur part! Ils citent la loi; très bien, mais elle est la loi pour eux-mêmes tout autant que pour cette femme, car Jésus leur dit: «Que celui de vous qui est sans péché, jette le premier la pierre contre elle. Et eux, l'ayant entendu, et étant repris par leur conscience, sortirent un à un». Christ, les ayant ainsi tous condamnés par la loi, reçoit la femme en grâce et lui dit: «Moi non plus, je ne te condamne pas; va, et ne pèche plus».

La loi a été faite pour les iniques; pourquoi vous dis-je que vous ne devez pas convoiter? Si la convoitise n'était pas là, à quoi servirait la loi? Mais si la convoitise est là, que peut faire la loi, sinon la condamner? Comme système, la loi fut donnée 2600 ans après que le péché fut entré dans le monde, et que pouvait-elle faire d'autre que de condamner?

Elle n'a jamais eu d'autre but que de condamner, de mettre le coeur à l'épreuve et de donner la connaissance du péché. Nous comprendrions parfaitement ce que c'est que d'en être affranchis, si nous voulions être vraiment libres en Christ, enfants de la femme libre. La loi est certainement toujours utile comme l'arme de Dieu pour convaincre.

Dans le chapitre qui nous occupe, l'apôtre applique à la loi la doctrine de la mort. Il commence ainsi: «Ignorez-vous que la loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit?» Cela est vrai même de la loi humaine et de la mort physique. Il continue en se servant de la figure de l'union entre un mari et sa femme. Une femme ne peut avoir deux maris en même temps, — nous ne pouvons avoir en même temps Christ et la loi. Comme principe, nous sommes liés à Dieu avec l'un ou avec l'autre. La femme ne peut pas avoir deux maris. «C'est pourquoi... vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ». Ce n'est pas la loi qui est morte, mais *nous* sommes morts; ici la figure employée par l'apôtre change, mais ce que nous voyons, c'est que le lien est rompu. Cette différence dans l'image dont l'apôtre se sert, est précieuse, parce que je tiens aussi ma vieille nature pour morte et cela «par le corps de Christ». En sa mort, comme nous l'avons vu, je me tiens moi-même pour mort. La loi n'a jamais été abrogée; son principe a été sanctionné comme étant de Dieu et ceux qui ont péché sous elle, seront jugés par elle. La loi n'est donc pas morte, mais «nous sommes morts dans ce en quoi nous étions tenus»; de là suit, remarquez-le, que la mort au péché accompagne la mort à la loi. En conséquence, l'apôtre dit que nous sommes morts à la loi par le corps de Christ, parce que Christ a été fait malédiction pour nous, et qu'il est mort sous la loi, comme portant la malédiction. Mais comment cela? C'est que la malédiction de la loi est entièrement tombée sur lui qui s'offrait volontairement lui-même, et il est mort sous cette malédiction.

La loi, comme arme, a eu son plein effet sur Christ. Elle a fait tout ce qu'elle pouvait en ce que sa malédiction est venue sur Christ. La malédiction de la loi était la mort du pécheur; or Christ en grâce a été fait péché pour nous. Que pouvait donc faire la loi de plus que d'épuiser sa pleine malédiction sur la tête de Celui qui fut fait péché pour nous et qui est mort sous la loi? Christ était né sous la loi, et il l'a gardée. Il s'est placé lui-même sous sa malédiction, il l'a subie tout entière et est ressuscité tout à fait hors de sa puissance. La foi applique au croyant la position de Christ. Mais hélas! pour combien de chrétiens la loi n'est-elle pas le christianisme! Or Christ est venu comme médiateur; il s'est mis à ma place, il a pris en main ma cause tout entière, et la foi reçoit toutes ces choses. Il a été à ma place et m'apporte le bénéfice de ce qu'il a accompli, comme si moi j'étais à sa place. L'apôtre ne parle pas d'union avec Lui, maintenant; comme dans l'épître aux Ephésiens. Je viens et j'ai ma place d'une manière effective et vivante en Christ, car il est l'Esprit vivifiant, le second Adam qui est venu et me donne une part avec lui-même dans sa position actuelle. Toute la question des droits de la loi sur le croyant a trouvé sa solution en Christ, car, en Christ, il est mort à la vie et à la position dans laquelle il était sous la loi; et maintenant j'ai une vie en Christ après que toute la question de la loi a été réglée devant Dieu. Je suis marié à un autre, à Celui qui est ressuscité d'entre les morts.

Le Juif est encore entièrement sous la loi. Le croyant est mort à la loi, en Christ. Cela affaiblit-il la puissance de la loi? Non, point du tout; elle a toute sa puissance (voyez Galates 2: 19, 20). Par la loi, je suis mort à la loi. Mais elle ne peut exercer son pouvoir sur moi et me tuer, si déjà je suis mort. Elle m'a tué, et c'est là ce qui me délivre, car je suis en Christ, et elle a fait mourir Christ.

La loi a trouvé le péché en moi, et sa malédiction tout entière a eu son cours sur Celui qui a été fait péché pour moi. Maintenant je puis en parler en paix, parce que la malédiction a été ôtée: elle a été entièrement portée par Christ.

La loi était auparavant le lien religieux qui rattachait à Dieu. Nous en avons actuellement un autre. Ce n'est plus la loi, mais le nouveau mari, savoir Christ ressuscité. Nous sommes morts «à la loi par le corps du Christ pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu». En vertu de cette greffe nouvelle dans le coeur du croyant, Dieu attend un fruit nouveau, car Dieu a cessé de chercher du fruit chez l'homme naturel qui n'a produit que de mauvais fruits sauvages. C'est ce qui a été pleinement démontré à la croix de Christ. Mais maintenant c'est sur une chose toute nouvelle que s'arrête la pensée de Dieu.

Ainsi donc, puisque l'on ne peut avoir deux maris à la fois, si, en quelque manière nous nous plaçons sous la loi, nous sommes sous sa malédiction. Bien plus, vous ne pouvez échapper à cette malédiction, parce que le péché est dans votre chair. Or la loi ne peut jamais tolérer l'activité du péché dans la chair. Cette activité appelle nécessairement la malédiction.

Vous parlez de sanctification. Jamais vous ne serez assez sanctifiés pour la loi. Elle ne vous tiendra pour quitte en aucune manière. Vous pouvez avoir le désir d'être bon, mais vous n'avez pas encore reconnu combien vous êtes absolument mauvais. Dieu ne cherche aucun bien en vous, puisqu'il dit: «Il n'y a personne qui ait de l'intelligence; il n'y a personne qui recherche Dieu; il n'y a point de juste, non pas même un seul». Or vous ne croyez pas cela, puisque vous pensez ou que vous espérez qu'il y a quelque bien en vous. Vous ne vous croyez pas entièrement mauvais, comme Dieu dit que vous l'êtes. Souvent pour convaincre nos consciences de ce que nous sommes réellement, Dieu nous laisse sous la condamnation de la loi, afin de nous démontrer quel est notre véritable état par nature. Quand une fois nous avons appris cette nature, nous sommes trop heureux d'être affranchis de la loi.

Direz-vous que cesser d'être sous la loi, conduit à la licence? Eh quoi! voudriez-vous donc dire que la vie de Christ en nous, conduise à cela? Il est vrai que la chair abuse de tout, mais la puissance vivante de la grâce, la réalité, ce qu'il y a dans la vie de Christ, ne peuvent avoir été saisies par ceux qui disent que nous pécherons, si nous ne sommes pas gardés sous la loi.

Si vous vous servez de la loi pour votre sanctification, vous ne vous connaissez pas vous-même, et si vous pensez que vous serez plus saint en vivant sous la loi, il est évident que vous ignorez ce qu'elle est. Je défie chacun de vous de vous tenir sous la loi, en la

présence de Dieu. Non, pas un de vous ne saurait subsister un seul moment devant Dieu en étant sous la loi. «Devant toi, aucun homme vivant ne sera justifié». Tel est le terrain sur lequel la loi vous place, et elle n'en peut point prendre d'autre, car elle ne sait rien de la grâce: sans cela elle ne serait pas la loi.

Je dis de plus que vous n'avez pas été réellement amené au sentiment de ce que c'est que de se trouver sous la loi, si vous vous présentez devant Dieu pour être jugé, par elle; or la loi amène toujours en jugement, mais alors c'en est fait, tout est perdu. La loi n'admet aucune excuse; elle exige en nous une justice parfaite.

Mais de plus «quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort». Ce n'était point la faute de la loi, car tant qu'il y a une volonté en l'homme, il ne peut point produire ce que Dieu demande. La loi s'applique à l'homme tel qu'il est; elle ne parle pas de la nouvelle nature. Elle dit: «J'exige l'obéissance à Dieu». Vous répondez: «Bien! mais j'ai la chair en moi». — «Je ne sais rien de cela», réplique la loi. «Mais je hais ces convoitises», dites-vous encore. «Moi aussi», dit la loi, «et c'est la raison pour laquelle vous êtes sous la malédiction, car ces convoitises sont en vous». La loi n'admet aucune excuse; c'est là sa valeur. Si elle le faisait, elle ne serait pas parfaite. Elle serait une loi mauvaise si elle tolérait quelque mal ou quelque manquement. Aimez-vous Dieu de tout votre coeur? Non, vous savez bien que vous ne le faites pas. Alors vous êtes sous la malédiction. Aimez-vous votre prochain comme vous-même? Je ne nie pas qu'il ne se trouve chez les hommes des sentiments de bonté, de sympathie, etc.; mais si votre prochain vient à perdre sa fortune, le sentez-vous exactement comme si vous aviez perdu la vôtre? Non. Eh bien, vous êtes sous la malédiction. L'effet d'une loi, c'est de manifester une volonté là où cette volonté existe. La loi produit en l'homme la lutte contre ce qui fait obstacle à sa volonté. La faute n'en est pas à la loi, mais au péché qui est dans l'homme. C'est le propre de la nature humaine déçue de vouloir faire la chose défendue. Par exemple, placez sur une table une coupe renversée et, en même temps, dites que personne ne doit savoir ce qu'elle recouvre; aussitôt chacun brûlera du désir de le savoir. Ainsi «le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, me séduisit, et par lui me tua».

Maintenant, nous sommes affranchis de la loi. Mais croyez-vous réellement que ce soit une délivrance? Si non, vous ne savez ni ce que c'est que la chair, ni ce que c'est que la sainteté. Néanmoins la loi est bonne en elle-même; il faut toujours bien retenir cette vérité. Ce serait un blasphème que de mal parler de la loi de Dieu. «Mais maintenant nous avons été délivrés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, en sorte que nous servions en nouveauté d'esprit, et non pas en vieillesse de lettre». La loi n'est pas morte. Elle a encore toute sa force contre l'injustice de l'homme qui est sous elle, mais moi je suis mort sous elle. La loi m'a condamné et a épuisé toute sa malédiction sur moi en Christ.

Du moment où je possède la vie en Christ, j'entre en association avec lui; or l'association implique la participation à tous les avantages dont jouit celui avec lequel je suis associé. En même temps toutes mes dettes ayant été acquittées, je suis introduit dans

la position où Christ se trouve. Je n'y apporte rien. Sa bonté m'y a placé. Mais j'en parle comme un associé le ferait. Il dit *notre* capital, *notre* clientèle, etc.; de même nous parlons d'être morts, d'être vivants avec Christ. Et maintenant je puis servir en nouveauté d'esprit et non en vieillesse de lettre. Nous n'accusons pas la loi: Dieu nous en préserve! «Mais je n'eusse pas connu le péché, si ce n'eût été par la loi», car «le commandement étant venu, le péché a repris vie, et moi je mourus». Ainsi la mort est entrée dans mon âme par la connaissance du péché, mais cela peut-il m'amener à Dieu? Jamais. Cela me montre le besoin de la grâce et d'un libérateur. La loi dit: «Tu ne convoiteras pas», c'en est donc fait de moi, car je suis un avec Adam, et je suis rempli de convoitises. «Le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toutes les convoitises». C'est-à-dire que la loi a suggéré le péché, en le défendant.

Supposez que quelqu'un dise: «Je vais faire telle ou telle chose», et que je réponde: «Non, ne le faites pas»; si la propre volonté est en activité, elle désirera d'autant plus de faire immédiatement cette chose. Il est inutile de s'efforcer de combattre le péché de cette manière.

Cependant la conscience réveillée et la défense agissent ensemble pour me faire connaître que cela est mal, et me convaincre de culpabilité devant Dieu.

«Le commandement qui était pour la vie, a été trouvé lui-même pour moi pour la mort». Ce n'a point été par la faute du commandement, mais, comme j'étais pécheur, le commandement qui aurait dû être un ministère de vie, puisqu'il disait: «Fais ceci et tu vivras», est nécessairement devenu un ministère de mort.

Retournons au verset 5, qui contient un principe important montrant la source de tout ce mal: «Quand nous étions dans la chair...» Comparez ces paroles avec le verset 9 du chapitre 8: «Or vous n'êtes pas dans la chair» (quoique la chair soit en vous); c'est la clef de tout ce qui a été dit, et ce qui lui donne toute sa force. Si vous êtes mort avec Christ, et si vous avez la vie par lui, vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit. L'homme naturel, nous le savons, est dans la chair, et la loi ne le vivifie pas. Mais il y a un autre cas. Supposez l'homme réveillé et sous la loi; la loi, en principe, prend encore l'homme dans la chair, quant à sa position et à sa conscience, et le condamne dans la chose même dans laquelle il se trouve, relativement à ce dont il a conscience devant Dieu, c'est-à-dire sa propre responsabilité personnelle; mais elle le fait selon la pensée de Dieu.

Or, pour ce qui concerne la position dont nous avons conscience, nous sommes toujours dans la chair (c'est-à-dire que nous sommes, comme enfants d'Adam, sous notre propre responsabilité), jusqu'à ce que nous sachions que nous sommes morts avec Christ, et par conséquent délivrés de cette position. Le fait d'être né de nouveau me fait seulement saisir la spiritualité de la loi, la force de ces paroles: «Tu ne convoiteras pas». La loi ne me montre pas le péché dans sa nature, mais elle m'en donne la connaissance par ses premiers mouvements et me fait faire la douloureuse découverte que, quand je «veux pratiquer le bien, le mal est avec moi». Je fais encore ce que je hais, et ne fais point ce que je voudrais.

La nouvelle naissance ne donne pas l'Esprit, par lequel on a la puissance, parce qu'il est le témoin que l'on est en liberté; elle laisse l'homme exactement où il était dans sa responsabilité, selon la position du premier Adam, et elle lui dit: «Garde la loi et tu auras la vie; fais cela, et tu vivras», et, bien que la vie soit communiquée, elle n'arrête pas l'activité de la chair; qu'elle condamne cependant, et avec justice, dit notre conscience. Ainsi le fait d'être vivifié par Dieu ne donne pas la délivrance, aussi longtemps que la conscience est sous la loi, quoique ceux qui se trouvent dans cette position aient en réalité part à la délivrance; mais, étant vivifiés, ils ont, par le moyen de la loi, le profond sentiment du besoin de la délivrance, parce qu'ils ne peuvent réussir à faire ce qu'ils désirent réellement. La loi et la chair, le péché et la mort, vont ensemble; ce sont des choses corrélatives. Mais si je suis mort, la loi, la chair et le péché ont perdu leur puissance sur moi. Etant mort, il est clair que je ne suis plus dans la chair. Je dis alors: «*Quand* nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, etc.»; mais quant à la position dont nous avons la conscience, nous sommes tous dans la chair, à moins que l'Esprit de Dieu, en vertu de la rédemption, n'habite en nous. C'est pourquoi, ce qu'il nous faut pour notre délivrance, c'est la rédemption, la connaissance de la rédemption, et, en outre, de notre mort avec Christ. L'apôtre, tout en attribuant à la loi l'effet produit dans l'âme, a bien soin de sauvegarder la loi. «Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort? Qu'ainsi n'advienne! Mais le péché, afin qu'il parut péché, m'a causé la mort par ce qui est bon, afin que le péché devint par le commandement excessivement pécheur».

Ceci nous amène au point principal du chapitre, qui est, non seulement la chair, dont nous avons parlé, mais l'opération de la loi et son effet, même sur ceux qui peuvent prendre plaisir en elle spirituellement: elle produit la mort. En effet, nous chrétiens, nous savons qu'elle est spirituelle; mais moi, comme enfant d'Adam, je suis charnel, vendu au péché, c'est-à-dire sous son esclavage, et le péché ne fait que devenir, par la loi, excessivement pécheur, en produisant en moi toutes sortes de convoitises. Elle n'a donc, comme telle, aucune puissance pour sanctifier. Elle ne peut pas me rendre saint. La loi n'est-elle donc pas bonne? Oui, elle est sainte, juste et bonne. Mais moi, étant dans la chair, je ne puis me soumettre à elle.

L'apôtre pose ici deux questions: «La loi est-elle péché?» Non, dit-il, «mais je n'eusse pas connu le péché», et je n'aurais pas eu de péché sur la conscience, si ce n'est par la loi. Secondement il demande: «Est-elle devenue pour moi la mort?» Nul doute que le péché lui a causé la mort par la loi. C'est à quoi elle sert. Par elle est venue la connaissance du péché, et par elle aussi le péché est devenu excessivement pécheur. Remarquez bien qu'il n'est question ici que du péché, et nullement des péchés. Extérieurement Paul n'avait rien sur la conscience, mais quand il eut compris la spiritualité de la loi, il trouva en lui les convoitises et le péché. C'est ce qui est montré ici, non pas ce que nous avons fait, mais ce que nous sommes, c'est-à-dire dans la chair.

Il y a trois choses dans ce chapitre. Dans les six premiers versets, nous avons la doctrine: nous sommes morts à la loi par le corps de Christ, et nous sommes à un autre, à

Celui qui est ressuscité d'entre les morts. Les versets 7 à 13 répondent aux conclusions que l'on pourrait tirer de ce qui précède, c'est-à-dire aux questions: La loi est-elle péché? Cause-t-elle la mort? Puis, du verset 14 à la fin, nous avons l'expérience de l'âme avant qu'elle ait été affranchie de la loi. Il est important de remarquer, dans cette partie du chapitre, l'usage que fait l'apôtre des mots *je* et *nous*. Lorsqu'il dit «*je*» ou «*moi*», il nous prend dans notre état individuel; mais lorsqu'il emploie le mot «*nous*», il parle de nous comme chrétiens, croyants en Christ. S'il dit «*je*», il s'occupe de chacun comme individu. Or dès que je commence à parler de moi, je trouve chaque jour le péché en moi. J'ai la conscience personnelle, pratique, de ce qui agit dans mon coeur. Mais ce n'est pas là ma position en Christ, et en cela est la différence. Nous avons ainsi la clef de ce passage. Nous y voyons quelqu'un qui a la connaissance chrétienne, qui juge de ce qu'est la chair, mais de ce qu'elle est dans ses effets sur moi, en présence de la loi et sous elle. C'est ce que je suis en moi-même, c'est-à-dire dans la chair. Je suis charnel; en moi, c'est-à-dire en ma chair, il n'habite point de bien. C'est pourquoi, dans cette partie du chapitre, les «*je*» et les «*moi*» reviennent sans cesse; nous trouvons ces deux mots répétés une trentaine de fois, mais il n'y est pas du tout fait mention de Christ ou de l'Esprit, jusqu'à la fin du chapitre. C'est l'expérience de ce qu'est la chair, vue dans la lumière des exigences d'une loi spirituelle, la délivrance étant encore inconnue, mais ce n'est pas la connaissance par la foi de ce que je suis en Christ. C'est l'expérience personnelle de ce que je suis dans la chair, mêlée avec la claire connaissance d'un chrétien qui jette un regard en arrière sur cette expérience. Ce n'est pas l'état d'un homme en Christ, affranchi par la loi de l'Esprit de vie qui est dans le Christ Jésus.

Ainsi le chapitre 7 nous montre un homme sous la loi. Nous n'y avons pas simplement l'effet du conflit entre la nouvelle et la vieille nature, mais l'effet d'être sous la loi, quand les deux natures sont là. Il n'y est pas dit que Christ est bon; ce chapitre nous place sur un terrain beaucoup moins élevé, il dit que la loi est sainte, juste et bonne.

Le chapitre 7 expose ce qu'est la loi, appliquée à l'expérience pratique d'un homme s'efforçant de vivre justement sous elle. Un homme naturel ne saurait de coeur prendre plaisir à la loi de Dieu, la nouvelle nature le fait; mais alors, selon cette nature, l'homme veut toujours ce qui est bien, mais ne le fait jamais, parce qu'il n'a pas de puissance. Or ne trouvez-vous pas que, dans la grande majorité des cas, ce qui vous manque est la puissance pour faire ce qui est bien? Eh bien, jamais la loi ne vous donnera cette puissance; car elle est aussi faible pour cela, qu'elle est puissante pour vous condamner quand vous faites mal. Le secret de tout ceci est que, tant que l'on est dans la chair, il n'y a aucune puissance, et qu'aussi longtemps que nous ne le voyons pas, il s'agit toujours du moi. Oui, jusqu'à ce que Christ soit connu comme Celui qui délivre de la loi, c'est toujours *moi, moi, moi*, et nous nous débattons et ne ferons que nous y enfoncer davantage, semblables à un homme dans un marais qui, en essayant de dégager une de ses jambes, ne réussit qu'à enfoncer l'autre plus avant dans le borbier. Il peut y avoir le désir d'en sortir, mais pour cela il faut un libérateur.

Sans cela, on a le désir d'être ceci ou cela, de faire telle ou telle chose, et l'on s'occupe de soi-même et non de Christ. Il est vrai que vous devez désirer la sainteté, mais où trouverez-vous la puissance pour être saint?

Supposez que vous soyez — ce qui n'aura jamais lieu — beaucoup plus saint que vous ne l'êtes, cela vous donnera-t-il la paix, aussi longtemps que vous n'aurez pas été amené à une position de justice devant Dieu en Christ? Si vous pensez que votre propre sainteté peut vous donner la paix, vous ne vous reposez pas même sur l'efficace du sang de Christ, et certainement vous ne vous connaissez pas vous-même. A quoi servent donc tous ces efforts? Précisément à vous montrer que vous ne pouvez pas avoir la paix par ce moyen, que vous n'obtiendrez ni justice ni sainteté dans la chair et par la loi, et aussi à vous amener à connaître ce que vous êtes et ce qu'est la chair.

Il y a en nous une telle tendance à nous occuper de ces «je» et de ces «moi», et ainsi à mettre le «moi» à la place de Dieu, que Dieu dit: Eh bien, vous en aurez tellement de votre «moi», que vous serez tout heureux d'en avoir fini avec vous-mêmes. Dans ce but, Dieu permet souvent que nous passions à travers toutes ces expériences, que nous soyons sous la loi avec une nouvelle nature et une bonne volonté, ce qui nous conduit seulement à nous écrier: «Misérable homme que je suis!» C'est encore seulement l'homme, avec le désir du bien, mais sans puissance pour l'accomplir; car l'homme est aussi impuissant que méchant. Par ses efforts pour faire quelque chose, il est amené à s'écrier: «Qui me délivrera?» Il regarde maintenant à quelqu'un d'autre pour obtenir la délivrance; il abandonne tout espoir de la trouver par lui-même, mais cependant il ne peut ni n'ose s'en passer. Ce n'est pas que l'homme acquière un «*moi*» meilleur, mais il est délivré du moi. Cela peut être l'oeuvre d'un jour ou de plusieurs années, selon les circonstances. L'homme est réduit à sa propre valeur, abaissé à son vrai niveau, et alors Dieu peut intervenir en grâce. Alors aussi viennent les actions de grâces: «Je rends grâces à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur».

L'unique moyen pour un homme d'avoir de la puissance, c'est d'apprendre qu'il n'en a aucune par lui-même, et alors il n'est pas délivré en remportant la victoire et en obtenant ainsi la paix, mais en trouvant qu'il est en Christ, qu'il est mort à la chair et hors d'elle, et qu'il est seulement en Christ par lequel il vit devant Dieu. Arrivé là, Dieu peut lui donner de la puissance. «Christ, alors que nous étions encore sans force, au temps convenable est mort pour des impies».

L'homme doit connaître Dieu comme son Sauveur, avant de le connaître comme sa force. Il faut d'abord le salut, ensuite viennent la paix et les progrès.

Ainsi la doctrine du chapitre 7 est que nous ne pouvons avoir Christ et la loi, ou les deux maris en même temps, mais que nous sommes morts à la loi et liés à Christ ressuscité. Les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres, pour porter du fruit pour la mort. Mais ce n'est pas la faute de la loi, qui cependant apporte la mort dans nos consciences. La loi, d'ailleurs, est spirituelle, tandis que moi, je suis charnel,

venu au péché, et la loi, par une expérience pratique, apprend à l'homme renouvelé ce que le péché est en réalité, et rend le péché excessivement pécheur. Le fruit de l'expérience faite en étant sous la loi, est premièrement de me montrer qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair, il n'habite aucun bien. Il ne s'agit pas de ce que j'ai fait, mais de ce que moi, c'est-à-dire ma chair, je suis. Ensuite cette expérience m'apprend à faire la distinction entre moi et le péché, car je hais le péché; la pression même qu'il exerce sur moi, me le fait connaître, quand je suis ainsi enseigné de Dieu. Mais en troisième lieu, j'apprends que, bien que je le haisse, il est trop fort pour moi, il a encore puissance sur moi; il y a dans mes membres une loi qui me rend captif de la loi du péché. Mais quand j'ai appris ainsi à connaître ce manque de puissance, quand j'ai senti le mal et le fardeau qu'il fait peser sur moi, je suis conduit à en avoir fini avec le moi, et je cherche un libérateur: leçon profonde et importante! Mais ayant été crucifié avec Christ, je suis délivré; voilà pourquoi l'apôtre ici rend grâces. Il avait déjà enseigné la doctrine; il est venu maintenant au point où l'effet en est réalisé. La loi a fait peser toute sa malédiction sur la personne de Christ, et sur nous aussi, par conséquent, comme nous étant compté, parce que nous sommes associés avec Christ dans la mort, et que maintenant nous sommes à lui qui est ressuscité.

Il arrive souvent que Dieu applique la loi à l'âme pour lui donner le sentiment de son impuissance, car il est plus aisé d'apprendre que nous sommes pécheurs, que d'apprendre que nous n'avons point de force. La conscience nous dira bientôt que, pour ce qui regarde nos actes, nous sommes pécheurs, mais il faut un enseignement divin pour connaître le péché dans notre nature. Nous avons souvent besoin de passer par des luttes répétées, avant de reconnaître qu'en nous, c'est-à-dire en notre chair, il n'habite point de bien et que nous n'avons aucune force. Nous pouvons recevoir cela comme doctrine, mais nous avons ainsi à en faire l'expérience dans le secret de nos âmes. C'est une leçon humiliante, mais très profitable. La différence entre connaître simplement et avoir fait l'expérience de cette vérité, sera toujours évidente à tout oeil expérimenté et aussi à soi-même, quant à la confiance que l'on aura dans le «moi», sans parler de la liberté dans laquelle Christ nous a placés en nous affranchissant.

Que le Seigneur vous donne de bien peser ce principe important qu'il n'y a point de pardon des péchés, si ce n'est par la grâce, à cause de la mort de Christ. Car la mauvaise nature, le péché, — Christ étant mort pour nous, — le péché a été condamné dans sa mort, et nous sommes affranchis, parce que nous sommes morts avec Lui. Rappelez-vous aussi que c'est la découverte de ce que nous sommes en réalité, qui règle la question de la loi. Alors nous serons heureux d'être quittes de ce qui doit nécessairement apporter une malédiction sur nous, et qui ne peut rien d'autre; heureux d'être amenés en communion avec Christ le Seigneur.

Chapitre 8

Ce chapitre bien connu et si remarquable, nous présente les résultats de ce que nous avons vu dans les précédents. Le chapitre 5, dans les onze premiers versets, nous a montré

la paix, la grâce dont nous jouissons actuellement et l'espérance, choses que Christ, mourant pour nos péchés, nous a acquises. Nous avons là ce que Dieu est pour nous dans cette mort et à cause d'elle. Le chapitre 8 nous fait connaître quels sont notre état et notre position devant Dieu, et trace une sorte de tableau de ce qu'est un chrétien dans le monde selon cet état et cette position.

Il y a dans ce chapitre trois parties distinctes:

1. Notre état en Christ, le fruit de la grâce de Dieu, manifesté dans sa puissance intérieure et sa fécondité: «La loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort:» en même temps nous avons, dans cette première partie, le péché condamné en la chair, mais dans la mort de Christ, sacrifice pour le péché. Cette partie s'étend jusqu'au verset 11.
2. Du verset 12 au verset 30, nous avons la personne et la présence du Saint Esprit en nous.
3. Puis vient la transition de l'oeuvre intérieure de Dieu, dans nos âmes, à la sécurité extérieure. C'est ce que Dieu est pour nous, ce pourquoi nous comptons sur lui, et combien il est doux d'entendre ces paroles: «Ni aucune autre créature». Certes une créature quelconque doit être inférieure à Dieu, c'est pourquoi il est dit: «Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous». Ainsi, du verset 30 à la fin du chapitre, nous avons ce que Dieu est pour nous, la sécurité extérieure ne dépendant point, pour ainsi dire, de l'oeuvre en nous dont il est fait mention au commencement du chapitre, bien que l'amour divin conserve pour la gloire ceux dans lesquels cette oeuvre s'effectue. Et cela est si parfaitement le cas, que, lorsque l'apôtre a dit: «Ceux qu'il a justifiés», il n'ajoute pas: «il les a aussi sanctifiés» (quoique cela soit vrai), mais: «il les a aussi glorifiés». Je rappelle encore ces trois parties du chapitre: 1° L'effet intérieur de la puissance vivante de l'Esprit de Dieu dans nos âmes, versets 1 à 11; 2° la présence personnelle du Saint Esprit en nous, jusqu'au verset 30; 3° du verset 30 à la fin du chapitre, toute la puissance en salut de ce que Dieu est pour nous, s'exerçant selon son conseil, indépendamment de son oeuvre dans l'âme, mais maintenant cette oeuvre jusqu'à la fin.

On aura pu remarquer que je n'ai rien dit du dernier verset du chapitre 7: «Ainsi donc moi-même, de l'entendement, je sers la loi de Dieu, mais de la chair, la loi du péché». Or une personne pieuse pourrait croire qu'étant arrivée à la délivrance qui est dans le Christ Jésus, ce conflit doit nécessairement avoir entièrement cessé. Mais il n'en est pas ainsi; car c'est seulement après que l'âme a connu la délivrance par Jésus Christ, que ce grand principe est clairement démontré: «de l'entendement, je sers la loi de Dieu», et c'est pour la même raison que l'apôtre pouvait nous dire ce qu'était cet état de l'âme. Je ne puis faire cela avant d'avoir connu la délivrance. Jusqu'à ce que je sois hors du borbier, je ne puis décrire avec calme comment on y enfonce, mais je crie au secours, je cherche la délivrance.

Le dernier verset établit le principe général qui demeure, c'est que la chair reste en nous après que nous avons connu la délivrance, et de là vient le conflit qui a pour objet d'empêcher la chair d'agir. Voilà pourquoi le verset 25 du chapitre 7, nous montre qu'il y a conflit après comme avant la délivrance; c'est qu'il existe des principes de natures contradictoires qui se combattent. Mais après la délivrance, nous ne sommes plus sous la loi, nous appartenons à un *autre*, et de plus, la puissance de l'Esprit est en nous.

Ainsi, dans le chapitre 7 aux Romains, nous trouvons décrite l'opposition entre la nouvelle nature et la chair, sous la loi, tandis que dans le chapitre 5 aux Galates, c'est la chair et l'Esprit que nous voyons opposés l'un à l'autre: «La chair convoite contre l'Esprit et l'Esprit contre la chair».

C'est que, dans les Galates, il s'agit de personnes qui avaient l'Esprit, et qui, par conséquent, avaient reçu une puissance réelle après la délivrance, ce qui n'est pas le cas en Romains 7, où ceux dont il est question n'avaient pas reçu l'Esprit.

Dans ce chapitre, il n'est donc pas question de la chair convoitant contre l'Esprit, mais de l'homme sous la loi, tandis que dans l'épître aux Galates il est dit: «Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi». C'est pourquoi, nous ne trouvons pas ici (en Romains 7): «La chair convoite contre l'Esprit», mais ce cri: «Misérable homme que je suis! qui me délivrera?» «car ce n'est pas ce que je veux, que je fais; mais ce que je hais, je le pratique». Or vous qui croyez, vous n'êtes pas dans la chair, mais «dans l'Esprit». «Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu». Voilà pourquoi les Galates, ayant reçu l'Esprit, sont exhortés à marcher par l'Esprit.

Mais s'ils ont le Saint Esprit, pourquoi les exhorter à marcher par l'Esprit? C'est parce que la chair est encore là, convoitant contre l'Esprit.

Si un homme est conduit par la loi, il est encore dans la chair, quant à sa position et à sa conscience, quoique, si réellement il appartient à Christ, il ne puisse y être tenu entièrement. Mais vous n'êtes pas conduits par la loi. «Car vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous». Et si vous êtes conduits par l'Esprit, vous ne pouvez pas être sous la loi, car lorsqu'on est réellement sous la loi, on doit être conduit par la chair. En effet, le péché perd sa domination et sa puissance pour nous accuser seulement par le fait que nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce, parce que la loi ne peut en aucune façon nous placer dans une grâce dont nous ayons la conscience, ni nous donner l'Esprit; par conséquent, si vous êtes sous la loi, vous ne pouvez pas être conduits par l'Esprit.

Maintenant donc nous sommes préparés à voir la délivrance, à en saisir toute l'étendue, et à comprendre qu'elle vient de Dieu.

Dans les trois premiers versets du chapitre 8, nous avons les résultats de ce qui a été traité à la fin du chapitre 5, et dans les chapitres 6 et 7.

Le premier verset montre ce qui résulte du chapitre 5. Nous sommes dans le second Adam; la nature du premier Adam est remplacée par le fait que nous sommes morts en Christ par la puissance de l'Esprit de vie qui est en lui.

Dans le second verset, comme dans le chapitre 6, nous sommes morts au péché et vivants à Dieu par Christ.

Le troisième verset montre, comme le chapitre 7, que nous sommes morts à la loi; puis, dans tout ce chapitre 8, nous voyons qu'il n'y a aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus. Cependant nous n'y trouvons pas simplement la répétition de ce qui a déjà été vu; l'apôtre fait ressortir, selon la pleine lumière de la foi et de l'enseignement divin, la condition actuelle du croyant, à laquelle l'avait conduit le raisonnement qui précède. La voie avait été ainsi préparée en présentant comme contraste l'ancien état en Adam, et en répondant aux objections. Maintenant, dans ce chapitre, nous avons la condition actuelle de celui qui est délivré.

La conclusion se tire d'elle-même dans le premier verset: «Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus». Ils ne sont plus dans la chair devant Dieu; ils sont en Christ qui est mort et ressuscité, et qui, ayant souffert pour nos péchés, a laissé derrière lui la mort, le jugement, et tout ce qui se rapporte au péché, comme y étant entré pour d'autres; il ne peut donc y avoir de condamnation pour moi en lui.

Le «donc», n'indique pas une conséquence tirée comme d'un argument, mais un grand résultat moral découlant de l'état de choses développé dans ce qui précède.

Le verset 2 commence à montrer le plein résultat. Le mot «car» est constamment employé par l'apôtre, non pour annoncer la preuve formelle de ce qu'il avance, mais le résultat de ce qu'il a dans sa pensée. La puissance de vie en Christ, agissant en elle-même et pour elle-même, m'a affranchi entièrement de la loi du vieil homme; je puis encore follement lui prêter l'oreille, mais, en réalité, je ne suis plus du tout sous sa puissance. De même que la respiration de vie que Dieu souffla dans les narines d'Adam, le rendit capable de se servir de son corps qui avait été formé, à l'avance, ainsi la puissance de vie en Christ me rend capable de servir maintenant dans la liberté et la puissance de cette vie. Mais une autre vérité vient confirmer ceci: c'est la rédemption et la résurrection. S'il y avait seulement une nouvelle nature, — nouvelle dans ses désirs, — elle donnerait le sentiment de la responsabilité, la conscience du péché, et, tout en le haïssant, la connaissance que Dieu doit être contre lui, et ainsi il y aurait de la crainte à l'égard de Dieu. C'est là ce qui se trouve en Romains 7; en principe, c'est la loi. Mais ce que la loi ne pouvait pas faire, Dieu l'a fait en envoyant son Fils. Le Seigneur Jésus, sans péché, est venu en ressemblance de chair de péché et pour le péché, c'est-à-dire comme un sacrifice pour le péché. Ainsi Dieu a condamné le péché dans la chair. Tout a été réglé à cet égard; ce que ma conscience reconnaissait, ce qui me tenait dans l'esclavage, ne peut plus m'accuser. La condamnation du péché a été passée, elle a été exécutée, et, dans cette même oeuvre de Christ, je suis

mort au péché. Je vis à Dieu par Celui qui est ressuscité et auquel je suis uni. Ainsi le troisième verset me montre cette oeuvre de Dieu, qui me donne la liberté de vivre dans la vie dont parle le second verset. Les exigences effectives de la loi sont ainsi accomplies, parce que je ne suis plus sous elle et que je vis d'une vie qui ne fait pas ce qui est contraire à la volonté de Dieu. Sous le premier Adam, par lequel le péché et la mort sont entrés dans le monde, tout nous accablait; dans le second Adam, le Seigneur du ciel, tout nous élève en nous retirant de dessous la puissance du péché, aussi bien qu'en nous délivrant de la condamnation qui lui est due. C'est la parfaite liberté. Dieu est intervenu en puissance de délivrance. Comment cela? direz-vous peut-être. Le Fils de Dieu est descendu dans la mort pour nos péchés, et il est ressuscité dans la puissance de la vie du Fils de Dieu en les laissant derrière lui, et, par notre association avec lui, nous sommes retirés de dessous nos péchés, affranchis de la loi du péché dans le vieil homme, introduits avec Christ dans la vie de résurrection. Si donc je suis mort et ressuscité en Christ, il ne peut plus y avoir de condamnation, car je suis mort sous le jugement de Dieu contre le péché, et je suis vivant après que le jugement a été exécuté à cause du péché, sur Celui qui est mort pour le péché. En lui, je suis vivant seulement à Dieu; non dans la chair où se trouve le péché, bien que le sentiment des péchés soit ôté; il ne peut donc maintenant y avoir de condamnation, car c'est Dieu lui-même qui justifie.

Quand l'homme était pécheur, Dieu est intervenu en puissance par la venue de Christ, qui nous sort de notre ancienne condition et nous place dans une condition toute nouvelle. Ce n'est donc plus une question d'espérance, là du moins où la foi est simple. Je n'espère pas quelque chose relativement à la croix, parce que ce qui y a été fait est une chose passée, exécutée, accomplie! Nous ne nous confions pas actuellement dans une promesse de salut, mais dans un fait, celui d'une promesse accomplie. Il est vrai cependant que nous nous confions en une promesse pour les besoins et la délivrance de chaque jour; mais c'est une tout autre chose.

Par une seule justice, est venu le don de grâce de plusieurs offenses, en justification de vie (5: 16). Et le chemin par lequel il conduit ceux qui en jouissent va au delà de la mort; par conséquent ils sont délivrés de la culpabilité du péché. A travers la mort, ils sont vivants en la présence de Dieu, et ainsi ils ne sont pas dans la chair où était la puissance du péché, mais ils sont en Christ, où il n'y a point de condamnation. L'apôtre en donne la raison suivante: «La loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort». Et voici maintenant le secret de la marche: «Qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit». Il en vient maintenant à la puissance de l'Esprit, après avoir parlé d'abord de la puissance de vie. Ce qui ne se trouvait pas dans le chapitre 7, nous l'avons ici pleinement, savoir Christ et l'Esprit. Après avoir posé le fondement en vertu de l'oeuvre de Christ, et nous avoir donné la vie, Dieu agit en nous. C'est en effet ce que nous trouvons dans ce verset, savoir la puissance vivante de l'Esprit de vie en Christ, nous plaçant, comme associés avec lui, en dehors de la puissance de la condamnation, de la mort et de la loi, parce que ma vie en tant que je suis chrétien, existe par Christ, de sorte que la justice de la

loi peut être accomplie en nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit. C'est là ce qui introduit la doctrine de la présence du Saint Esprit dont ce chapitre parle ensuite.

«Ce qui était impossible à la loi», c'est-à-dire de pratiquer la justice en gardant la loi tout en étant dans la chair, etc., cela est possible à celui qui marche dans l'Esprit: il accomplit la loi, et c'est là le résultat pratique de notre position, mais la loi ne pouvait jamais donner cette puissance.

Je désire appeler encore votre attention sur le premier verset, dans lequel il y a une grande force. Il ne dit pas: «Vous n'êtes pas condamnés», mais: «Il n'y a donc maintenant aucune condamnation»; or cela va beaucoup plus loin, car s'il y a la moindre question de péché sur la conscience, plus nous sommes près de Dieu, plus nous serons dans la détresse et dans l'angoisse; c'est pourquoi l'âme a besoin de cette pleine assurance.

Quelqu'un pourrait-il dire qu'il y ait quelque condamnation pour Christ? et cela même maintenant quant à sa relation avec nous? Assurément non! car il est le Saint, l'homme reçu et accepté en la présence de Dieu, après avoir parfaitement glorifié Dieu dans son oeuvre pour nous. Comment donc pourrait-il y avoir aucune condamnation pour celui qui est en lui et pour qui l'oeuvre a été accomplie? Voilà pourquoi il est dit: «Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus». C'est plus que si l'on disait: «Ceux pour les péchés desquels Christ est mort», ou «ceux que Christ Jésus porte sur lui», comme Aaron portait sur son coeur le pectoral avec les noms des enfants d'Israël, de sorte que, quand la lumière de la face de Jéhovah tombait avec une faveur parfaite sur Aaron, la même lumière brillait sur les noms gravés sur le pectoral. Ce que nous avons dans le huitième chapitre des Romains va beaucoup plus loin; le croyant est en la présence de Dieu tel que Christ lui-même; tous ses anciens péchés sont loin; lui-même, quant au vieil homme, est mort en Christ, et il se trouve devant Dieu dans une acceptation parfaite.

Verset 2. «La loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort». Le vieil homme ne pouvait jamais être débarrassé de sa propre loi (ici la loi désigne la puissance, ou la nature agissant d'une manière uniforme), mais voici un autre homme, le nouvel homme qui a aussi sa loi. Et quelle est-elle? La vie en Christ; loi aussi uniforme dans son mode d'action, qu'aucune loi naturelle. Et cette loi de l'Esprit de vie est la piété, dans une association avec lui en dehors de la sphère du péché et de la mort. Vis-à-vis du vieil homme, la loi n'avait point de puissance contre cette loi du péché et de la mort. C'étaient deux modes d'action opposés. Mais maintenant il y a le nouvel homme avec une nouvelle loi, la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus. Mais il n'est pas question de marcher selon l'Esprit jusqu'à cette parole: «aucune condamnation», parce qu'il n'y a point de puissance pour marcher avant que cette question ne soit réglée. Nous avons vu, au chapitre 7, les désirs de la nouvelle vie, s'exerçant à l'égard de la loi par cela même, il n'y avait pas de puissance; mais ici, c'est la vie même en Christ agissant selon sa propre loi.

Verset 3. «Car ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair». La loi n'était pas en faute. Elle manquait à cause de la faiblesse de la chair: on ne peut rien faire de parfait avec de mauvais matériaux. Un ouvrier peut être fort habile, mais si vous ne mettez entre ses mains que de mauvais matériaux, toute son habileté ne servira de rien. S'agit-il, par exemple, de sculpter du bois, il peut déployer le goût le plus exquis et l'adresse la plus consommée, produire ainsi une oeuvre que tous devront admirer et déclarer parfaite; mais s'il essayait de faire le même ouvrage avec de l'argile ou du bois pourri, tout se briserait en pièces sous sa main, tout son talent n'aboutirait à rien. De même la loi essayant d'agir sur la chair ne peut que la mettre en pièces. La loi n'a jamais eu pour effet de produire la justice. Elle promet la vie à ceux qui l'observent, mais elle ne donne jamais la vie. Or ce que l'homme ne pouvait faire, Dieu le peut. «Car ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair, Dieu ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair», en mourant, lui juste, pour les injustes. Dieu, par la mort de Christ, a condamné, ou si l'on veut, a exécuté le péché dans la chair pour nous. Il n'est pas mort seulement pour mes péchés, bien que cela soit vrai, mais pour mon péché. La racine du péché qui est dans ma nature, ce qui tourmente et met journellement en détresse le coeur du croyant sincère, est ôtée pour la foi par la mort; nous sommes morts au péché aussi bien qu'aux péchés qui ont été commis. Le coeur dit, et avec raison, qu'il faut que Dieu condamne le péché, et il tremble. Comment répondre à cela? Dieu l'a fait en envoyant son propre Fils en ressemblance de chair de péché et pour le péché, c'est-à-dire en sacrifice pour le péché. Ainsi il a condamné le péché dans la chair, et l'a ôté par le sacrifice de Christ. Par là tout est réglé, et ce qui était un poids sur mon esprit et une épine dans ma conscience, est enlevé par le moyen même où la condamnation s'est montrée dans toute sa force, c'est-à-dire la crucifixion de Christ. Dieu a réglé la question, il a condamné en vous le péché que vous condamnez. Mais où a-t-il accompli cela? Tout à fait en dehors de vous, car si Dieu se met à délivrer, il le fait d'une manière parfaite. Si Christ est mort, non seulement pour les péchés que vous avez commis, mais pour votre péché dans la chair, c'est une chose réelle par la rédemption. Il ne nous laisse pas sous nos péchés, mais il les ôte et les pardonne; non seulement cela, il enlève la condamnation du péché qui se trouve dans notre nature, le jugement de Dieu ayant été exécuté sur la chair sans péché de la personne de son propre Fils. Ainsi le péché dans ma chair est jugé aussi bien que les péchés que j'ai commis. C'est là ce dont le coeur a besoin d'être délivré et avec quoi il est en lutte chaque jour. L'arbre et le fruit, la racine et la sève, tout est jugé; ce qui tourmente le coeur est réglé, et c'est Dieu qui le fait en envoyant son propre Fils. Résoudre cette question était la plus grande grâce, et Dieu a pourvu à ce qui vous tourmente le plus en envoyant son propre Fils.

Nous avons donc, dans ce troisième verset, ce qui répond au chapitre 7. «Ce qui était impossible à la loi en ce qu'elle était faible par la chair, Dieu ayant envoyé son propre Fils, etc.». «C'est bien», dites-vous, «mais le péché agit encore en moi, que dois-je faire?» Quoi! ce qui vous jette dans la détresse, est la chose même pour laquelle Dieu a donné son Fils!

«Et pour le péché» et ainsi «a condamné le péché dans la chair». Voilà ce qui donne au chrétien une liberté réelle, non la liberté *de* pécher, mais la liberté *de ne pas* pécher.

Verset 4. «Afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit». L'apôtre ne s'occupe pas ici du vieil homme, mais de la marche, et remarquez qu'il y a deux principes de marche: selon la chair et selon l'Esprit. La chair n'est pas changée; si elle l'était, pourquoi serions-nous exhortés à ne pas marcher selon elle? Mais non, la chair reste toujours ce qu'elle était, mais le croyant a maintenant puissance sur elle; il ne marche pas selon elle, quoiqu'elle soit là. La chair est en lui, mais lui n'est pas dans la chair. Il n'y a aucune excuse pour le chrétien à marcher selon la chair, parce que l'Esprit de Christ est en lui. Remarquez aussi que, bien que nous tous, croyants, nous ayons la chair en nous, cela ne rend pas nécessairement la conscience mauvaise; seulement je dois être en lutte avec la chair et alors il n'y a point d'empêchement à la communion. Mais si je cède à la chair, j'ai une mauvaise conscience et je perds la communion. Je dois alors confesser mon péché avant que la communion puisse être rétablie. Par exemple, je suppose que j'aie de l'orgueil dans ma nature; la communion ne sera pas empêchée, si je vais à mon Père pour lui exposer la chose, si je lui demande de m'aider à tenir cet orgueil abaissé et à marcher dans l'humilité et la grâce, si je le prie de m'en délivrer. En ce cas, bien loin de perdre la communion, j'ai au contraire communion avec Dieu dans ce que je fais. Mais si je suis négligent, au lieu de trouver de la force en Dieu, pour surmonter l'orgueil, il pourra arriver qu'un jour je sorte sans être en garde et que mon orgueil soit blessé; quelqu'un, par exemple, ne me témoignera pas tout le respect que j'estime m'être dû, l'orgueil qui est dans ma nature se manifestera de quelque manière fâcheuse, ma conscience sera souillée, ma communion avec Dieu interrompue, et le Seigneur lui-même déshonoré. Le fait même que le péché demeure en moi est une occasion de communion ou un empêchement à la communion, selon que je me tiens pour mort au péché, cherchant la face de Dieu, ou que je cède au péché.

Verset 5. «Ceux qui sont selon la chair ont leurs pensées aux choses de la chair; mais ceux qui sont selon l'Esprit, aux choses de l'Esprit». La condition de l'homme est considérée ici comme spirituelle; c'est «selon l'Esprit». Chaque nature a son objet qui est sa «pensée». Dans ce passage nous sont présentés deux principes, chacun ayant son objet propre. La brute même a ses désirs; la chair a ses objets mieux définis, l'homme spirituel obéit aux désirs et aux pensées de l'Esprit au lieu d'obéir à ceux de la chair.

Verset 6. «La pensée de la chair est la mort; mais la pensée de l'Esprit, vie et paix». Le mot «pensée» exprime, non un état, mais ce à quoi tend l'Esprit ou la chair, chacun selon sa nature. Si la chair poursuit sa course, la mort, sceau de la condamnation, doit être sur elle; «comme il est réservé aux hommes de mourir une fois, et après cela le jugement». Mais la pensée de l'Esprit est vie et paix. Ainsi nous entrons dans ce qui est réel, pratique et intérieur.

Il y a deux sortes de paix: la paix dans la conscience et la paix dans le coeur. «La pensée de l'Esprit est vie et paix». C'est là quelque chose de bien plus élevé que d'avoir simplement

la paix dans la conscience. C'est la paix dans le coeur et dans les affections. Les affections sont en repos, et l'on poursuit d'un pas ferme et avec constance les choses pour lesquelles notre conscience ne nous accuse pas, car, prenant notre plaisir dans le Seigneur, nous avons la paix. Si votre esprit est agité et mécontent, vous n'êtes pas en paix, vous pensez à vous-même. Le «moi» est en activité et il lui faut quelque chose. L'Esprit détourne nos regards du moi et les dirige vers le Seigneur. Les choses de la chair sont trop peu de chose pour remplir le coeur, et de même le coeur a besoin d'être élargi pour saisir les choses de l'Esprit. C'est en cela précisément que nous voyons la différence entre l'Ecclésiaste et le Cantique de Salomon. Dans l'Ecclésiaste, Salomon dit: «Il n'y a rien de bon sous le soleil». «Tout est vanité et rongement d'esprit». Pourquoi? Chez lui, le moi cherchait sa propre satisfaction. Il ne trouvait, donc ni repos, ni paix, et il n'était pas possible qu'il en fût autrement. Nul objet humain ne peut satisfaire une âme immortelle, et un homme qui se meurt ne saurait trouver de repos dans les choses auxquelles il va mourir. Cependant, quand Salomon pense à lui-même, c'est toujours *moi* j'ai fait ceci ou cela, *moi* j'ai trouvé que c'était une vanité. Mais dans le Cantique, nous voyons tout son bonheur, parce qu'il parle de Christ comme étant tout pour lui. Ainsi que nous l'avons dit, dans l'Ecclésiaste le coeur est trop grand pour l'objet; dans le Cantique, l'objet est trop grand pour le coeur. Nous avons besoin d'une capacité plus grande pour jouir de Dieu lui-même, d'une capacité que lui seul peut donner et que lui seul peut remplir. Là où cela se trouve, sont aussi «vie et paix». Quelle paix, quelle joie et quelle communion possède dans son coeur un chrétien qui marche de cette manière! Mais quand le moi s'introduit, la paix du coeur ne saurait subsister, alors même que nous aurions l'assurance du salut, parce qu'il y a toujours la possibilité que le coeur soit blessé, et si même il ne l'est pas, le moi n'est jamais satisfait. Si nous nous connaissons nous-mêmes, nous verrons bientôt que le moi est toujours la pensée centrale de tout coeur irrité.

Verset 7. «Parce que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu, etc.». Nous avons ici quelque chose de plus profond que la transgression de la loi en elle-même; une volonté insoumise est toujours un esprit de haine contre Celui à qui nous sentons que nous devons être soumis, et ceci conduit à l'entier jugement du moi. En effet, tout en ayant la paix de la conscience et la paix du coeur, un homme trouve que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu, car il reconnaît que, selon la chair, il a une volonté qui ne se soumet pas à Dieu, et ce ne serait pas une volonté si elle le faisait. La chair n'a pas seulement des désirs; elle a une volonté qui ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qui aussi ne le peut. La loi proclame non seulement, ce qui est juste, mais aussi l'autorité du Législateur, et c'est ce qui manifeste l'état de rébellion de la chair, car dès que la loi est donnée, la chair dit aussitôt «je veux» et «je ne veux pas». Si vous êtes coupable pour avoir violé un commandement, vous êtes coupable à l'égard de tous, car l'insoumission se montre tout autant dans la violation d'un seul que dans la violation de tous. Supposez que je prescrive à mon enfant de m'obéir en trois choses. Il obéit à deux parce que cela lui plaît, mais quant à la troisième il n'obéit pas, parce qu'il n'aime pas la faire. Il a donc suivi sa propre volonté au lieu de se soumettre; le péché était dans la volonté, et il s'est montré aussi coupable en me

désobéissant sur un point que s'il avait désobéi en tous. Ainsi donc, «ceux qui sont dans la chair, ne peuvent plaire à Dieu», à cause de la volonté qui agit en eux.

Verset 9. «Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit». Voilà la liberté: vous n'avez pas votre place dans la chair, mais dans l'Esprit. C'est la nouvelle nature tirant son origine du Saint Esprit, et le Saint Esprit agissant en elle. L'homme (le croyant) n'est pas dans la chair (il n'est pas dit que la chair n'est pas en lui); ce n'est ni sa place, ni sa position, ni sa nature devant Dieu; il est dans l'Esprit, c'est-à-dire que tout ce en quoi l'Esprit prend plaisir et ce qu'il saisit, c'est là ce qui caractérise l'homme devant Dieu, selon la nature et la place qu'il a en Christ, bien qu'il puisse y avoir beaucoup de manquements dans la pratique.

«Si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous». Dieu n'agit pas seulement pour nous, mais aussi en nous. Nous sommes nés de l'Esprit, ainsi nous avons une nouvelle nature, mais avec cela nous avons besoin de puissance et de liberté, et par conséquent, en vertu de la rédemption et du fait que nous sommes purifiés par le sang, le Saint Esprit, qui est Dieu, habite en nous pour opérer dans la nouvelle nature, et c'est là ce qui donne la puissance de vie. Car la nouvelle nature seule produit bien de bons désirs, mais je ne puis les accomplir, comme nous le voyons dans le chapitre 7; mais ici nous avons: «Si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous»; ce n'est pas seulement que nous avons de nouvelles pensées et de nouveaux désirs, mais Celui qui est réellement Dieu, habite en nous pour nous donner la puissance de les accomplir.

C'est une chose précieuse de voir comment Dieu est introduit comme la délivrance réelle, pratique de l'homme qui était auparavant dans la chair. En effet, il n'est pas dit: «Si vous êtes nés de l'Esprit», mais «si l'Esprit de Dieu habite en vous», vérité fondée sur la rédemption et la délivrance qu'elle nous apporte, de sorte qu'étant purifiés par le sang de Christ, le Saint Esprit peut habiter en nous. La puissance de Dieu lui-même agit en nous. Et si l'Esprit de Dieu opère puissamment dans un homme, quand l'a-t-il d'abord fait et s'est-il manifesté dans le sentier d'un homme intègre et parfait devant Dieu? C'est en Christ; c'est pourquoi il est appelé maintenant l'Esprit de Christ, parce qu'il a montré son fruit dans la marche de Christ: c'est le caractère pratique, formel, de douceur, d'humilité, de bienveillance, d'obéissance, de disposition céleste, que l'Esprit a pris en Christ. C'était là ce qui caractérisait naturellement et d'une manière formelle l'Esprit en Christ, mais en nous c'est le caractère qui est formé par ce qui était si parfaitement en lui.

Verset 10. «Mais si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché», c'est-à-dire que, Christ étant puissance et vie en nous, nous tenons le corps pour mort, car s'il est vivant, il est et ne peut être que péché; «mais l'Esprit est vie à cause de la justice», c'est là son fruit naturel et pratique; c'est ce que je suis, et je ne reconnais pas autre chose comme étant la vie. Ainsi le vieil homme en nous (*) est comme mort, privé de volonté, car je la juge, mais l'Esprit est vie, manifestant déjà en nous les fruits de justice à la louange de la gloire de Dieu.

(*) Le corps avec une volonté est nommé la chair.

Mais, de plus, le corps lui-même sera ressuscité: «Celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts, vivifiera vos corps mortels aussi à cause de son Esprit qui habite en vous». Combien entièrement les saints sont séparés de ce monde! Même leur résurrection est différente. Le monde, c'est-à-dire les méchants, ne seront pas ressuscités par l'Esprit de Christ, mais les justes le seront, parce qu'il demeure en eux. «Si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts habite en vous» (voilà le lien), vous serez ressuscités à cause du même Esprit qui habite en vous. «Celui qui est uni au Seigneur est un seul esprit avec lui».

Le Saint Esprit nous est donc présenté sous trois aspects différents: en contraste avec la chair, il est l'Esprit de Dieu; comme caractérisant notre marche dans le monde, il est l'Esprit de Christ; et enfin il est le gage de notre résurrection, comme étant l'Esprit de celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts. Tel est le triple caractère de l'Esprit de Dieu comme donné au chrétien.

La fin de ce verset 11 est la réponse au 24^e du chapitre 7: «Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort?» Ici (au verset 11), nous avons la pleine délivrance, non seulement pour l'âme dans le présent, mais aussi pour le corps. «Celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts, vivifiera vos corps mortels aussi à cause de son Esprit qui habite en vous. Nous porterons l'image de Christ; nos corps mortels eux-mêmes seront transformés pour être semblables à son corps glorieux. La liberté de la gloire est mise en contraste avec la liberté de la grâce. Maintenant nous sommes dans la liberté de la grâce; alors nous serons dans celle de la gloire, et la création sera participante de cette dernière.

Jusqu'au verset 11, il est parlé de l'Esprit de Dieu comme étant la vie; plus loin il est envisagé comme distinct de la vie de Christ dans le croyant, comme une personne présente, habitant en nous et rendant témoignage avec notre esprit. Voyez de quelle manière frappante ces deux points de vue sont mis en évidence dans le verset 27. Les pensées et les sentiments que Dieu sonde, y sont attribués à mon coeur, parce que c'est dans mon coeur que l'Esprit agit; mais, en remontant à la source, dans mon coeur se trouve la pensée de l'Esprit selon la doctrine des versets 5-7, c'est-à-dire ce qui est opéré par le Saint Esprit; et, finalement, c'est le Saint Esprit lui-même qui intercède dans les saints. C'est *moi*, parce que cela est produit dans ma nouvelle nature, mais quant à la puissance qui le produit, ce n'est pas moi. Le Saint Esprit le fait *en* moi et *par* moi. C'est *moi* quant à l'acte, mais c'est *Lui* quant à la source. La nouvelle nature nous est donnée, et le Saint Esprit est la source, mais ce qui en découle ne saurait en être séparé. Telle est la doctrine jusqu'au verset 11. Mais de plus, le Saint Esprit habite en nous: un soupir s'élève, et il est possible que je ne sache pas ce que je dois demander, mais, par le Saint Esprit, mon soupir est selon la pensée de l'Esprit, à cause de l'Esprit de Dieu qui est en moi; et ceci introduit la dernière vérité à laquelle j'ai fait allusion, savoir son intercession. C'est l'Esprit lui-même en moi; il intercède selon Dieu, et Dieu «qui sonde les coeurs sait quelle est la pensée de l'Esprit». Cela est

attribué à mon coeur, mais aussi à Celui qui a produit cette pensée. C'est moi, mais, en même temps, c'est l'Esprit de Dieu.

J'ai anticipé en faisant allusion à ce verset, parce qu'il rend claire la doctrine de l'habitation de l'Esprit de Dieu en nous. C'est une chose bien douce que de savoir que Celui qui sonde les coeurs trouve en nous la pensée et l'intercession de l'Esprit, au lieu du péché et de la chair.

Voyons maintenant la doctrine elle-même. «L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit». L'Esprit est vie, comme nous l'avons vu; mais il nous faut comprendre que nous sommes scellés après avoir cru. On dira: «Je ne puis pourtant pas croire sans l'Esprit». C'est très vrai; c'est son oeuvre. Nous sommes nés de Dieu par sa puissance vivifiante, par le moyen de la Parole, et, à cause de cela aussi, c'est par la foi; mais alors, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos coeurs. L'habitation du Saint Esprit en nous et sa puissance vivifiante sont deux choses totalement différentes. Les saints de l'Ancien Testament ont été les objets de cette puissance vivifiante, mais l'habitation du Saint Esprit dans le croyant ne pouvait avoir lieu avant que Jésus eût été glorifié.

Les Actes présentent des exemples, dans lesquels l'intervalle qui s'écoule entre ces deux faits, nous fait bien sentir leur différence.

Il y a donc une nouvelle nature, mais il n'y a en elle ni force ni puissance. Nous ne pouvons agir sans l'Esprit. Les vrais caractères de la nouvelle nature sont la dépendance et l'obéissance, et le Saint Esprit est la puissance qui répond à cette dépendance; il suit de là que nous sommes conduits par l'Esprit. L'Esprit ne conduit pas la chair; mais il m'apprend à me tenir pour mort et à mortifier mes membres qui sont sur la terre. Cependant il conduit l'homme tout entier, car je ne dis pas que la chair soit . si je me tiens pour mort, mais c'est: «si l'Esprit de Dieu habite en vous».

Nous sommes donc les temples du Saint Esprit qui est en nous, et que nous avons de Dieu. Un temple est le lieu où Dieu habite et mon corps est ce temple. Voilà assurément un motif bien solennel pour ne pas pécher, car comment irais-je souiller le temple de Dieu? En Jean 14: 16, le Seigneur dit: «Je prierai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur pour être avec vous éternellement». De même, en Jean 16: 7, il dit encore: «Il vous est avantageux que moi je m'en aille; car si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous, mais si je m'en vais, je vous l'enverrai». Le premier Consolateur, Christ, n'habitait pas, c'est-à-dire ne demeurait pas avec eux; il devait s'en aller, et, de plus, il n'était pas en eux; mais l'autre Consolateur devait, comme le dit Jésus, habiter ou demeurer avec eux, et être en eux. Christ était avec eux et s'en allait, mais le Saint Esprit; l'autre Consolateur, devait être en eux et demeurer avec eux éternellement. Il n'y a en nous aucune force pour donner puissance à la vérité que nous recevons, ou pour jouir des choses que nous avons crues. Mais le Saint Esprit non seulement nous présente les choses de Christ, mais, en même temps, il nous rend capables d'en jouir, et de marcher dans la puissance de ces choses.

Dans la première épître aux Corinthiens, 2: 12-14, nous trouvons trois choses concernant le Saint Esprit. 1° L'instruction divine que reçoivent, par la révélation de l'Esprit, ceux qui sont les vaisseaux de la vérité: «Mais nous, nous avons reçu» (verset 12). 2° La communication à d'autres par l'Esprit: «Desquelles aussi nous parlons» (verset 13). 3° La capacité spirituelle pour discerner; elle donne aussi à la vérité une puissance vivante dans les âmes de ceux qui sont enseignés: «L'homme animal etc» (verset 14). Il y a une vérité solennelle qui se rattache à ceci, savoir, que le Consolateur est réellement venu, car il ne pouvait pas venir avant que Jésus fût glorifié; et si le Saint Esprit habite en nous, nous sommes appelés à marcher non selon la chair, mais selon l'Esprit. Etant nés de Dieu et ayant part à l'aspersion du sang de Christ, nous recevons le Saint Esprit habitant en nous. Ce sang est le fondement de sa présence en nous, car nous sommes purifiés, et il peut habiter en nous comme le sceau et le témoin de la valeur de l'oeuvre de Christ.

Ezéchiël et Esaïe renferment beaucoup de prophéties touchant l'Esprit: «Je répandrai mon Esprit sur toute chair, etc». Les Juifs avaient donc de nombreuses promesses relatives à l'effusion de l'Esprit, et l'Esprit vivifiait chaque saint de l'Ancien Testament. Mais maintenant il y a une autre chose: le Saint Esprit nous est réellement donné, et il ne pouvait l'être jusqu'à ce que la rédemption fût pleinement accomplie. Jusqu'alors il était seulement promis, comme Israël le savait bien et c'est pourquoi Nicodème aurait dû savoir que si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. «Mais, outre la nouvelle naissance, il y a une autre chose dans la descente du Saint Esprit: le sceau a été mis sur la valeur de l'oeuvre de Christ. Le sceau n'est pas mis sur ce que nous avons fait (les fruits réels que nous portons sont les fruits de l'Esprit, quand nous l'avons déjà), mais il est mis sur ce que Christ a fait. L'onction que le Seigneur reçut, lorsqu'il fut baptisé, était le sceau de sa perfection personnelle; «c'est lui que le Père, Dieu, a scellé». Dieu pouvait-il donc mettre le Saint Esprit sur moi? Non, cela aurait été mettre son sceau sur la chair, mais c'est quand nous sommes en lui: «Ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse».

Le Saint Esprit a aussi été donné pour rendre témoignage de la gloire de Christ comme homme ressuscité. Actes 2: 33, nous montre Christ prenant la place de Tête du corps, l'Eglise, à la droite de Dieu, ayant reçu du Père le Saint Esprit promis. Nous voyons donc que le Saint Esprit dépend entièrement du fait que Christ a pris sa place à la droite de Dieu, ainsi que nous le lisons en Jean 15: 26: «Lequel je vous enverrai d'auprès du Père», et les apôtres en ont ressenti l'effet. Quelle différence entre ce qu'ils étaient avant et après la Pentecôte! Ils prêchent alors Jésus crucifié. Sont-ils effrayés? Non. Pierre vient et accuse les Juifs, eux qui avaient renié Jésus, d'être coupables d'un péché horrible qui les condamne; et cependant Pierre avait commis le même péché, d'une manière bien pire qu'eux, puisqu'il avait été le compagnon de Jésus. Comment pouvait-il parler ainsi? Sa propre conscience avait été purifiée, car Christ était mort dans l'intervalle, et le Saint Esprit avait été donné; ainsi Pierre, qui auparavant suivait Jésus en tremblant (Marc 10: 32), et n'avait aucune puissance, en avait maintenant, comme il est dit: «Voyant la hardiesse de

Pierre et de Jean, ils s'en étonnaient» (Actes des Apôtres 4: 13). Je ne parle pas des miracles, ces signes merveilleux et ces prodiges opérés par la puissance de l'Esprit de Dieu (Romains 15: 19); je parle de la hardiesse avec laquelle les apôtres parlaient après qu'ils eurent reçu le Saint Esprit. Ainsi que nous le voyons dans tout le livre des Actes, la hardiesse avec laquelle les apôtres parlaient et agissaient, n'était pas celle de la chair, mais celle de l'Esprit de Dieu en eux.

Nous avons en Aaron, oint sans le sang, un beau type de Christ. Mais les fils d'Aaron, représentant l'Eglise, devaient être aspergés de sang et d'huile. De même le lépreux était d'abord aspergé de sang, puis oint d'huile par-dessus. Christ fut oint ici-bas; c'était le sceau mis sur sa propre perfection personnelle, avant que le sang eût été versé. Mais nous, lorsque nous avons cru à l'expiation, nous sommes oints et scellés, à cause et comme témoignage de la valeur de l'oeuvre de Christ. «Celui qui nous lie fermement avec vous à Christ, et qui nous a oints, c'est Dieu». Christ envoie le Saint Esprit, et le Père envoie le Saint Esprit; et le Saint Esprit est en nous comme l'Esprit d'adoption. L'effet est de nous rattacher à toute la gloire dans laquelle Christ introduira son Eglise, et de nous associer maintenant avec lui dans la place où il est en la présence du Père, et cela comme enfants du Père. Et c'est cette vérité, que le Saint Esprit nous est envoyé et qu'il est en nous, qui donne à notre marche son caractère ici-bas.

Nous devons avoir nos pensées aux choses de l'Esprit, et quelles sont-elles? Quelque chose dans ce monde? Non, rien; si ce n'est son service. «Il prendra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera». Il nous donne la connaissance de la rédemption accomplie dans le passé, de la joie et de la paix dans le présent, et de la gloire dans l'avenir. Le Saint Esprit nous enseigne la gloire de la croix, après que nous avons connu sa puissance pour sauver, car nous sommes alors de l'autre côté de la croix. Tout ce qu'il y a de glorieux moralement, nous le voyons à la croix: l'amour, l'obéissance, la justice, la sainteté; la loi aussi, avec tout ce qui moralement est mauvais, se rencontrent là: la condamnation, le péché et la mort. Dieu et le péché se rencontrent à la croix dans la personne de Christ, mais c'est pour notre rédemption, en même temps que l'iniquité du péché s'y trouve renforcée.

Quand j'ai trouvé la paix, je puis dire: «Maintenant le Fils de l'homme est glorifié» (et il devait l'être); maintenant il a accompli cette oeuvre, il est monté en haut, et nous avons la gloire en lui. Assurément il n'est pas de joie pareille à celle dans laquelle nous sommes introduits, la joie de savoir que, dans cet acte de la plus profonde souffrance pour mon salut, Christ et Dieu ont été le plus pleinement glorifiés. Si Christ a souffert toute cette agonie pour mon péché et ma souillure, certainement il n'y a jamais eu un moment où Dieu a pu le contempler avec un plus grand délice que dans celui-là. Et je recueille maintenant tous les effets de cette oeuvre: je suis le fruit du travail de l'âme de Christ. La lumière de l'amour de Dieu repose sur Christ lui-même, et nous sommes en lui: «Je suis dans mon Père, et vous en moi, et moi en vous». Nous jouissons actuellement de cette bénédiction de l'union avec lui, et il ne manque plus qu'une chose: Etre avec lui pour toujours. Le Consolateur nous rappelle constamment cette parole: «Et ainsi nous serons toujours avec

le Seigneur». L'Eglise doit être amenée à Christ, comme Eliézer devait amener Rébecca à Isaac; et comme, tout le long de la route, il lui parlait de celui vers lequel elle se rendait, de même le Saint Esprit nous conduit dans le chemin, la croix étant le point de départ, et donnant son caractère à toute notre route, tandis que le Saint Esprit nous parle de la maison du Père et de la place qu'occupe l'époux céleste. Il peut y avoir des épreuves dans le chemin, mais qu'est-ce que tout cela sinon des ordures et de l'écume pour le coeur, dont les affections sont arrêtées sur Christ? Pauvre Rébecca, si elle eût pensé à la maison de son père! Où était-elle? Dans le désert, avec un étranger, et un avenir incertain. Mais si elle pensait à ce qui était devant elle, tout était joie et certitude quant au futur. La croix est le commencement même du voyage, car elle nous sépare du monde, et si nous voulons connaître la puissance de l'Esprit dans nos âmes, nous devons demeurer pendant tout le voyage dans l'étroit sentier de la séparation d'avec le monde. Ne faites pas du désert l'objet de vos coeurs, comme le fit Israël; tout au moins ne vous y reposez pas. Votre âme s'appauvrira si vous désirez les biens de la terre: «Si vous vivez selon la chair, vous mourrez», Que votre marche, au contraire, soit semblable à celle de Paul: «Je fais une chose: oubliant les choses qui sont derrière, et tendant avec effort vers celles qui sont devant». Tendons vers la gloire de telle manière que toute chose dans ce monde soit de celles qui sont derrière nous, que nous avons laissées, auxquelles nous avons tourné le dos. Nous allons vers Christ, et il va nous présenter à lui-même, puis au Père, sans tache ni ride, car il jouira du travail de son âme et sera satisfait.

Nous avons dit précédemment qu'il y a trois parties dans ce chapitre, que trois sujets distincts y sont traités. En premier lieu, l'oeuvre de l'Esprit de Dieu en nous, l'effet qu'il produit en nous comme puissance de vie, et qui va même jusqu'à la résurrection du corps; c'est le fruit et l'opération de l'Esprit de Dieu en nous s'étendant jusqu'à la résurrection. Secondement, il n'y a pas seulement l'effet produit en nous en puissance de vie par le Saint Esprit, mais la présence en nous du Saint Esprit lui-même. Il faut donc distinguer entre ce qui est né de l'Esprit et le fait de l'habitation personnelle du Saint Esprit. Troisièmement, nous trouvons ce que Dieu est pour nous dans ses opérations intérieures. L'effet moral en est, non seulement que Dieu a agi en moi par l'Esprit et ainsi m'a placé dans une certaine position, mais que le Saint Esprit est avec moi, dans cette position; et aussi que Dieu est pour moi, de manière à garder et bénir celui en qui il a opéré. Ce n'est pas simplement qu'une certaine oeuvre a été faite en moi, mais que Dieu est en moi et avec moi.

Ainsi nous avons: 1° ce que Dieu a fait *de* moi; 2° ce que Dieu est *en* moi; 3° ce que Dieu est *pour* moi.

Cette dernière partie est développée jusqu'à la fin du chapitre. C'est ce que Dieu est pour l'homme, et non ce que l'homme est pour Dieu, mais c'est l'homme envisagé comme étant un saint. En effet, après que l'apôtre a montré distinctement ce qu'est l'homme, il établit ce que Dieu est pour l'homme tel qu'il est, c'est-à-dire pour un pécheur; c'est ce que l'on trouve dans le chapitre 5. Ensuite est exposée la position du saint dans sa vie et ses épreuves, et Dieu en lui et pour lui comme tel. Ainsi Dieu est pleinement manifesté afin

que nos coeurs puissent se reposer en ce qu'il est et non en ce que nous sommes. Le rejet du Fils de Dieu a démontré ce qu'est l'homme, mais ceux qui croient se reposent sur ce qu'est la grâce, comme nous le voyons à la fin du chapitre 5, et maintenant, rendus vivants pour Dieu, ils connaissent leur position vis-à-vis de Dieu selon sa puissance de prédestination et la gloire à venir. La foi repose sur ce que Dieu est, et sur ce qu'il a fait, comme manifestant en même temps ce qu'il est. Dieu nous a vivifiés et sanctifiés, et par là nous avons une place auprès de lui, mais ce qui est opéré en moi n'est pas l'objet de la foi. La foi repose sur ce que Dieu est, tel qu'il est révélé dans sa Parole, qui est le garant de ce que nous croyons (*). Le témoin en puissance est le Saint Esprit. Ce n'est pas seulement croire que l'Esprit vivifie, mais c'est le fait que nous sommes devant Dieu dans l'Esprit selon la place qu'il nous a donnée effectivement en Christ. Si nous croyons en ce que Dieu a fait, c'est-à-dire qu'il a vivifié les morts et amené en sa présence avec puissance Celui qui était descendu dans la mort pour nos péchés alors que tout était contre nous (car nulle part le péché n'a pu être démontré comme il le fut sur la croix, quand Celui qui y était cloué était fait péché et malédiction pour nous), et si nous savons qu'il fait maintenant les délices mêmes de Dieu, — Lui, un homme dans le ciel, — les délices de Dieu non seulement quant à sa personne mais quant à son oeuvre, alors nous sommes amenés à voir quels pécheurs nous étions, des pécheurs perdus, transgresseurs dès la naissance; mais en même temps, nous voyons la grâce qui a opéré la délivrance et qui nous a placés en lui qui est ainsi agréé de Dieu. Dieu a manifesté et appliqué à nos coeurs toute cette grâce, de telle sorte que nous pouvons dire maintenant: «Dieu est pour nous». C'est là la grande vérité que nous trouvons à la fin du chapitre 8, et le Saint Esprit nous la fait comprendre en la faisant pénétrer dans nos coeurs, avec la conviction de ce que nous sommes en nous-mêmes et en Christ; nous voyons ce que Dieu est et ce qu'il est *pour nous*, et ainsi: «Que dirons-nous à ces choses? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?»

(*) C'est pourquoi, dans un certain sens, le chapitre 5 va plus loin que le 8, parce qu'il nous révèle ce que Dieu est en lui-même pour un pécheur, et non ce que nous sommes faits devant Lui.

Le témoignage de l'évangile tend toujours à nous convaincre de péché, mais en même temps il nous parle de la grâce, de ce que Dieu est pour nous. Mais il doit être reçu par la foi, car nous n'avons pas de puissance en nous-mêmes pour jouir de Dieu et, à proprement parler, ce ne serait jamais la foi si ce n'était pas par la puissance de Dieu, ainsi qu'il est dit: «Nous sommes gardés par la puissance de Dieu, par la foi». Pourquoi par la foi? Parce que la foi conduit mon âme à comprendre son amour. Nos coeurs sont ainsi amenés à se confier en lui et non en nous-mêmes, d'une manière qui nous fait comprendre et apprécier ce que Dieu est (non dans l'amour que notre coeur a pour lui, mais dans son amour pour nous); c'est Dieu connu dans toutes ses voies de grâce, nous gardant par sa puissance, non pas comme nous gardons un joyau précieux qui est sans intelligence et ne s'intéresse point à nos soins pour lui, mais créant dans nos coeurs une réponse à tout ce qu'il fait. Sa puissance ne manque jamais, nous sommes gardés par elle, mais c'est par la foi, afin que nous en puissions jouir, étant amenés à prendre notre plaisir en Celui par qui nous sommes gardés.

Des trois sujets développés dans ce chapitre, le premier est la nouvelle nature, qui a des facultés spirituelles, capables de jouir de Dieu. Il en est comme d'un enfant, par exemple, qui a la capacité de jouir de sa relation avec ses parents, mais qui doit aussi être dans cette relation pour que ses affections soient en exercice. Ainsi nous avons la conscience de la place qui nous est acquise par la rédemption, mais il nous faut encore de la puissance, parce que la nouvelle nature est une nature dépendante.

Le premier homme voulut être indépendant, et il devint l'esclave du diable; le second homme ne fit rien de lui-même, il vint pour obéir, il prit la forme d'esclave. Nous occupons la même place, et ayant une nature dépendante, nous manquons de puissance, comme nous l'avons vu au chapitre 7, où il est question de cette nouvelle nature «qui prend plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur», mais où nous ne trouvons ni objet pour les affections ni puissance. En effet, il faut que nous ayons quelque chose à aimer, et ensuite la puissance de l'aimer; or, dans le chapitre 7, l'âme n'a ni Christ, ni le Saint Esprit, jusqu'à la fin du chapitre, où elle trouve le Seigneur Jésus Christ, et alors elle s'écrie: «Je rends grâces à Dieu par Jésus Christ, notre Seigneur», et elle peut dire: «Il n'y a donc aucune condamnation». Maintenant l'âme a trouvé un objet et a obtenu la puissance, Christ révélant le Père et l'Esprit, et ce n'est plus une question de conscience. Je ne veux pas dire que l'âme soit sans conscience, mais la conscience est purifiée par le sang de Jésus, et elle a en elle la puissance de l'Esprit de Dieu; avant une nouvelle nature, il y a le développement des choses de Dieu en nous par la puissance du Saint Esprit, car le Saint Esprit prend des choses de Christ et nous les annonce. Il est aussi en nous la puissance qui nous les fait comprendre, comme le Seigneur le dit: «Il prendra de ce qui est à moi et vous l'annoncera», et «il sera en vous». Le sujet, ici, c'est la présence du Saint Esprit dans une âme qui a été vivifiée et qui connaît la rédemption, s'étant soumise à la justice de Dieu; ce n'est pas le Saint Esprit vivifiant l'âme lors de la conversion. Ce n'est pas non plus le Saint Esprit, tel qu'il est dans l'Eglise, vérité qui est enseignée dans une autre partie des Ecritures, mais c'est la présence du Saint Esprit dans l'homme, dans le croyant, car le grand sujet de l'épître aux Romains est de montrer comment Dieu peut être juste et justifier le pécheur, et comment l'homme peut subsister et être accepté devant Lui. Or c'est là la relation individuelle d'une âme avec Dieu. C'est pourquoi la grande vérité fondamentale que nous trouvons dans cette épître est ce que l'homme est pour Dieu, puis ce que Dieu est pour l'homme, et enfin, ce que l'homme, par grâce, devient devant Dieu. Dans les premiers chapitres, nous avons vu ce que l'homme, dans son état naturel, est pour Dieu; le chapitre 5 nous a montré ce que Dieu est pour le pécheur, mais, dans ce chapitre 8, se trouve développé ce que l'homme est en Christ et dans cette position ce que Dieu est pour lui, «car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont *fils* de Dieu». L'apôtre ne dit pas tous ceux qui sont vivifiés par l'Esprit, bien que cela soit vrai, puisqu'ils doivent être vivifiés avant de pouvoir être conduits par l'Esprit. Ils sont aussi scellés, et, de plus, s'ils sont conduits par l'Esprit, ils ne sont pas sous la loi, mais, étant fils de Dieu, ils sont conduits par l'Esprit de Dieu. Car le chrétien est envisagé là dans sa vraie place, suivant cette parole: «Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui».

Nous voyons dans l'évangile de Jean qu'aussi vrai que le Fils a été envoyé du ciel, aussi vrai le Saint Esprit l'a été aussi; le Père a envoyé le Fils, et le Père et le Fils ont envoyé le Saint Esprit; l'office du Saint Esprit est tout à fait distinct de l'oeuvre du Fils venu en chair.

Pour le comprendre, examinons quelques passages de l'évangile de Jean.

Au chapitre 16: 7, le Seigneur dit: Il vous est avantageux que moi je m'en aille; car si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. C'est un agent vivant, puissant, Dieu l'Esprit, qui descend et habite avec vous, et il est en vous et y demeure. Christ doit s'en aller, mais le Saint Esprit demeurera avec nous et sera en nous.

En parlant du Saint Esprit, le Seigneur dit: «Que le Père enverra en mon nom», et autre part, «lequel je vous enverrai d'auprès du Père». Ainsi Christ l'obtient pour nous, et le Consolateur vient d'auprès du Père pour nous placer, en son nom, en relation avec le Père; puis, en second lieu, Christ l'envoie d'auprès de son Père, et le Saint Esprit vient nous annoncer toute la gloire dans laquelle Christ est entré comme homme.

Mais afin que le sujet soit plus clair et plus distinct, voyons Jean 14: 16: «Je prierai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur, pour être avec vous éternellement», et encore au verset 17, «parce qu'il demeure avec vous, et qu'il sera en vous»; puis, au verset 20: «En ce jour-là, vous connaîtrez que moi je suis en mon Père, et vous en moi, et moi en vous». Le Saint Esprit en venant ainsi donne aux croyants la conscience qu'ils sont en Christ et que lui est en eux: «Celui qui est uni au Seigneur, est un même esprit avec Lui». Les disciples auraient dû savoir que Jésus était dans le Père, et le Père en lui, car il dit: «Ne crois-tu pas que moi je suis dans le Père, et que le Père est en moi?» (verset 10). Mais aussi longtemps qu'il était sur la terre, ils ne pouvaient connaître l'accomplissement de ces paroles «Vous en moi, et moi en vous». Il dit d'abord: «En ce jour-là, vous connaîtrez que moi je suis en mon Père, et vous en moi, et moi en vous», puis il ajoute au verset 26: «Le Consolateur, l'Esprit Saint, que le Père enverra en mon nom». Ici nous avons le Père envoyant le Saint Esprit au nom du Seigneur; puis, au chapitre 15: 26: «Quand le Consolateur sera venu, lequel je vous enverrai d'auprès du Père», et au chapitre 16: 13: «Quand celui-là, l'Esprit de vérité, sera venu, il vous conduira dans toute la vérité; car il ne parlera pas de par lui-même; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses qui vont arriver».

Ainsi, dans le chapitre 16 de l'évangile de Jean, nous avons l'accomplissement de cette grande promesse, que le Saint Esprit devait venir ici-bas pour révéler Christ et pour demeurer éternellement. En effet ici le Saint Esprit est envisagé comme étant sur la terre, disant les choses qu'il a entendues, prenant de ce qui est à Christ et nous les annonçant. Il poursuit ainsi toute l'oeuvre dans nos coeurs et habite avec nous éternellement. Il faudrait que l'efficacité de l'oeuvre de Christ vînt à manquer, que Dieu manquât lui-même, avant que le Saint Esprit pût être ôté, puisque c'est en vertu de l'aspersion du sang de Christ sur nous que le Saint Esprit est donné. Le Saint Esprit est en nous, en vertu de l'oeuvre de

Christ; il est le grand témoignage de la valeur du sang de Christ aux yeux de Dieu, et de la glorification de l'homme Jésus. Nous pouvons attrister le Saint Esprit et entraver ses opérations en nous (hélas! nous l'attristons), néanmoins, cela ne peut l'éloigner de nous, car sa présence dans une personne ne provient pas de l'état où elle se trouve, mais de l'efficacité du sang de Christ. Il faudrait renoncer à la valeur de ce sang avant que le Saint Esprit pût être ôté; on le voit en type dans la purification du lépreux: l'huile de l'onction était mise sur le sang. Pierre enseigne aussi la doctrine relative au Saint Esprit quand il dit: «Ceux qui vous ont annoncé la bonne nouvelle par l'Esprit Saint envoyé du ciel» (1 Pierre 1: 12). Le Saint Esprit descendit sur le Seigneur à son baptême, comme un sceau mis sur sa perfection personnelle; «c'est Lui que le Père, Dieu, a scellé». Mais quand il fut monté en haut, il le reçut pour d'autres (Actes des Apôtres 2: 33), comme il le leur avait promis: «Vous serez baptisés de l'Esprit, Saint dans peu de jours» (Actes des Apôtres 1: 5), et en effet cela eut lieu le jour de la Pentecôte (Actes des Apôtres 2). Nous trouvons encore dans Jean 7: 39: «Il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir», en vertu de la rédemption, «ceux qui croyaient en lui, car l'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié».

Au chapitre 19 des Actes, verset 2, Paul demande à certains disciples: «Avez-vous reçu l'Esprit Saint après avoir cru?» et ils répondent: «Nous n'avons pas même ouï dire si l'Esprit Saint est». C'étaient des disciples de Jean; et ils ne mettaient donc pas en doute l'existence du Saint Esprit, car tout Juif sérieux l'admettait d'après l'enseignement des prophètes; mais ils n'avaient pas encore entendu dire que l'Esprit Saint fût venu en puissance, comme il en est parlé en Jean 7, suivant la parole de Jean le Baptiseur: «Lui vous baptisera de l'Esprit Saint» (Matthieu 3: 11).

Nous lisons de même dans l'épître aux Galates: «Parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos coeurs, criant: Abba, Père», et aux Ephésiens: «Ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse». La même vérité est enseignée dans ces deux passages; ayant obtenu la rédemption par son sang, ils avaient le Saint Esprit comme le sceau et les arrhes de l'héritage, jusqu'à la rédemption de la possession acquise.

Le Saint Esprit a été acquis par l'oeuvre de Christ, et donné à ceux qui croient en conséquence de la foi; le sceau de Dieu est mis sur ceux qui croient en cette oeuvre. Ayant reçu l'aspersion du sang, nous pouvons être scellés: l'huile de l'onction vient sur le sang (*), comme sceau de cette oeuvre que Dieu a opérée par Christ, et comme les arrhes de la gloire à venir, tandis que l'âme se repose sur l'oeuvre dont le Saint Esprit est le sceau. Le Saint Esprit est la puissance de communion de deux manières: en nous donnant premièrement la connaissance de la faveur présente dans laquelle nous sommes comme des enfants adoptés; secondement la connaissance de notre union avec Christ et du fait que nous faisons partie du corps ou de l'épouse de Christ.

(*) Ceci se rapporte à la purification du lépreux. Dans la consécration des sacrificateurs, il était dit: «Tu prendras du sang qui sera sur l'autel, et de l'huile de l'onction, et tu en feras aspersion sur

Aaron et sur ses vêtements, sur ses fils et sur les vêtements de ses fils avec lui», et cela après que le sang eût été mis sur leur oreille, leur main et leur pied.

Ainsi nous avons vu la rédemption accomplie; l'oeuvre présente du Saint Esprit en nous, et la gloire en perspective. Et si vous devez porter du fruit, il faut que vous soyez vivifié et que vous ayez le Saint Esprit, car d'autres doivent voir le fruit par ma vie, puisqu'ils ne peuvent pas voir la foi.

Au premier chapitre de la seconde épître aux Corinthiens, versets 20 et 21, nous lisons: «Autant il y a de promesses de Dieu, en lui est le oui et en lui l'amen, à la gloire de Dieu par nous». Remarquez tout ce qu'il y a de puissance et de bénédiction dans ces deux petits mots: «par nous». Or cela pourrait-il être dit de nous si nous n'avions pas le Saint Esprit nous donnant la précieuse connaissance et la conscience de notre place? «Or celui qui nous lie fermement, avec vous à Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, qui aussi nous a scellés, et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos coeurs». Il nous a établis en Christ, nous a oints, nous a scellés pour le jour de la rédemption, et nous en a donné les arrhes dans nos coeurs.

Aux 15^e et 16^e versets du chapitre que nous étudions, l'apôtre dit: «Vous n'avez pas reçu un esprit de servitude pour être derechef dans la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba! Père!» Dans ces deux versets, le divin Consolateur qui habite en nous, s'associe avec nous pour rendre témoignage que nous sommes les enfants de Dieu, agissant dans nos coeurs, et créant en nous la confiance et les affections d'un enfant envers son père. Comme le Saint Esprit en moi est la puissance par laquelle je crie: Abba! Père! de même il me révèle aussi l'objet qui attire mes meilleures affections.

Le Saint Esprit va toujours de Dieu à l'homme, car il révèle ce que Dieu est et c'est pourquoi il dit: «Et si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ». Si Dieu a fait de vous ses enfants vous laissera-t-il sans héritage? Certainement non; mais du moment que vous introduisez Dieu, il faut aller jusqu'au bout et en avoir toutes les conséquences ici-bas. Si toute cette gloire est à vous, ici-bas vous devez avoir la croix. Nous ne pouvons avoir un demi-Christ: «Si du moins nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui». Remarquez comme l'apôtre appuie sur ce mot *avec*, «cohéritiers», c'est-à-dire héritiers avec Christ; «nous souffrons avec lui»; nous sommes «glorifiés avec lui». Plusieurs pensent que c'est un grand progrès que d'être arrivé à voir l'union de Christ et de son Eglise; mais c'est une vivante association avec Christ qui était présentée dans ces paroles: «Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?» et Saul fut arrêté et converti par la révélation de Jésus lui-même, en même temps que par la connaissance du fait que ceux qu'il persécutait étaient les membres du corps de Christ. On ne pouvait pas dire de Paul ce que le Seigneur disait des autres apôtres: «Vous avez été avec moi depuis le commencement», car Paul ne vit le Seigneur que dans la gloire; c'est pourquoi il disait qu'il n'avait pas connu Christ selon la chair.

Vous êtes donc membres du corps de Christ, de sa chair et de ses os; c'est pourquoi vous devez avoir ici-bas, aussi bien que là-haut, la même part que lui. Si nous avons

communion avec lui dans tout l'esprit et le ton de nos pensées, de même que Christ a souffert en traversant ce monde, nous souffririons aussi en voyant le péché et la misère qui nous entourent, ou en étant affligés de l'état de l'Eglise. Tout cela doit nous faire passer à travers ce monde comme des hommes de douleurs, sachant ce qu'est la peine; non seulement en souffrant pour Lui, ce qui est sans nul doute le plus haut privilège, mais souffrant avec Lui. Telle est la conséquence nécessaire de notre association avec Christ.

La joie du monde ne peut avoir de place dans nos coeurs, si nous marchons en communion avec Christ; si nous voulons aller avec le monde, Christ ne nous y accompagnera pas. Jésus ici-bas a soupiré profondément dans son esprit, et nous soupironons aussi comme faisant partie, quant à nos corps, d'une création qui soupire. Mais cela annule-t-il ces paroles du Seigneur: «Afin qu'ils aient ma joie accomplie en eux-mêmes?» Non, en aucune manière; car, malgré cela, il y a de la joie à cause de la présence de Dieu dans l'âme, présence qui est comme les arrhes de l'héritage de gloire et qui me fait dire: «J'estime que les souffrances du temps présent ne sont pas dignes d'être comparées avec la gloire à venir qui doit être révélée en nous». Mais l'effet de la présence bénie de Dieu est de donner à l'âme un sentiment profond et douloureux de l'absence de Dieu dans ceux qui nous entourent, ainsi que des passions et des misères que le péché a introduites; chaque misère devient un soupir dans mon coeur, chaque douleur oppresse mon esprit, parce qu'elles montrent jusqu'à quel point le péché est entré et a ruiné toutes les bénédictions naturelles qui appartenaient à l'homme, et l'a rendu plus qu'étranger à toutes les bénédictions spirituelles.

Plus mon coeur comprendra ce qu'est la présence de Dieu, plus mon âme sentira profondément jusqu'où la créature est tombée, Dans quelle merveilleuse position cela nous place! nous sommes associés avec Dieu. Lorsque Christ a passé à travers le monde, a-t-il reculé devant les douleurs? Non, pas même devant la mort: «Penses-tu», disait-il, «que je ne puisse pas maintenant prier mon Père, et il me fournira plus de douze légions d'anges?» Mais Jésus le fit-il? Non; il passa à travers tout, il souffrit tout. Il mangea et but avec les publicains et les pécheurs; il alla au tombeau de Lazare et soupira, parce qu'il voyait et sentait la puissance de la mort sur tout ce qui l'entourait. Mais il traversa tout dans la puissance de l'amour.

Quant à la condition du monde, nous sommes heureux, dans un sens, que tel qu'il est il ne soit pas de Dieu. Nous savons que bientôt il le sera, quand il aura été arraché des mains de l'usurpateur. Mais il serait trop triste de penser qu'il fût de Dieu maintenant.

Verset 23. «Nous aussi, nous soupironons en nous-mêmes». En tant qu'il s'agit du corps, je suis lié à la création, et par conséquent sujet à la vanité, à la maladie et à la mort; toutefois, j'ai le Saint Esprit en moi, et il soupire en moi, de sorte que mes soupirs ne sont pas de l'égoïsme; ce sont des soupirs selon Dieu, formés d'une manière divine. C'est le second effet de la présence du Saint Esprit en moi. Premièrement, il rend témoignage à ce que nous sommes, enfants et héritiers; puis, par la puissance du Saint Esprit, j'ai le sentiment de la vanité de ce monde périssable et de tout ce qui s'y trouve.

Christ a souffert pour la justice aussi bien que pour le péché. Nous sommes appelés à avoir communion avec Lui dans la première espèce de souffrances. C'est ce qu'il a enduré tout le temps de sa course ici-bas. Quant aux souffrances pour le péché, nous ne pouvons y avoir aucune part; il les a endurées seul sur la croix, comme l'indique ce beau passage de Pierre: «Il vaut mieux, si la volonté de Dieu le voulait ainsi, souffrir en faisant le bien, qu'en faisant le mal; car aussi Christ a souffert une fois pour les péchés, le juste pour les injustes, afin qu'il nous amenât à Dieu».

Mais notre part de douleur ici-bas provient du sentiment que tout ce qui nous entoure est assujéti à la vanité et sous la servitude de la corruption. C'est une pensée très douloureuse. Nous ne voyons nulle part que Jésus ait souri. Il a pleuré. Il était un homme de douleurs, sachant ce que c'était que l'affliction. C'est parce qu'il était du ciel, qu'il était amour et que cependant il était aussi un homme. Et souvenons-nous qu'en nous ce sentiment, quand il est juste, découle des mêmes causes. Nous sommes participants de la nature divine par les grandes et précieuses promesses. L'Esprit est vie, il est comme la source du ruisseau; et l'Esprit de Dieu demeure en nous, nous faisant connaître que nous sommes fils et héritiers de Dieu. Nous avons déjà vu qu'étant héritiers, nous serons dans la gloire comme Christ. La création attend que nous soyons manifestés, car ce n'est pas de sa volonté qu'elle a été assujéti à la vanité, mais c'est à cause de nous. Nous sommes unis par nos corps à la création qui soupire; mais nous ne souffrons pas seulement comme simples spectateurs; nous éprouvons plus qu'une douleur qui se rapporterait à nous-mêmes, nous sympathisons aux soupirs de la création par le Saint Esprit selon Dieu. Nos soupirs sont bien ceux de nos coeurs, mais ils sont la pensée de l'Esprit, et plus que cela, ils sont les soupirs de l'Esprit en nous, un sentiment divin de la souffrance qui nous entoure; dans la sympathie d'un coeur humain, c'est aussi la pensée de l'Esprit agissant de cette manière dans l'homme. Ainsi Dieu, en sondant le coeur, y trouve des sentiments divins, et c'est ce qu'il aime. La pensée de l'Esprit qui satisfait à ses saintes exigences, est agréée de Lui, ainsi que l'intercession de l'Esprit lui-même pour les saints.

Il ne suit pas de là que notre intelligence puisse apprécier l'étendue du mal, ou en connaître le remède; même, jusqu'à ce que Christ revienne, il n'y a pas de remède possible. Mais le coeur est formé d'après celui de Dieu par rapport au besoin et à la souffrance, et cela est très précieux.

Pour ce qui nous concerne, cela nous conduit à un autre jugement clair et à la conscience de notre position. Nous ne jouissons pas encore de ce qui nous appartient; l'intelligence bénie que nous en avons par l'Esprit est ce qui nous donne la conscience distincte du mal et de la souffrance qui existent, mais en même temps aussi la conscience que, tandis que nous n'avons encore tout qu'en espérance, nous n'attendons cependant plus que la rédemption de notre corps pour être dans notre état de gloire.

Il n'y a aucun doute quant à notre titre, nulle question à soulever quant au salut de nos âmes, aucune incertitude quant à la possession de ce que nous espérons. Nous ne le voyons pas; voilà pourquoi nous espérons, et non parce que c'est une chose douteuse.

Notre espérance repose sur la parole de Dieu et sur l'oeuvre de Christ, et nous avons le sceau et les arrhes de l'Esprit.

De plus, la puissance du mal qui nous entoure ne cause ni fatigue ni impatience; nous attendons avec patience la manifestation de ce que nous ne voyons pas, parce que c'est une chose établie avec certitude. Nous avons besoin de cette patience-là. En attendant, comme nous l'avons vu, l'Esprit nous est en aide dans notre infirmité, et cela nous conduit à une autre vérité glorieuse et précieuse, et au fondement de notre assurance.

Nous avons vu l'homme spirituel, sentant selon Dieu le fardeau de la corruption qui pèse sur la création, mais ne sachant pas que demander comme remède; mais si nous ignorons ce qu'il faut demander, nous savons que toutes choses ensemble concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son propos. Nous avons donc maintenant devant nous, non l'état de choses produit par le péché, mais le dessein de Dieu relativement à ceux qui sont les objets de son dessein et qui se trouvent au milieu de cet état de choses: Dieu les introduit dans la gloire.

En général, l'épître aux Romains traite de la responsabilité de l'homme, et du remède béni que Dieu donne en Christ; mais ici elle s'élève jusqu'au dessein de Dieu, formé avant que la responsabilité n'eût commencé; elle atteint au point où commence l'épître aux Ephésiens. Les saints sont appelés selon ce dessein (comparez Tite 1: 1, 2; 2 Timothée 1: 9).

Dieu a préconnu ces personnes et, dans son dessein aussi, les a prédestinées à un certain état pour la gloire de Christ, c'est-à-dire à être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit premier-né entre plusieurs frères. Place merveilleuse! mais pour eux place des conseils de Dieu qui opère toutes choses selon le conseil de sa volonté; place qui ne se rapporte à rien de ce que nous sommes, si ce n'est comme liés à Christ devenu homme; mais place qui est le fruit de la volonté de Dieu, de sorte que c'est par là que nous la mesurons. Combien n'est-elle pas précieuse pour nous, non seulement à cause de la gloire en elle-même, mais à cause de la ressemblance et de l'association avec Christ, le Fils de Dieu! Il est le premier-né entre plusieurs frères. Tel est le conseil de Dieu: nous associer avec Christ, dans la position de fils et conformes à l'image de Christ le premier-né. Notre responsabilité existait comme enfants du premier Adam; le dessein de Dieu à notre égard se rattache au second Adam. C'est une vérité glorieuse et bénie. «Tel qu'est celui qui est poussière, tels aussi sont ceux qui sont poussière; et tel qu'est le céleste, tels aussi sont les célestes. Et comme nous avons porté l'image de celui qui est poussière, nous porterons aussi l'image du céleste». Etant dans cette position, nous sommes donc de nouveau responsables, savoir de manifester la vie de Christ et de le glorifier; mais cela est fondé sur la possession de la vie. Dieu poursuit et achève son dessein. Celui qu'il a prédestiné, il l'appelle; celui qu'il appelle, il le justifie; celui qu'il justifie, il le glorifie. Il conduit tout jusqu'à la fin. Il n'est rien dit ici de la sanctification.

La véritable vie chrétienne, la vie de l'Esprit, a été pleinement exposée dans la première partie du chapitre. Ici, nous avons Dieu pour nous et non son oeuvre vivante en nous, ni la présence du Saint Esprit; ces deux derniers sujets sont traités dans ce qui précède. Nous en sommes maintenant à la troisième partie, — Dieu pour nous, Dieu donnant une place assurée et gardant ceux qui sont ainsi vivifiés selon son dessein, poursuivant à leur égard ce *dessein* formé avant la fondation du monde jusqu'à la gloire, et les introduisant actuellement dans la bénédiction par son propre appel: tout résulte du fait béni que Dieu est pour nous. L'apôtre pose cette question triomphante: «Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?» C'est là la grande et précieuse vérité, le résultat de toutes ses recherches et de ses raisonnements qui l'ont conduit depuis la responsabilité de l'homme à travers l'activité de Dieu, se montrant en grâce et sortant l'homme de la condition où il était responsable (rencontrant cependant cette responsabilité, par l'oeuvre précieuse de Christ, la maintenant, mais nous déchargeant de la culpabilité) jusqu'au dessein de Dieu à notre égard, et il termine ainsi par le témoignage béni que Dieu est pour nous. Ce dernier point est aussi pleinement et admirablement développé. Premièrement, nous avons le grand principe et l'absolue sécurité qu'il nous apporte: «Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?» Le fait qu'il est pour nous, ferme l'entrée à la pensée que quelqu'un pourrait être contre nous d'une manière efficace. Mais de plus, Dieu pour nous est considéré en donnant, en justifiant, et en tout ce qui, en fait de danger ou de difficulté, pourrait sembler entraver notre chemin ou nous séparer de son amour. «Celui même qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous fera-t-il pas don aussi, librement, de toutes choses avec lui?» Remarquez encore ici, ainsi que nous l'avons fait précédemment, comment l'Esprit fait découler la bénédiction pour nous de ce que Dieu est et de ce qu'il a fait. Il ne remonte pas de nous à Dieu; cela est vrai en jugement, mais, en grâce, c'est de Dieu que viennent vers nous tous les fruits. Il n'a pas épargné son propre Fils; donner quoi que ce soit d'autre, est après cela, une chose toute simple.

Ensuite, quant à l'accusation, nous sommes des élus de Dieu; qui mettra quelque chose à notre charge? Dieu, en nous choisissant pour nous bénir, ne sera pas trouvé en faute. C'est lui-même qui justifie, — et il ne s'agit pas ici, notez-le bien, d'être justifiés à ses yeux, devant lui; mais lui justifie, qui donc condamnera? Peu importe si quelqu'un le fait.

Mais ensuite, quant à l'assurance de l'amour en dépit des difficultés et des dangers du chemin, il est pourvu à tout, et le témoignage même de l'amour se trouve dans ces choses. C'est Christ qui est mort, mais plutôt qui est ressuscité, qui aussi intercède pour nous. Qui nous séparera de son amour? Il a pris connaissance de toute notre cause, il est entré lui-même dans tout ce qu'elle nécessitait, mais il a triomphé et maintenant il est ressuscité et, comme homme, est assis à la droite de Dieu, sûr garant du résultat complet, et il soutient maintenant notre cause en haut. Il est descendu pour nous dans les profondeurs, il est à la droite de Dieu garantissant tout pour nous et, par son intercession, il entre maintenant dans tout ce qui nous charge ici-bas.

Qui nous séparera de son amour? Il peut y avoir et il y aura des difficultés, mais nous serons plus que vainqueurs par Celui qui nous a aimés; elles ne sont que l'occasion du déploiement certain de sa fidélité et de l'amour qui l'a conduit dans tout pour nous, et qui vit maintenant pour nous. La mort, la vie, les anges, les principautés, les puissances, les choses présentes, les choses à venir, la hauteur, la profondeur, tout peut être passé en revue; les créatures d'en haut ou d'en bas, la mort ou la vie qui peuvent toujours sembler dangereuses; toutes les créatures ou quoi que ce soit qui pourrait nous arriver, rien ne peut nous séparer de l'amour de Dieu, qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur. Les créatures sont moindres en puissance; elles ne sont rien comparées à Lui; la mort est la preuve de son amour, et de ce que nous sommes avec lui, parce qu'il vit.

L'amour divin est au-dessus de tout, ou démontré en tout; il est dans Celui qui l'a manifesté dans l'intérêt parfait qu'il a pris pour nous. Rien ne peut nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur. Nous avons la triomphante sécurité provenant de ce que Dieu est pour nous; un Dieu qui a donné son Fils, qui lui-même justifie, et qui est-ce qui condamnera? Un amour tout puissant comme celui de Dieu, mais manifesté par des douleurs humaines en Jésus, toutefois en Jésus vainqueur et à qui tout est assujéti, telle est la source et la sécurité de la bénédiction qui garde et enrichit notre espérance.

Ainsi se termine la partie doctrinale de l'épître. L'apôtre y ajoute un enseignement nécessaire avant de s'occuper des exhortations pratiques.

Chapitres 9; 10; 11

Que deviennent les promesses faites aux Juifs, c'est-à-dire à Abraham, à Isaac et à Jacob? Que les Juifs aient violé la loi et soient coupables, c'est ce qui est clairement démontré. Ils sont plus coupables que les gentils; leur bouche est fermée. Mais la bouche de Dieu a parlé: que deviennent ses promesses? On ne peut pas dire ici: «il n'y a point de différence», car la fidélité ne peut manquer du côté de Dieu.

Voici donc le sujet qui va être traité: Comment concilier la doctrine qui proclame qu'«il n'y a point de différence», avec les promesses spéciales que Dieu a faites aux Juifs? Le chapitre 9, qui commence par l'expression la plus vive du profond intérêt que le coeur de l'apôtre porte au peuple de Dieu, dont lui-même faisait partie, traite des droits héréditaires d'Israël et de l'admission des gentils à la bénédiction. Le 10^e montre comment Israël a perdu la bénédiction, et cite les témoignages positifs des prophètes qui établissent ce fait. Le 11^e pose cette question: Leur rejet présent est-il définitif? et il fait voir qu'il ne l'est pas et qu'ils seront rétablis comme nation.

Au commencement du chapitre 9, l'apôtre rappelle soigneusement tous les privilèges de la nation bien-aimée. Bien loin de lui était la pensée ou le désir d'en affaiblir l'importance, ou de nier que Dieu prit plaisir en son peuple. Bien loin aussi d'être indifférent à l'égard de ceux d'Israël, son coeur ardent brûlait pour eux d'une affection égale à celle de

Moïse qui aurait voulu être effacé du livre de Dieu, plutôt que de ne pas les voir pardonnés. Ils étaient réellement héritiers de tous les privilèges que Dieu avait conférés; et ce n'était pas comme si la parole de Dieu eût été sans effet, mais tous ceux d'Israël n'étaient pas Israël; quoiqu'ils fussent la postérité naturelle d'Abraham, ils n'étaient pas pour cela tous enfants, selon la promesse. En admettant ainsi leurs privilèges, l'apôtre va au coeur même de son argumentation. Les descendants naturels n'étaient pas héritiers, précisément parce qu'ils étaient la postérité naturelle. S'il en est ainsi, la question est résolue, et c'est ce que l'apôtre va prouver. Ismaël était la postérité selon la chair, mais la grâce souveraine maintient ses prérogatives à l'égard d'Isaac: «En Isaac te sera appelé une semence». «C'est vrai», objectera le Juif, «mais Agar est une esclave, et Ismaël, un esclave-né». Eh bien, prenons Esaü et Jacob nés d'une même mère; on ne peut rien objecter à ce cas. Cependant Jacob fut choisi et non pas Esaü, et c'était par pure grâce, avant qu'ils eussent fait ni bien, ni mal. Les circonstances étaient naturelles, mais le principe était la pure grâce souveraine, afin de mettre de côté les prétentions nationales des Juifs. Il faut qu'ils admettent aux mêmes privilèges qu'eux les Ismaélites et les Edomites, ou qu'ils reconnaissent que Dieu est souverain.

Accuseraient-ils donc Dieu d'injustice, comme on le fait maintenant? La réponse de l'apôtre est que la miséricorde souveraine seule les a épargnés. Si Dieu ne s'était pas retiré dans sa propre souveraineté, et s'il n'avait pas dit: «Je ferai miséricorde à celui à qui je fais miséricorde», tout Israël, sauf Moïse et Josué, aurait péri à Sinäi. Les Israélites existaient comme peuple seulement en vertu de cette souveraineté, dont Dieu voulait user maintenant en faveur des gentils qu'il appelait en même temps que les Juifs. Quant à la question générale, ce n'est pas de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. Quand il voit convenable de déployer le jugement, il endurecise ceux qui l'ont méprisé. Et si quelqu'un demande: «Pourquoi se plaint-il encore?» la réponse est: «Juges-tu Dieu?» Qui es-tu, ô homme, qui contestes avec lui et qui le trouves en faute?

Ensuite vient l'assertion, qui ne peut être contestée, du pouvoir que Dieu a de faire, s'il lui plaît, des vases à déshonneur; mais l'apôtre évite avec soin la pensée qu'il en ait fait aucun. Qu'y a-t-il à dire si Dieu a supporté les vaisseaux préparés pour la destruction, tout prêts pour elle, et si, d'un autre côté, il a fait connaître les richesses de sa gloire dans les vaisseaux de miséricorde qu'il avait préparés d'avance pour sa gloire? La prérogative absolue de Dieu est maintenue. Aucun raisonnement ne peut affaiblir ou même mettre en question la patience de Dieu envers les vaisseaux préparés pour la destruction, ni les desseins de gloire que Dieu a envers les vaisseaux de miséricorde qu'il a préparés pour cela.

Ainsi la prétention d'Israël à des privilèges héréditaires était écartée: elle entraînait l'admission de ceux dont Dieu ne voulait pas même entendre le nom, de ces races exclues jusqu'à la dixième génération. De plus, l'apôtre a montré que les Israélites étaient exclus eux-mêmes, s'ils n'admettaient pas l'absolue souveraineté de Dieu. Ensuite il applique cette souveraineté à l'appel des gentils et au résidu d'Israël, confirmant ainsi sa doctrine.

Depuis le verset 27, il appuie ce raisonnement par des citations positives des prophètes. Esaïe avait déclaré qu'un résidu serait sauvé; que, si un très petit nombre n'avait été laissé, Israël serait devenu comme Sodome et Gomorrhe, et il en fait voir la vraie cause. En effet, les Juifs avaient cherché la justice, mais par leurs propres oeuvres, et ils avaient rejeté Christ, heurtant contre la pierre d'achoppement, comme il était écrit; tandis que les gentils qui ne cherchaient pas la justice, avaient été introduits sous la miséricorde, car «quiconque croit en Lui ne sera pas confus».

L'apôtre, dans le dixième chapitre, entre plus pleinement dans ce sujet, par rapport à Israël et aux voies de Dieu envers ce peuple, et par rapport au témoignage que Dieu rend de ces voies.

Mais il reste à faire quelques remarques sur le chapitre 9, outre la vue générale que j'en ai donnée. Il y a progression dans la manière dont l'apôtre affirme la prérogative de Dieu, bien que l'objet de son affirmation soit le droit de Dieu à faire miséricorde aux gentils. Dans l'exemple tiré d'Isaac et d'Ismaël, il y a simplement la négation d'un droit héréditaire. Tous ceux qui sont issus d'Israël, ne sont pas Israël; mais cela ne va pas plus loin que la promesse. Ce ne sont pas les enfants selon la chair, mais les enfants selon la promesse — c'est Isaac et non Ismaël. Mais dans le cas d'Esau et Jacob, le principe de la pure souveraineté, est introduit. Tous deux étaient enfants d'Isaac, et ainsi égaux, mais l'aîné devait être assujéti au plus jeune. Jacob fut choisi selon le propos arrêté de Dieu. Et là-dessus, le principe de la souveraineté est affirmé au verset 15, toutefois seulement en vue de la miséricorde. Ce n'est pas de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. Et ce principe s'applique à l'endurcissement (non à rendre méchant), de sorte que Dieu fait miséricorde à qui il veut et, pour déployer son juste jugement, il endurecît qui il veut. Et quant aux objections, la réponse ne consiste pas d'abord à expliquer, mais à mettre l'homme à sa place et Dieu à la sienne. Ce n'est pas la place de l'homme de juger Dieu; personne ne peut lui dire: «Que fais-tu?» Il est le potier qui a puissance sur l'argile pour en faire ce qu'il lui plaît. Mais quand une fois l'homme est réduit au silence, alors vient l'explication. Qu'aura-t-on à dire, s'il supporte avec une longue patience les vaisseaux préparés pour la destruction, comme il l'a fait avec Pharaon, avec les Amorrhéens et les Cananéens, et s'il a préparé ainsi qu'il devait le faire, s'il voulait en avoir, des vaisseaux de miséricorde pour la gloire; comme il en a aussi appelé d'entre les gentils perdus (or les Juifs en réalité l'étaient aussi) pour être ses enfants par grâce? car c'est là la clef de l'exercice de sa souveraineté.

Tel est le développement de ce principe de la souveraineté, sans lequel pas une âme ne serait sauvée, car personne n'a de l'intelligence, personne ne recherche Dieu, et pas un, de lui-même, ne viendra pour avoir la vie. Le jugement a lieu selon les oeuvres; le salut et la gloire sont le fruit de la grâce.

Mais retournons aux voies de Dieu envers Israël, lesquelles nous trouvons au chapitre 10. L'apôtre ne se borne pas maintenant à constater simplement les privilèges des Juifs, mais il exprime son ardent désir qu'ils puissent être sauvés. Ils ont, dit-il, du zèle pour Dieu,

mais ils n'ont pas la connaissance de ses voies. Leur chute vient de ce qu'ils ont cherché à établir leur propre justice par des oeuvres, et ne se sont pas soumis à la justice de Dieu. Parole étrange, mais combien elle est juste! Si, comme êtres responsables, nous devons aller en jugement, ce doit être avec nos oeuvres. C'est selon elles que nous sommes jugés. Mais nous sommes des pécheurs, et il ne nous est pas possible de subsister sur ce terrain. C'est ce que notre orgueil ne veut pas admettre; il espère en venir à bout, s'il n'y est pas encore parvenu. La grâce a pourvu à une justice pour nous. Nous ne l'avons pas pour Dieu, Dieu l'a pour nous, gratuitement, en Christ, et nous avons à reconnaître qu'en aucune manière, nous ne pouvons rendre bonne notre cause devant Dieu, et qu'il faut nous soumettre à sa justice. C'est là ce que ni Juif, ni aucun homme en aucun temps, ne fera de lui-même. Il le blâmera comme si cela conduisait au péché, comme si réellement il se souciait de sainteté, mais il trouve qu'il doit s'abaisser et alors suit la confession.

L'apôtre fait voir que la ruine d'Israël était supposée dans leur propre loi. La loi posait ce principe très clair: «Fais et tu vivras», mais après avoir établi cela, et montré la ruine et le jugement qui suivent la violation de ce qui est prescrit, la loi parle du retour du coeur à Dieu, quand il se trouve sous l'effet du jugement et quand c'en est fait du fondement clairement révélé de la justice légale (Deutéronome 30).

Quand une fois on en est là, l'apôtre introduit Christ comme le vrai objet, Christ la fin de la loi en justice à tout croyant. Dans le cas mentionné dans le Deutéronome, tout espoir de justice par les oeuvres s'est évanoui, et il en est précisément de même pour tout coeur sincère qui, ayant la connaissance de ce qu'il est, désespère de lui-même. Alors, au lieu du jugement, nous avons en grâce de la part de Dieu, Christ pour justice. On en a fini avec la loi. En même temps que le jugement de la loi est sanctionné, la justice est introduite par grâce, sur un autre fondement, et quant à cela, c'est la fin de la loi. En fait, Christ est la fin de la loi et un autre fondement de relation avec Dieu. Il s'agit de croire au Seigneur Jésus et de le confesser, et nous sommes sauvés. Mais alors tous ceux qui croient ainsi sont introduits dans la relation avec Dieu et la relation nationale avec lui disparaît. «*Quiconque* croit en lui ne sera pas confus». Et comme auparavant il n'y avait «pas de différence» en ce que tous ont péché, de même maintenant «il n'y a pas de différence» en ce que «le même Seigneur de tous est riche envers tous ceux qui l'invoquent». Le péché avait mis tous les hommes au même niveau devant Dieu; la grâce les élève tous de la même manière par la foi. Et ainsi il est écrit: «Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé», un gentil même, s'il l'invoque.

C'est ce qui amène l'apôtre à parler du témoignage rendu par la parole et de la foi qu'elle produit. En même temps se pose la question de la porter aux Juifs et aux gentils. Pour invoquer, ils doivent croire; pour croire, il faut entendre. C'est une voix, un témoignage aux Juifs aussi bien qu'aux gentils. Les Ecritures des Juifs parlaient de Celui qui leur apportait de bonnes nouvelles et la guérison. Tous n'avaient pas cru parmi les Juifs, ce qui prouve qu'il y avait une voix même pour eux, et cette voix est allée par toute la terre. Telle est la pensée générale. Ensuite, quant à l'application spéciale à Israël, Moïse avait

clairement déclaré qu'ils seraient excités à la jalousie par ceux qui n'étaient pas une nation, et Esaïe dit que Dieu serait trouvé par les gentils qui ne le cherchaient point. Et quant à Israël, il n'avait pas besoin de grâce, il l'avait rejetée. Dieu avait étendu tout le jour les mains vers un peuple désobéissant et contredisant.

Nous en venons maintenant à l'assurance que malgré tout cela, Dieu n'avait pas rejeté finalement son peuple (chapitre 11). Tout Israël, c'est-à-dire Israël comme peuple, sera sauvé. En démontrant cela, l'apôtre donne aux gentils l'instruction la plus solennelle et l'avertissement le plus sérieux. Le cœur même de l'apôtre répond à la question: Dieu a-t-il rejeté son peuple? Lui-même, Paul, était la preuve que Dieu n'avait point rejeté Israël. Il en était exactement comme du temps d'Elie, quand le prophète plaidait contre Israël comme entièrement perdu; Dieu avait alors un résidu d'entre le peuple; ainsi l'apôtre et d'autres avec lui, prouvaient que Dieu en avait encore un. Seulement c'était par grâce, non par les oeuvres, thème sur lequel Paul insiste toujours. L'élection avait obtenu ce qu'Israël cherchait; les autres avaient été aveuglés, comme le prophète l'avait dit. Avaient-ils heurté contre la pierre d'achoppement, ce qui amenait sur le peuple l'aveuglement judiciaire, de manière à tomber et à être finalement rejetés? Nullement. Moïse autrefois avait dit (Deutéronome 32) que cela arriverait pour introduire les gentils et provoquer Israël à jalousie. Si c'est pour provoquer à jalousie, ce n'est pas pour rejeter. Telle est la seconde preuve que fournit l'apôtre pour montrer qu'Israël, le peuple de Dieu, n'était pas rejeté. Et si le fait de leur abaissement avait été une bénédiction pour le monde, que sera pour ce pauvre monde, plongé dans les ténèbres du péché, leur restauration et leur plénitude futures, sinon comme une vie d'entre les morts?

L'apôtre glorifie son ministère comme apôtre des gentils, en montrant quelle en est la portée relativement aux Juifs, savoir de mettre les gentils à leur place, et de les garder contre l'orgueil provenant d'une supériorité supposée dans la chair. Alors vient l'avertissement solennel adressé aux gentils. Le fonds des promesses commençant avec Abraham, se développait naturellement dans ce monde chez des Juifs; la racine portait les branches, les gentils n'avaient aucune raison de s'enorgueillir. Abraham était la racine de la promesse, Israël les branches naturelles. Quelques-unes avaient été retranchées, il est vrai, à cause de leur incrédulité, et les gentils avaient été greffés sur une racine à laquelle, par nature, ils n'appartenaient pas. Ils étaient greffés sur le principe de la foi, contrairement à la nature, comme les anciennes branches avaient été retranchées à cause de leur incrédulité. Ainsi les gentils ne subsistaient que sur le fondement de la foi; si donc, comme corps, ils l'abandonnaient, s'ils ne persévéraient pas dans la bonté de Dieu, qui, contrairement à la nature (*), les avait greffés sur l'olivier de la promesse pour être «coparticipants de la racine et de la grasse», ils seraient retranchés à leur tour. Il ne s'agit ici en rien de l'Eglise ou de l'union avec Christ, mais il s'agit de l'arbre de la promesse dans ce monde, à commencer avec Abraham, auquel, ainsi qu'à sa semence, les promesses étaient faites. La bonté de Dieu avait donné aux gentils, sur le principe de la foi, une part dans ces promesses, part que les branches juives avaient perdue, mais la souche n'était pas

des gentils; elle était d'Abraham et des Juifs, et ce que les gentils possédaient par la foi, ils devaient le perdre si la foi venait à manquer. Tels étaient les conseils de Dieu. Dieu faisait entrer des gentils, mais toutefois pour de meilleures choses, et quand, par ce système extérieur d'association des gentils aux promesses, leur nombre sera complet, le temps d'aveuglement qui, dans ce but, est venu sur Israël comme nation, sera terminé, et Israël, comme un tout, comme nation, sera sauvé. Dieu ne leur donnera pas, comme tels, la part céleste de l'Eglise, dont il n'est pas question ici, mais il les greffera de nouveau sur la promesse; ils auront la jouissance de ce que la racine, Abraham, porte en bénédiction.

(*) Il n'est pas question ici du corps de Christ, mais de leur relation extérieure dans ce monde avec la promesse.

Et cela aura lieu au retour de Christ, qui détournera de Jacob l'impiété. Ainsi ce qui est enseigné ici, c'est qu'il y a sur la terre un arbre dont la racine est Abraham qui, après que Dieu eut formé les nations et qu'elles furent toutes tombées dans l'idolâtrie, fut appelé hors d'entre elles, selon l'élection, pour devenir le père (ou la racine) d'une race bénie en possédant les promesses de Dieu.

Les Israélites étaient les héritiers naturels selon la chair; mais quand vint Celui en qui se trouve l'accomplissement des promesses, ils le rejetèrent par incrédulité et furent retranchés, *l'élection continuant à l'égard de la promesse*; les gentils furent greffés, contrairement à la nature, pour jouir de la bénédiction promise à Abraham, eux qui forment ces nations mêmes hors desquelles Abraham avait été appelé. C'était par la foi et non par une descendance naturelle. S'ils abandonnaient la foi, ils devaient être retranchés, et cesser d'avoir, comme appelés ainsi, les promesses sur la terre. En tout cas, ils n'avaient pas à se glorifier contre les branches, car la racine les portait et non eux la racine, et les branches retranchées pouvaient être et seraient entées de nouveau, c'est-à-dire qu'Israël sera rétabli dans sa place primitive pour jouir des promesses. En ce qui concerne l'Evangile, ils étaient ennemis comme peuple, afin que les gentils fussent introduits, mais quant à l'élection du peuple, ils sont bien-aimés à cause des pères.

Nous voyons clairement ici qu'il s'agit de l'élection du peuple; elle est mise en contraste avec la bénédiction par l'Evangile, et le fondement sur lequel ils sont bien-aimés, c'est «à cause des pères», comme nous le trouvons constamment dans l'Ancien Testament, par exemple en Exode 32: 13; Lévitique 26: 42, et en d'autres passages. «Car les dons de grâce et l'appel de Dieu sont sans repentance».

L'Esprit de Dieu déroule donc dans ces conseils l'admirable sagesse morale de Dieu. Les gentils avaient été incroyants de toute ancienneté; ainsi c'était pure miséricorde que Dieu montrait envers eux; les Juifs avaient rejeté cette miséricorde envers les gentils et étaient tombés eux-mêmes dans l'incrédulité, de sorte que maintenant c'était aussi la pure miséricorde pour eux. Ainsi Dieu les avait renfermés tous, Juifs et gentils dans l'incrédulité, afin que tous devinssent de simples objets de miséricorde.

Les Juifs avaient les promesses, et s'ils avaient reçu Christ, la fidélité de Dieu les aurait accomplies en lui. Ainsi qu'il est écrit dans cette épître: «Jésus Christ a été serviteur de la circoncision pour la vérité de Dieu, pour la confirmation des promesses faites aux pères, et pour que les gentils glorifiasent Dieu pour la miséricorde». Mais les Juifs rejetèrent Christ et ainsi ils ont été amenés sous la miséricorde de même que les gentils. C'est là ce qui fait sortir du coeur de l'apôtre ce cri d'admiration devant la profonde sagesse de Dieu, qui par le rejet des Juifs apporte la miséricorde aux gentils et qui, lorsque les Juifs ont rejeté Christ, les amène aussi sur le terrain de la simple miséricorde, Dieu se montrant lui-même par là encore plus abondamment fidèle à ses promesses, qu'il accomplit en dépit de tout. Le verset 31 doit se lire ainsi: «De même ceux-ci aussi ont été maintenant désobéissants à votre miséricorde, afin qu'eux aussi deviennent des objets de miséricorde».

Ceci termine, par une complète exposition des conseils de Dieu relativement à ses voies sur la terre, la partie doctrinale de l'épître. Et comme la première partie avait montré comment le Juif et le gentil sont placés sur un même et nouveau terrain, — justifiés par Dieu, — cette seconde partie nous fait connaître ses plans et ses conseils, selon lesquels une place était laissée non seulement pour l'admission individuelle des gentils, mais pour que la chaîne des promesses pût prendre une forme gentile et qu'un système distinct pût être établi; puis ces desseins étant accomplis, le cours des voies de Dieu devait retourner dans l'ancien canal des promesses juives et de l'héritage des bénédictions, mais le tout par grâce.

Il n'est point parlé de l'Eglise dans tout cet enseignement; son existence est affirmée dans l'exhortation pratique du chapitre 12.

Le reste de l'épître, sauf un ou deux versets du chapitre 15, auxquels j'ai déjà fait allusion, contient des préceptes et des exhortations, fondés sur les miséricordes révélées, miséricordes dont nous dépendons entièrement.